



MARS
AVRIL
2019

#10

Cause

COMPRENDRE LE MONDE
AGIR POUR LE CHANGER

commune

REVUE D'ACTION POLITIQUE DU PCF

p.12 DOSSIER

MIGRATIONS CRISE DE LA SOLIDARITÉ ?

p.42 MILITER

Assemblée citoyenne :
l'appropriation
populaire en actes

p.48 CHRONIQUE
EUROPÉENNE

La question
du médicament

p.59 FÉMINISME

Isala, une action
sociale abolitionniste
et féministe en Belgique

p.8 GRAND ENTRETIEN : « **Regard communiste sur
le mouvement des gilets jaunes** » Céline Brulin

Parti communiste français

3 ÉDITO

Guillaume Roubaud-Quashie Un rempart à consolider, surélever et étendre

6 POÉSIES

Francis Combes Vitezlav Nezval

7 POUR QUE VIVE L'HUMANITÉ

8 LE GRAND ENTRETIEN

Céline Brulin Regard communiste sur le mouvement des gilets jaunes

12 LE DOSSIER : MIGRATIONS : CRISE DE LA SOLIDARITÉ ?

Sabrina Royer, Nicolas Lambert Être né quelque part

Cécile Dumas Immigration : faisons avancer le débat

Catherine Wihtol de Wenden Migrations dans le monde

Marie-Christine Vergiat Pacte mondial de Marrakech sur les migrations, ni l'horreur ni la panacée

Cyrille Hanappe Villes accueillantes

Laura Isnard Apprendre le français aux migrants ou suivre les besoins de l'économie ?

Audran Aulanier Les demandeurs d'asile face à l'institution

Florent Guéguen L'accueil des étrangers

Elsa Tysztler Violences contre les femmes en quête de mobilité

Maël Galisson À Calais, exils et résistances

Isabelle Saint-Saëns Résistances aux violences des contrôles migratoires

Élie Joussetin Une victoire historique des travailleuses sans papiers

Olivier Clochard L'enfermement des étrangers : une solution à bannir

42 MILITER

Jérémie Giono Assemblée citoyenne : l'appropriation populaire en actes

48 CHRONIQUE EUROPÉENNE

Anthony Gonçalves La question du médicament

49 PARLEMENT

Prélèvement à la source des multinationales

53 CONTROVERSE

Gérard Streiff Fractures de classes aux États-Unis

55 CRITIQUE DES MÉDIA

ACRIMED La carte du *Monde diplomatique* qui n'a pas plu à l'élite journalistique

59 FÉMINISME

Pierrette Pape Isala, une action sociale abolitionniste et féministe en Belgique

61 PHILOSOPHIQUES

Jean-Michel Galano Kant, Hegel, Marx : qui a engendré qui ?

64 HISTOIRE

Mark-David Mandel La légitimité historique de la révolution d'Octobre

68 PRODUCTION DE TERRITOIRES

Pierre Ginet Des circuits courts aux projets alimentaires territoriaux

70 SCIENCES

Corentin Gibert Entraide et concurrence dans la nature

73 SILO

Léonard Moulin Vers un financement privé ou public de l'enseignement supérieur ?

76 SONDAGE

Gérard Streiff Les GAFAs suscitent une totale défiance

77 STATISTIQUES

Michaël Orand La politique budgétaire pour les 1 %

78 LIRE

Noémie Monier La presse jeunesse de nouvelle génération, une presse engagée ?

80 CRITIQUES

- **Edgar Cabanas, Eva Illouz** *Happycratie*
- *Société générale Private Banking*
- **Thomas Frank** *Pourquoi les riches votent à gauche*

82 UNIVERSITÉ PERMANENTE

83 DANS LE TEXTE (GRAMSCI)

Florian Gulli, Jean Quétier La philosophie de la praxis : réforme populaire moderne

Cause commune

Directeur : Guillaume Roubaud-Quashie • Rédacteurs en chef : Davy Castel, Jean Quétier, Gérard Streiff • Secrétariat de rédaction : Noëlle Mansour Comité de rédaction : Aurélien Aramini, Hélène Bidard, Victor Blanc, Vincent Bordas, Saliha Bousseadra, Mickaël Bouali, Séverine Charret, Pierre Crépel, Camille Ducrot, Maëva Durand, Jean-Michel Galano, Jérémy Giono, Florian Gulli, Nicolas Lambert, Élodie Lebeau, Gérard Legrip, Constantin Lopez, Corinne Luxembourg, Igor Martinache, Sophie Mazenot-Chappuy, Marine Miquel, Pierrick Monnet, Laura Moscarelli, Michaël Orand, Léo Purguette, Julien Rossi, Marine Roussillon, Sabrina Royer • Direction artistique et illustrations : Frédo Coyère • Mise en page : Sébastien Thomasset • Responsable financier : Mitra Mansouri-Guilani, mmansouri@paul-langevin.fr • Édité par l'association Paul-Langevin (6, avenue Mathurin-Moreau 75 167 Paris Cedex 19) • Imprimerie : Public Imprim (12, rue Pierre-Timbaud BP 553 69 637 Vénissieux Cedex) Dépôt légal : mars/avril 2019 - N°10 - ISSN 2265-4585 - N° de commission paritaire : 0919 G 93466

La rédaction en chef de ce numéro a été assurée par Davy Castel

Tél. : 01 40 40 12 34 - Directeur de publication : Guillaume Roubaud-Quashie

Un rempart à consolider, surélever et étendre

Bertrand Blier proposait en 1963 un beau documentaire intitulé « Hitler, connais pas ». Il y dépeignait une nouvelle génération arrivée à la conscience bien après que le tyran nazi se fut suicidé dans son bunker, l'armée Rouge marchant sur Berlin. Cela ne date ainsi pas d'hier, cette entrée de la Shoah dans cet immense cercueil qu'on appelle Histoire. Une fois qu'on y est entré, on s'y retrouve pêle-mêle avec la bataille d'Alésia ou celle de Marignan : c'est un « avant » qui renvoie pour les contemporains à un temps autre, étranger à la vie et à l'expérience présentes. Même pour moi qui tâche de faire profession d'historien, la Shoah fut longtemps un nombre énorme et impersonnel au milieu de ce XX^e siècle dont les drames ont les proportions des titans. Quoi qu'on veuille, on ne tire jamais, une fois pour toutes, les « leçons de l'histoire » : elles tombent dans le cercueil aussi vite que les faits dont on voulait tirer enseignement éternel...

Aussi le combat contre l'antisémitisme n'est-il pas affaire du passé, un problème d'hier aujourd'hui résolu. C'est un combat à mener avec une détermination inentamée.

« Tout se passe comme si l'antisémitisme,
bien ancré dans l'histoire, reculait en adeptes,
mais que ces derniers se montraient volontiers
plus violents. »

Certes, à partir des données du Service central de renseignement territorial, la Commission consultative nationale des droits de l'homme (CNCDH), dans son dernier rapport (2018), pointait une « tendance générale à la baisse des actes à caractère raciste, antisémite et antimusulman comptabilisés ». Ici, le dernier mot est évidemment important car, en la matière, il est bien difficile de mesurer cet antisémitisme (sournois ou plus frontal) qui ne donne pas lieu à comptabilisation, de sorte qu'on ne sait jamais, face à ces chiffres, si c'est le phénomène qui évolue ou son signalement... Reste qu'à ►►

- ▶▶ se pencher de plus près sur ces données, on lit tout de même que si les menaces antisémites comptabilisées ont fortement décru depuis 2014, les actions antisémites ont, elles, sensiblement augmenté. Cela ne troublera pas les dialecticiens si on ajoute que, dans le même temps, la condamnation des idées, propos et actes antisémites croît fortement dans notre société (86 % des sondés réclament une sanction judiciaire pour des propos comme « sale juif » ; ils étaient 76 % en 2012). Tout se passe comme si l'antisémitisme, bien ancré dans l'histoire, reculait en adeptes, mais que ces derniers se montraient volontiers plus violents. Soit par « haine du juif », soit par une recherche d'argent venant se mêler à ces vieux préjugés liant judéité et richesse (près de 40 % des sondés estiment encore que « les juifs ont un rapport particulier à l'argent », étant entendu que cette opinion était majoritaire au début de la décennie). On sait ce que cette idée peut avoir comme conséquences fatales quand tel juif (réel ou supposé) se trouve attaqué parce qu'on en déduit qu'il est nécessairement riche.

« Dans un contexte où la droite et, de plus en plus, le pouvoir macronien tentent de construire leur avenir politique en excitant les questions identitaires, on est en droit de douter de la sincérité de quelques parties prenantes. »

Ces dernières années, on a été confrontés à des actes antisémites particulièrement odieux et j'entends encore des hommes et des femmes de progrès, d'un âge plus avancé que le mien, me dire chaque fois : « Avant, on aurait fait une manifestation, un rassemblement... » De ce point de vue, il faut se réjouir de l'initiative commune prise pour exprimer avec netteté l'absolu refus de l'antisémitisme. « Enfin ! » serait-on tenté de dire. Il ne suffit pas d'afficher ici ou là la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et son article 10 (« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses ») ou de proclamer la France, république laïque (ce qui implique *liberté* de conscience et *égalité* des citoyennes et citoyens, quelles que soient leurs options religieuses ou philosophiques). Il faut faire vivre ces principes et entrer dans l'arène quand le loup y montre les dents.

Hélas, dans un contexte où la droite et, de plus en plus, le pouvoir macronien tentent de construire leur avenir politique en excitant les questions identitaires (comment fracturer cette si large majorité de Français qui veulent rétablir l'ISF ? telle n'est pas la moindre des questions pour ces gens-là...), on est en droit de douter de la sincérité de quelques parties prenantes.

« Notre tâche n'est ni d'opposer
ces profondes blessures ni d'en oublier ;
elle est de les combattre toutes
et de nourrir une dynamique
qui les fasse toutes reculer »

Reste que ce rempart contre l'antisémitisme, sans naïveté mais sans faiblesse, est à consolider, surélever et étendre. Consolider car « rien n'est jamais acquis à l'homme ». Surélever car l'antisémitisme humilie, blesse et tue dans notre pays et le *statu quo* n'est pas tolérable. Étendre enfin car cette très nécessaire manifestation contre l'antisémitisme appelle inmanquablement pareilles mobilisations contre toutes les formes de racisme. Cet aspect est extrêmement important. *Primo*, on voit trop bien ce qu'entraîne la chansonnette du « deux poids, deux mesures » : cela met en danger la vie et la sécurité de nombreux juifs qui apparaissent comme « protégés du système ». *Secundo*, alors qu'on essaie de faire jouer telle forme de racisme contre telle autre, il faut regarder (encore) ces chiffres de la CNCDH : toutes les courbes (actes antisémites, antimusulmans, racistes...) vont du même pas. Autrement dit, pour faire reculer l'antisémitisme, il faut faire reculer le racisme en général, la pensée dans les termes épouvantables et absurdes de la « race ». Et réciproquement. *Tertio*, c'est évidemment une exigence profonde pour toutes celles et tous ceux dont la vie même semble chaque jour taguée sans qu'on semble s'en émouvoir.

Notre tâche n'est ni d'opposer ces profondes blessures ni d'en oublier ; elle est de les combattre toutes et de nourrir une dynamique qui les fasse toutes reculer. À nous de faire en sorte que cette première mobilisation salutaire soit suivie d'autres. ●

Guillaume Roubaud-Quashie, directeur de *Cause commune*.

VITEZSLAV NEZVAL

Vítězslav Nezval est né le 26 mai 1900, à Biskoupky, en Moravie. Son père était l'instituteur de l'école du village. À trois ans, il déménage à Samikovice où son père est nommé. C'est là qu'il passera sa jeunesse. Et c'est là que se formera sa sensibilité. Il pourra puiser toute sa vie à la source claire des images de cette enfance heureuse. L'univers émerveillé de l'enfance est aussi celui d'un monde concret et humble pour lequel il gardera toujours une profonde tendresse.

À Brno, où il fait ses études, il se plonge dans la poésie, tchèque mais aussi française. Sa poésie donnera toujours la priorité aux sensations concrètes et aux associations d'images qui permettent de les restituer. Mais il ne va pas tarder à élargir son univers et à entrer de plain-pied dans la modernité. La guerre introduit un nouveau monde d'images, de machines, de zeppelins, d'avions et de canons. Et dans la fournaise générale, son horizon devient celui du monde.

En avril 1920, il découvre la poésie française contemporaine, notamment *Zone* d'Apollinaire. Il y a entre Nezval et Apollinaire un fort lien de parenté, ce mélange détonant de nostalgie et d'esprit nouveau, de curiosité pour tout ce qui est neuf.

Ainsi, partage-t-il l'engouement pour la révolution d'Octobre. Il rencontre un autre jeune poète d'inspiration prolétarienne, Jirí Wolker, avec qui se noue une grande amitié. Avec d'autres, ils participent au groupe Devetsil, qui se transformera bientôt en union des artistes communistes. Puis, avec le théoricien Karel Teige, ils inventent le « poétisme », qui n'est pas qu'un mouvement poétique mais vise l'affirmation dans tous les domaines de l'esprit de création qui est l'essence de la liberté humaine. La poésie de Nezval a un aspect réaliste. Il dit par exemple qu'une poésie « qui proscrie le mot ail est un peu à l'écart de l'homme ». Lui est un amoureux de la nature, des femmes, de son pays, de son peuple et un chantre du progrès. Mais son réalisme est un réalisme imaginaire. Le poète est jongleur d'images. Parfois funambule ou clown, mélancolique et gai. Ses vers sont surtout empreints d'un esprit d'une grande liberté d'invention, d'une fantaisie, une sorte de « folie douce » plutôt raisonnable, qui est à la fois une des vertus les plus essentielles à la poésie et un trait du caractère national tchèque.

Dans les années 1930, Nezval entre en relation avec les surréalistes français, notamment Breton, et crée ce qu'il appelle son « moulin surréaliste » à Prague.

L'amour

Le jour pleure... Il bruine sur l'herbe
Les gars et les filles s'en vont nouer les gerbes
Ils ne reviendront pas

L'herbe est verte les yeux sont bleus
les yeux sont comme des touffes de violettes
Les gars et les filles se tiennent par la taille
Le bleu des violettes leur monte à la tête

Par l'amour et la faux vivre nous est si dur
Tranchante est la faux qui blesse l'amour
Les yeux n'auront plus autant de beauté
quand l'angélus tintera sur les cours

Mais l'heure viendra
viendra l'heure du bonheur pour les bleuets
qui se fanent dans le soir
Un petit enfant lève la tête de son oreiller
la mère est captive dans le miroir

Cela craque de douleur et de beauté
de douleur la beauté fleurit
Le ciel est parsemé d'étoiles
les nuages roses retournent paître
dans les prairies

Le soir pleure... Il bruine sur l'herbe
les gars et les filles sont partis s'embrasser
parmi les gerbes

Au matin les enfants leur ouvriront les grilles
Reviendront-ils les gars et les filles
Ils ne reviendront pas

Le Pont, traduit par François Kérel en collaboration avec l'auteur,
dans *Prague aux doigts de pluie*, les Éditeurs français réunis, 1960,
préfacé par Philippe Soupault.

Il prendra ensuite ses distances avec le surréalisme qui fait selon lui la part trop belle au seul inconscient. En 1938, des dissensions éclatent parmi les artistes tchèques. Cela n'est pas sans rapport avec la tension politique, la menace de la guerre et du fascisme, épreuve qu'il traversera comme la plupart de ses compatriotes. Après-guerre, sous le régime communiste, Nezval, dont l'œuvre en vers, en prose, au théâtre et même en musique est immense, sera considéré comme la figure poétique majeure du pays. Il placera beaucoup d'espoirs dans la société nouvelle et restera fidèle à son engagement socialiste jusqu'à sa mort, en avril 1958. Ce qui lui vaudra par la suite le purgatoire... Reste un grand poète à redécouvrir, pour éprouver à nouveau la force d'enchantement qui peut être celle de la poésie. ●

Francis Combes

Les artistes s'engagent pour sauver

l'Humanité





Regard communiste sur le mouvement des gilets jaunes

Le mouvement des gilets jaunes continue de secouer le pays. Il pose question aux forces politiques et singulièrement aux partis de transformation sociale.

Quelles sont les racines de la colère ? Quelles sont les revendications convergentes ? Comment agir ensemble ? Comment aborder dans ces conditions les élections européennes ? Éléments de réponse avec **Céline Brulin**, sénatrice de Seine-Maritime et membre du comité exécutif national du PCF.

— PROPOS RECUEILLIS PAR **LÉO PURGUETTE** —

© Aviez-vous, en Seine-Maritime, senti des signes avant-coureurs de la colère qui allait s'exprimer avec le mouvement des gilets jaunes ?

En Seine-Maritime, comme sans doute ailleurs, nous avons senti grandir la colère au fil des mois. Les mobilisations des retraités, habituellement assez anecdotiques, avaient rassemblé des manifestants qu'on voyait rarement, qu'on ne connaissait pas. La question du pouvoir d'achat était déjà au cœur de leurs actions. Le mouvement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), très large et très soutenu par les familles des résidents, montrait lui aussi cet enraci-

nement de la colère. Sans compter que rapidement Macron a été qualifié comme « le président des riches » de manière assez spontanée par nos

concitoyens. La décision de porter la vitesse maximale autorisée à 80 km/h au lieu des 90 avait également généré beaucoup de mécontentement, à la



photothèque.org



phototheque.org

« Un appel à rédiger “les cahiers de la colère et de l’espoir” a été lancé par les élus communistes, à Dieppe, le 16 novembre, la veille de l’acte I des gilets jaunes. »

fois parmi ceux qui, vivant dans une ville moyenne ou une commune rurale, n’ont pas d’alternative à la voiture pour se déplacer, mais aussi parce que la sécurité routière apparaissait comme un prétexte pour remplir les caisses de l’État, vidées par ailleurs par la diminution de l’impôt de solidarité sur la fortune et la multiplication de cadeaux aux plus fortunés. Et déjà, entre les deux tours de l’élection présidentielle de 2017, nous avons senti dans les milieux populaires que voter pour le banquier, l’ami de la finance, même pour faire barrage au Front national, était un crève-cœur pour beaucoup. Dès l’annonce de la hausse des taxes sur les carburants, alors même que le prix de ceux-ci augmentait déjà, plusieurs de nos camarades, des maires en particulier, ont alerté sur le fait que ce pouvait être la goutte qui ferait déborder le réservoir. Avec les organisations du parti, nous avons entamé une campagne « Les taxes explosent, les multinationales se gavent, halte au racket » avec tracts, pétitions et

affichage massif. Parallèlement, nos élus ont pris des initiatives comme l’appel à rédiger « les cahiers de la colère et de l’espoir », lancé à Dieppe le 16 novembre, la veille de l’acte I des gilets jaunes. Avec un objectif commun : faire s’exprimer la colère, la porter et la nourrir de propositions en faveur du progrès social. Nous mesurons bien, depuis des années maintenant, que l’extrême droite surfe sur cette colère et la dévoie. Et nous avons l’expérience que ni les arguments humanistes ni la culpabilisation ne sont opérants pour la faire reculer. Entre le 1^{er} et le 20 novembre, notre pétition a recueilli quinze mille signatures en Seine-Maritime. Ce succès a nourri le débat qui a évidemment eu lieu, en Seine-Maritime comme ailleurs, sur le mouvement des gilets jaunes. Nos camarades ont en effet vite perçu, dans leurs initiatives sur le terrain, que ce mouvement portait, pour l’essentiel, des exigences légitimes, et que les communistes avaient toutes les raisons d’être offensifs sur la nature des réponses à y apporter.

Lorsque le mouvement des gilets jaunes a démarré, nos élus sont tout naturellement allés à la rencontre de leurs concitoyens pour échanger, confronter les points de vue. Et les organisations communistes ont continué leur propre travail.

© Trois mois après le début du mouvement, il dure.

Comment l’analysez-vous ?

Non seulement le mouvement dure, malgré un matraquage – au sens propre comme au sens figuré – intense, mais il a évolué, dépassant, largement et rapidement, le seul cadre de l’augmentation des taxes sur les carburants. Les revendications initiales sur les taxes ont en effet vite pris la forme d’une dénonciation de l’injustice fiscale, sociale, territoriale et laissé place à l’expression d’exigences, salariales par exemple, alors que la plupart des mouvements sociaux, ces dernières décennies, visaient à empêcher le retrait d’acquis sociaux. Les tentatives de présenter ce mouvement comme antiécologique, dans le « meilleur » des cas, et plus encore comme émanant de l’extrême droite et portant les pires travers, ont fait long feu. Au-delà de ceux qui ont tenu les ronds-points et se retrouvent désormais tous les samedis pour manifester, le soutien populaire reste majoritaire et cela malgré les scènes de violence abondamment commentées chaque week-end. Comme dans ►►



phototheque.org

► toute expression qui rassemble une majorité de nos concitoyens, il y a de tout : des gens qui n'ont pas tous voté pareil, qui n'ont pas tous la même expérience, etc. Aujourd'hui, le mouvement se structure autour de deux enjeux forts sur lesquels les communistes devraient se sentir pleinement à l'aise : la justice sociale et la démocratie. Et, pour la première fois depuis le début de son mandat, Emmanuel Macron a été forcé de revenir sur ses décisions face à la pression de la rue. Les avancées arrachées sont certes maigres et leur nature est contestable, mais c'est néanmoins un point marqué qu'il faut approfondir. Il appartient aux gilets jaunes de décider de la suite de leur mouvement. Comme il appartient aux blouses blanches, aux gilets rouges, aux bleus de travail, aux robes noires, aux stylos rouges, aux syndicats, aux associations de décider de la conduite de leurs actions. Le Parti communiste français doit se saisir avec intelligence et créativité du retour, dans le débat public, des enjeux sociaux, de la question de la répartition des richesses créées, de la lutte contre les inégalités, qui reste une valeur extrêmement vivace en France, malgré des décennies d'offensive libérale. Le président de la région Normandie, Hervé Morin, disait en substance, il y a quelques jours : « Un sixième des Français rejette le capitalisme, la France n'est donc pas un pays qui se gouverne comme les autres. » Eh bien ! le Parti communiste

« Nous ne devons ni l'idéaliser ni en avoir peur, mais apporter des réponses politiques pour augmenter les salaires et le pouvoir d'achat, aller chercher l'argent là où il est pour le redistribuer, assurer un accès égal aux services publics, démocratiser la société. »

français doit être à la hauteur de cette France qu'il a contribué à façonner.

© Quel regard portez-vous sur le grand débat du président de la République en tant que citoyenne et élue ?

Ce débat est avant tout un exercice de communication politique, une campagne électorale qui ne dit pas son nom. Emmanuel Macron croit pouvoir se servir de la colère des Français pour relégitimer sa politique. Il cherche à attirer à lui les électeurs de la droite traditionnelle et entend très clairement que des réponses de droite soient apportées aux revendications et aux exigences sociales. Voilà pourquoi il faut bousculer le débat, y prendre toute notre part, y faire rentrer par la fenêtre ce qui ne pourra pas entrer par la porte. Je ne parle pas seulement des moments de débat formels qui sont organisés, ici ou là. Je pense aussi au débat public, qui se

déroule à ciel ouvert dans notre pays. Sur l'ISF, par exemple. Donnons-nous l'objectif de contraindre le gouvernement à le rétablir. En Seine-Maritime, des maires communistes organisent des votations pour que les citoyens puissent exprimer cette volonté jusqu'à la rendre incontournable. Nous pourrions, partout, multiplier ce type d'actions.

© Des convergences peuvent-elles se produire entre gilets jaunes, mouvement syndical et éventuellement partis politiques ?

Des convergences se sont déjà produites à l'image de cortèges, dans les rues du Havre par exemple, où gilets rouges et jaunes défilent ensemble derrière la même banderole proclamant : « Ouvrons main dans la main pour de meilleurs lendemains ». Ou encore à l'initiative de syndicalistes de Renault Cléon qui ont découvert

que beaucoup de leurs collègues étaient gilets jaunes. Dire qu'il n'y a plus aucune méfiance, de part et d'autre, serait mentir. Mais des cortèges syndicaux, notamment de la CGT, ont rejoint des manifestations de gilets jaunes. Les élus communistes ont noué le dialogue avec les gilets jaunes qui leur ont remis les pétitions qu'ils avaient fait signer. Nos élus, parlementaires notamment, sont souvent considérés comme des interlocuteurs évidents pour porter les revendications qui émergent et comme ceux qui se battent au quotidien. Ces convergences sont évidemment très positives.

Comment analysez-vous la présence de gilets jaunes aux élections européennes ?

Que les Français veuillent reprendre leur destin en main, investir le champ politique pour que les attentes populaires soient entendues est une très bonne chose. Le sentiment de trahison des « élites politiques » après le non au référendum sur le traité constitutionnel européen reste fort. Il ne faut pas prendre les Français pour des idiots. Ils sont d'abord en colère parce que depuis quarante ans ils ne sont pas écoutés par ceux qui ont été alternativement au pouvoir. C'est une des raisons d'ailleurs de l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République. La réalité c'est qu'il y aura des gilets jaunes sur quasiment toutes les listes. Ils ne sont pas une unité politique identifiée. Ils font mouvement avec pour point commun central le fait qu'ils n'arrivent plus à vivre. Les revendications sont diverses, parfois contradictoires, et personne – nous pas plus que d'autres – n'en est propriétaire. Certains m'ont par exemple dit vouloir être « la soupape de tout pouvoir », l'aiguillon qui rappelle à l'ordre les dirigeants. D'autres s'engagent, sur différentes listes, y compris la nôtre. Nous avons un rôle de parti politique à jouer, aux côtés de ce mouvement. Nous ne devons

« Le PCF doit se saisir avec intelligence et créativité du retour, dans le débat public, des enjeux sociaux, de la question de la répartition des richesses créées, de la lutte contre les inégalités, qui reste une valeur extrêmement vivace en France, malgré des décennies d'offensive libérale. »

ni l'idéaliser ni en avoir peur, mais apporter des réponses politiques pour augmenter les salaires et le pouvoir d'achat, aller chercher l'argent là où il est pour le redistribuer, assurer un accès égal aux services publics, démocratiser la société, etc. Nous avons aussi un rôle à jouer pour construire des majorités permettant de mettre en œuvre ces solutions et de concrétiser une alternative à la politique de Macron. Est-ce en alignant six ou huit listes de gauche sur la ligne de départ des élections européennes que nous serons le plus efficaces en ce sens ? De même, les enquêtes d'opinion montrent qu'une liste gilets jaunes contribuerait, en affaiblissant la quasi-totalité des

autres listes, à placer la liste LREM en tête aux européennes. Je ne suis pas sûre que ce soit ce à quoi aspirent la plupart des gilets jaunes.

Croyez-vous possible de faire échec à Macron pour les réformes qu'il a annoncées en 2019 (retraites, assurance chômage...) étant donné sa fragilité politique dans le pays ?

Oui, je le crois. Pour cela, le mouvement social qui s'exprime sous des formes très diverses, et pas seulement en jaune fluo, doit trouver un nouvel élan. Et il faut parallèlement battre, politiquement, les choix portés par Emmanuel Macron, son gouvernement et sa majorité, et construire une alternative à cette politique. La première échéance qui peut y contribuer, ce sont les élections européennes de mai prochain. D'autant qu'il est de plus en plus question qu'un référendum sur la politique nationale soit organisé en même temps. Il serait quand même insensé que Macron et sa politique sortent renforcés de cette élection ! C'est pourtant ce qui peut se produire en raison de l'éclatement et de l'affaiblissement de la gauche. Voilà pour quoi nous devons prendre, avec Ian Brossat, toutes les initiatives permettant tout à la fois l'expression de notre originalité communiste et un large rassemblement. Y compris en appelant chacun à agir en responsabilité pour construire cette alternative. ●

« Les gilets jaunes sont d'abord en colère parce que depuis quarante ans ils ne sont pas écoutés par ceux qui ont été alternativement au pouvoir. »

MIGRATIONS : CRISE DE LA SOLIDARITÉ ?

Être né quelque part

PAR **SABRINA ROYER** ET **NICOLAS LAMBERT***

« Être né quelque part, pour celui qui est né, c'est toujours un hasard... » C'est par ces mots que se clôt, avant d'entonner son célèbre refrain en zoulou, le premier couplet de la célèbre chanson de Maxime Le Forestier. Cette chanson était une réponse à la nouvelle loi Pasqua qui stipulait en 1986 qu'un enfant né en France de parents étrangers ne devient plus automatiquement français. Fin du droit du sol. De fait, les attaques contre les étrangers et leurs droits n'ont eu de cesse de ponctuer l'actualité politique de notre pays. La liste est longue et, sans être exhaustifs, nous pouvons nous souvenir de quelques éléments marquants. Rappelons-nous des déclarations de Jacques Chirac sur « le bruit et l'odeur » de ces familles migrantes qui s'installent en France, dont le groupe Zebda a également fait une chanson. Ou, plus spectaculairement, l'évacuation musclée de l'église Saint-Bernard en 1996. Ou la fermeture en 2002 du camp de Sangatte par Nicolas Sarkozy, sans aucune perspective politique, qui a abouti à la création de la Jungle de Calais puis à son démantèlement tout aussi musclé quinze ans plus tard, dont les conséquences humaines sont tombées dans l'oubli. Ou enfin, en septembre dernier, la loi dite « Asile immigration » portée par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, contre laquelle les communistes ont ardemment bataillé, qui a porté notamment à quatre-vingt-dix jours la durée d'enfer-

mement des étrangers dans les centres de rétention. Et que dire des débats houleux sur la déchéance de la nationalité initiés en créant l'amalgame avec les questions religieuses, ainsi que ces contrôles de maîtrise de la langue française sous couvert de tracer les migrants ? A-t-on vraiment pris du recul sur ces événements ?

LA QUESTION SOCIALE AU CŒUR DES LOGIQUES MIGRATOIRES

De fait, en matière d'immigration, la France est au diapason du continent et de sa politique d'Europe forteresse. Une Europe où les logiques d'argent, de dividendes et de compétitivité l'emportent sur les vies réelles des gens, sur le brassage culturel qui tisse pourtant profondément et positivement nos sociétés sur le long terme. Dans cette logique capitaliste historique qui consiste à faire primer avant tout les intérêts d'une classe sociale, le bouc émissaire est souvent le même : le pauvre ou l'immigré qui vient voler le travail de celui qui n'en a pas et prendre le logement social de celui qui en aurait besoin. Pourtant, derrière ce stéréotype, il y a avant tout le « demandeur d'asile », le « réfugié » qui espère n'être que de passage en France, le temps que les choses se diluent, et qui cherche à trouver un espoir ailleurs.

Il faut dire que la question sociale est en réalité au cœur des logiques migratoires et des politiques de « protection » des frontières. Car s'il est facile pour les habitants du nord de changer librement de pays (cela étant entré dans leurs habitudes

et logiques de circulation : mobilité professionnelle, loisirs, etc.), pour les habitants du sud de la Méditerranée, le voyage s'effectue souvent au prix d'un risque inouï. Rappelons que depuis le début des années 1990, c'est cinquante mille hommes, femmes et enfants migrants qui sont morts dans le voisinage de l'Union européenne, faute d'avoir eu accès à des parcours légaux et sécurisés. Quant à celles et ceux qui survivent, ils arrivent souvent meurtris après avoir vécu une série de violences physiques et psychologiques. Et ceci est particulièrement vrai pour les femmes. « Est-ce que les gens naissent égaux en droits à l'endroit où ils naissent ? » se demandait encore le chanteur avec justesse.

UNE CRISE DE LA SOLIDARITÉ

Face à ce terrible constat, l'Union européenne et les pays qui la composent devraient mieux organiser rationnellement et humainement l'accueil de ceux qui veulent venir en Europe, au lieu de trier les étrangers de façon absurde en cherchant toujours plus à tarir des flux déshumanisés perçus comme des flèches rouges sur les cartes, manipulant les chiffres des migrations pour les faire percevoir comme un problème. C'est la voix que portent les communistes. L'Europe des gens (et non celle de l'argent), c'est une Europe qui accueille et qui ne stigmatise pas les étrangers. C'est une Europe solidaire et fraternelle. Nous devons battre en brèche l'idée que ce que vit l'Europe en matière migratoire est une crise et recentrer le débat sur sa vraie cause. Si crise il y a, ce n'est pas une crise migratoire mais une crise de l'accueil. Une crise de la solidarité. La seule question qui vaille n'est donc pas de savoir s'il faut accueillir ou non, mais dire concrètement comment nous nous organisons pour accueillir ceux qui arrivent sans trouver des pansements. Parle-t-on encore des conséquences du démantèlement de la Jungle de Calais ? Pas besoin de disserter sans fin sur les causes des migrations au risque de tomber dans un débat saturé qui tombe dans l'oubli des médias. En matière migratoire, agir, c'est tendre la main, trouver des solutions en commun et faire converger les luttes. Dans la crise de l'accueil, il y a les mêmes problématiques que dans celle du logement en France auxquelles les initiatives de « Villes accueillantes » cherchent à trouver des solutions pour « mieux loger » et donner à l'être humain le minimum pour vivre. On pourrait également parler du film *Les Invisibles* sorti en début d'année qui retrace la vie de ces

femmes sans domicile de tous bords, migrantes ou sorties de prison, et de celles qui les aident pour trouver des solutions.

INITIATIVES ET MOBILISATIONS

Face à l'entêtement austéritaire et sécuritaire des États européens, certains n'ont pas attendu pour se retrousser les manches, pour développer des solidarités concrètes, pour faire bouger les lignes. Les villes d'abord. Athènes, Stuttgart, Grande-Synthe, Ivry, Nantes, Strasbourg, Briançon, Grenoble ou Saint-Denis tentent de se fédérer et de mettre en commun leurs expériences en matière d'accueil des migrants face à un État qui au mieux ne fait rien, au pire met des bâtons dans les roues. Les associations aussi prennent en charge, dans bien des domaines, les lacunes des États et de l'Europe (sauvetage en mer, apprentissage de la lecture, défense des sans-papiers). Certains médias et intellectuels ont lancé en 2018 des initiatives importantes comme le manifeste Pour l'accueil des migrants et le serment du Centquatre. Les chercheurs et les enseignants se mobilisent aujourd'hui dans les universités contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers et tentent, à l'initiative de trois chercheuses françaises, de mettre en place l'équivalent d'un GIEC sur les migrations pour faire émerger une parole forte, rationnelle, débarrassée des fantasmes. Il y a les citoyens aussi. L'agriculteur Cédric Herrou dans la vallée de la Roya arrêté pour avoir hébergé des migrants. Les cordées solidaires à Briançon. Des activistes à Athènes ont ouvert en avril 2016 les cent-dix chambres de l'hôtel désaffecté City Plaza pour y accueillir jusqu'à trois cent soixante-cinq migrants. Et bien sûr, il y a les luttes et résistances menées par les migrants eux-mêmes comme à Calais ou à Paris, avec bien souvent l'appui du PCF et de la CGT comme ce fut le cas pour la grève victorieuse des travailleuses sans papiers du 57, boulevard de Strasbourg. Les initiatives et les mobilisations sont en réalité très nombreuses et nous devons persévérer afin que ces initiatives prennent de l'ampleur et fassent valoir les différents droits de ces personnes. Le changement politique n'est pas seulement dans les débats et les échanges d'idées, il est avant tout dans le cœur des actions humaines pour redonner de l'humanité. ■

***Sabrina Royer et Nicolas Lambert**

sont membres du comité de rédaction de *Cause commune*. Ils ont coordonné ce dossier.

Immigration : faisons avancer le débat

Dans une période où les questions migratoires sont complètement sorties de leur contexte, utilisées et manipulées par les « artisans » de la haine, du complot, des fausses nouvelles (*fake news*), de la recherche de coupables, il est indispensable d'approfondir le débat pour raconter un autre récit et retrouver la définition de l'hospitalité.

PAR CÉCILE DUMAS*

Il est essentiel de rappeler en permanence que les migrations sont constitutives de l'humanité et une réalité qui existe depuis des siècles.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'immigration extraordinaire provoquée par les guerres et les conflits ne doit pas faire oublier que certains pays accueillent en continu une immigration ordinaire. C'est le cas de la France et cette immigration ordinaire due aux mariages mixtes, au regroupement familial, aux études à l'étranger est loin devant la migration de travail qualifié et l'obtention de statut de réfugié. En 2018, ce sont 255 550 obtentions de premier titre de séjour – 50 % sont des étudiants ou des motifs familiaux – et 33 380 attributions de l'asile. Et cela dans un pays de 65 millions d'habitants (France métropolitaine).

Fin 2017, on comptait environ 258 millions de migrants internationaux dans le monde, soit 3,3 % de la population mondiale contre 111 millions en 1990, soit 2,9 %. Au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ». Il s'applique aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille. Le nombre de migrants est en augmentation toute relative quand on prend soin de comparer cette hausse à celle de la population mondiale. Rappelons aussi qu'en 1900 les migrants internationaux représentaient 5 % de la population mondiale et que cela concernait à l'époque, avant tout, les Européens. Aujourd'hui, contrairement

« Depuis trente ans, le solde migratoire de la France oscille entre 50 000 et 100 000, soit autour de 0,1 % de la population. »

à bien des idées reçues, les mouvements Sud/Sud dépassent les mouvements Sud/Nord et 60 % des migrants ne quittent pas l'hémisphère Sud.

Cent cinq millions de migrants sont originaires d'Asie, 60 millions d'Europe et 36 millions d'Afrique. Au prorata de la population respective des continents, ce sont toujours les Européens qui migrent le plus.

Le changement majeur de la période actuelle est que les migrations concernent quasiment tous les pays qui sont à la fois, points de départ, d'arrivée et de transit. Les migrations se sont mondialisées.

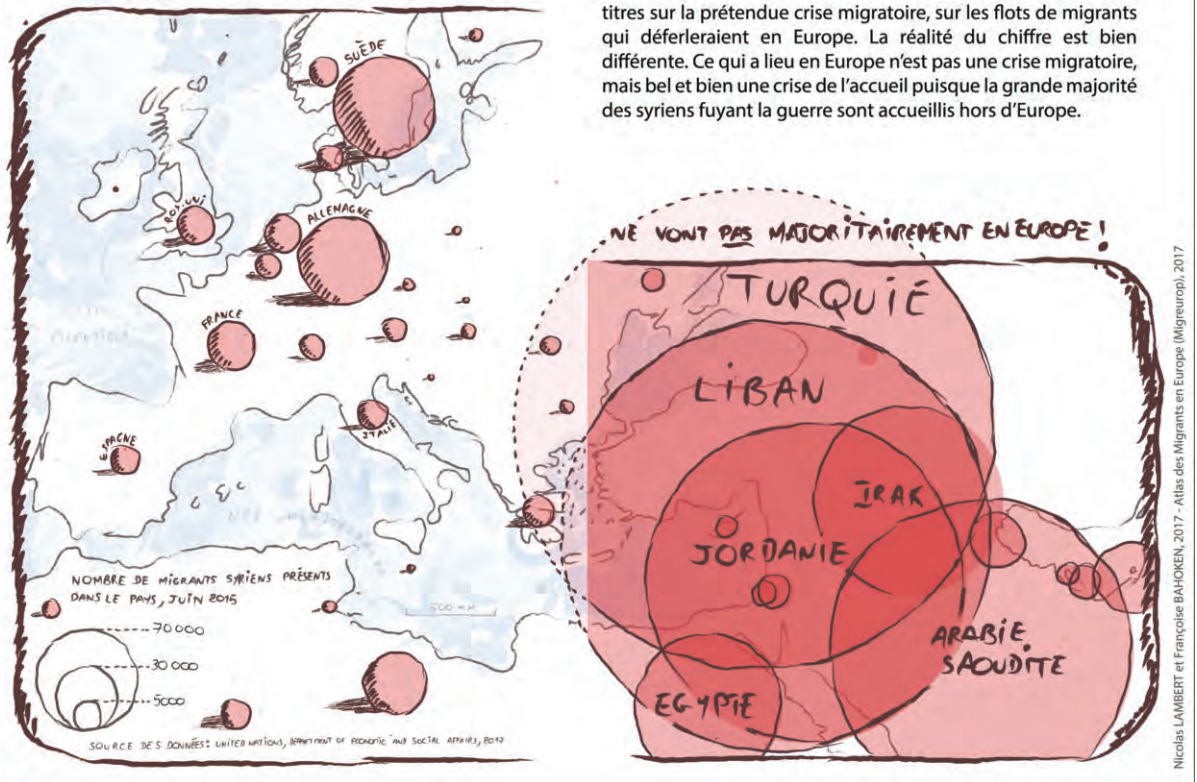
Le mot « crise » a donc bien, dans la bouche de l'extrême droite ou de dirigeants européens et français, une fonction politique qui traduit la volonté des gouvernements des pays européens de durcir les politiques migratoires en particulier vis-à-vis des pays du Sud et cela en surfant sur le populisme, le nationalisme et la xénophobie.

On pourrait plutôt utiliser ce mot pour qualifier le nombre de personnes déracinées, c'est-à-dire obligées de fuir leur domicile. Le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) en dénombre 68,5 millions, soit un accroissement de 16,2 millions pour la seule année 2017, dont 6 % vivent en Europe. Le constat est clair : l'Europe est bien loin d'être une terre d'accueil pour ces déracinés.

En revanche, 90 % de ceux qui ont obtenu une protection internationale par un État de l'Union européenne sont arrivés par la Méditerranée, qui est la voie la plus dangereuse du monde. Entre le 1^{er} janvier 2014 et le 2 mai 2016, plus de 8 412 personnes sont mortes en Méditerranée et 208 en Europe.

LE MYTHE DE LA CRISE MIGRATOIRE EN EUROPE

LES MIGRANTS SYRIENS...



En 2015, les grands médias ne cessent de faire leurs gros titres sur la prétendue crise migratoire, sur les flots de migrants qui déferleraient en Europe. La réalité du chiffre est bien différente. Ce qui a lieu en Europe n'est pas une crise migratoire, mais bel et bien une crise de l'accueil puisque la grande majorité des syriens fuyant la guerre sont accueillis hors d'Europe.

Pour terminer cette série de données chiffrées et permettre de prendre du recul, notons que, depuis trente ans, le solde migratoire de la France (différence entre les entrées et les sorties) oscille entre 50 000 et 100 000, soit autour de 0,1 % de la population.

POURQUOI EN EST-ON ARRIVÉ À CE DÉBAT TOTALEMENT IRRATIONNEL ?

Rappelons tout d'abord que Nicolas Sarkozy a eu la main sur la politique migratoire pendant neuf ans, quatre ans en tant que ministre de l'Intérieur, de mai 2002 à mars 2004, puis de juin 2005 à mars 2007, et cinq ans comme président de la République, de 2007 à 2012. Durant ces neuf années, six lois sur l'immigration ont été présentées et votées. À partir de 2005, Sarkozy se présente comme l'homme de la rupture sur la question des politiques migratoires ; il mêle sécurité, inté-

gration et identité nationale avec des arguments avant tout répressifs. Tous ses discours et ses argumentaires sont alors basés sur le méfait du recrutement massif de travailleurs immigrés, sur sa volonté de réduire le regroupement familial et son refus de se soumettre aux « diktats de la pensée unique de gauche », qui prive le peuple de donner son avis objectivement. Pour justifier sa volonté de restreindre les migrations et de « choisir ses migrants », il tente de réécrire l'histoire et de manipuler l'opinion publique. Il veut augmenter l'immigration du travail et réduire le regroupement familial.

En 2010, en pleine crise économique et financière, alors que le chômage augmente, Marine Le Pen profite du vide et de l'absence de réaction de la gauche pour désigner les responsables du chômage : les étrangers. Nous entrons dans une sur-enchère verbale avec une grande manipulation ►►

► des chiffres vus précédemment par l'extrême droite mais aussi par la droite (cf. Éric Ciotti au sujet des chiffres du ministère de l'Intérieur de 2018).

François Hollande essaie ensuite de calmer les excès verbaux mais la machine *fake news* est lancée depuis trop longtemps. Les images de la « Jungle de Calais » et des migrants sur les rochers à la frontière franco-italienne de Menton ont un effet terrible sur l'opinion publique en 2015. Le gouvernement socialiste ne bouge pas d'un pouce pour faire changer les choses et faire preuve de solidarité européenne. À l'apogée de l'arrivée des réfugiés fuyant la guerre en Syrie, le gouvernement de Manuel Valls s'engage à accueillir un peu plus de 19 000 demandeurs d'asile alors que l'Allemagne en accueille plus d'un million. Le manque de courage politique des gouvernants, l'assimilation constante des questions migratoires et des problèmes de sécurité laissent place à un discours extrémiste, populiste, nationaliste et débouche sur une régression des conditions d'accueil des migrants dans notre pays.

ET MAINTENANT QUE FAIRE ?

Ce tournant de 2015 a aussi montré la capacité de résistance, de révolte et d'organisation de citoyens solidaires, malgré les pressions judiciaires. Des centaines de militants communistes dans toute la France agissent aux côtés des associations pour permettre aux migrants de passage ou aux demandeurs d'asile d'accéder à leurs droits.

C'est cette solidarité concrète qui remet au cœur du débat quelques réalités, numériques mais surtout humaines. Des chemins de migration sont diffusés, expliqués. Aucun chiffre ne peut tenir face à

« Cette solidarité concrète se heurte à l'absence de solutions politiques et en particulier à l'Europe forteresse qui actuellement préfère construire des murs que des solidarités pour favoriser un accueil digne des migrants. »

de tels témoignages, en particulier sur la traversée de la Libye ou de la Méditerranée.

Mais il est évident que cette solidarité concrète se heurte à l'absence de solutions politiques et en particulier à l'Europe forteresse qui actuellement préfère construire des murs que des solidarités pour favoriser un accueil digne des migrants.

Après des mois d'audition et de travail auprès des associations, des militants de la solidarité, des universitaires, le Parti communiste français publie une brochure en avril 2018, *Pour une France hospitalière et fraternelle, une Europe solidaire* (voir ci-contre). Avec cette contribution, le Parti communiste français veut mettre en débat une nouvelle approche des enjeux migratoires, qui s'appuie évidemment sur le droit international et sur des propositions d'accès aux droits, de vie digne, et surtout défend l'indispensable mise en place de voies légales et sécurisées de migration, seule façon effective de démanteler les trafics d'êtres humains.

Il est urgent de réorienter la politique migratoire européenne et de la mettre en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui énonce que « toute personne a le droit de circuler librement, de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État, toute personne a le droit de quitter tout pays y compris le sien, et de revenir dans son pays ». ■

*Cécile Dumas est membre du conseil national du PCF. Elle est responsable adjointe du secteur International, chargée des enjeux migratoires.



Pour une France hospitalière et fraternelle, une Europe solidaire à TÉLÉCHARGER SUR : http://www.pcf.fr/pour_une_france_hospitaliere_et_fraternelle_une_europe_solidaire

Migrations dans le monde

L'aspect le plus significatif concernant les migrations est leur globalisation, comme tendance structurelle du monde, et leur régionalisation.

PAR CATHERINE WIHTOL DE WENDEN*

En ce début du XXI^e siècle, les migrations internationales se sont mondialisées : presque tous les pays du monde sont concernés par les départs, les arrivées et le transit, certains étant les deux ou les trois à la fois. Ces migrations concernent 260 millions de personnes, un chiffre qui a été multiplié par trois depuis les années 1975 et qui a doublé depuis la fin du XIX^e siècle.

GLOBALISATION

Tous les continents sont inclus dans la mobilité transfrontalière, l'Europe étant la plus grande destination au monde (77 millions, si l'on inclut la Russie et l'Ukraine), suivie par les États-Unis, le Golfe et la Russie (13 millions). Le Sud est en passe de recevoir autant de migrants que le Nord de la planète à cause de la diversification des migrations :

femmes (48 %), déplacés environnementaux (42 millions, dont seulement 17 millions sont des migrants internationaux, les autres étant des migrants internes), mineurs isolés, réfugiés, toutes catégories qui préfèrent aller moins loin et se diriger vers les pays voisins des leurs. Les trois quarts des réfugiés dans le monde vont dans des pays du Sud, comme on l'a vu lors des crises

afghane (à destination de l'Iran et du Pakistan), irakienne (vers la Syrie), syrienne (en Turquie, Liban et Jordanie, pour l'essentiel). Les pays du Sud ont peu de politique migratoire et une cinquantaine d'entre eux ne sont pas signataires de la convention de Genève de 1951 sur l'asile, donc

la protection est souvent relative, mais les migrants peuvent y entrer, le plus souvent. Cette globalisation a été favorisée par un droit de sortie généralisé, à cause de la possibilité presque mondialisée d'avoir un passeport, alors que le droit d'entrer s'est beaucoup rétréci, du fait des visas. Les migrations internationales sont, à l'échelle mondiale, essentiellement des migrations de travail, mais elles ne sont plus que 15 % des entrées en Europe, où le regroupement familial, les étudiants et l'asile occupent les premières places. Le droit d'entrée, qui n'est pas universel comme le droit de sortie, dépend de la souveraineté des États d'accueil, en fonction du risque migratoire représenté par chaque nationalité, selon son passeport : ce sont les Japonais qui peuvent entrer dans le plus grand nombre de pays dans le monde (189) pour trois mois, suivis par les Européens, les Américains et les Canadiens. Puis viennent les Russes, les Chinois et enfin la plupart des pays africains, dont les ressortissants de pays en crise (Érythrée, Somalie, Soudan) n'ont de possibilité de migrer que dans les pays les plus proches du leur. Cet élargissement du monde est lié à son interdépendance : certains pays ont des richesses mais peu de main-d'œuvre (comme les pays du Golfe), d'autres une importante population et peu de ressources (comme le Mali, le Niger ou le Burkina Faso). D'autres encore sont directement menacés par les défis environnementaux, comme le Bangladesh, premier au monde, les îles du Pacifique (Tuvalu, Fidji) ou la désertification. Le vieillissement de la population en Europe, en Russie, au Japon est aussi un facteur de dépendance à l'égard des migrations, pour la contribution de celles-ci à la croissance démographique et au manque de main-d'œuvre. L'absence de droits dans les pays de départ ou de transit peut aussi favoriser le désir d'aller plus loin, y compris en risquant la mort. ►►

« Les experts du climat prévoient entre 150 et 200 millions de migrants environnementaux d'ici la fin du siècle. »

► RÉGIONALISATION

Partout, sans aucune exception, il y a davantage de migrants de la même région que de migrants qui viennent d'ailleurs, du fait que le migrant international est de moins en moins exclusivement un homme seul, mais aussi comporte de nouveaux profils, dont les femmes, les réfugiés et les enfants qui ne vont pas aussi loin dans des parcours transcontinentaux. Ainsi, en Europe, le tiers des migrants internationaux vient d'Europe, un chiffre qui a beaucoup augmenté avec l'ouverture à l'Est : Roumains, Bulgares, Polonais sont partis nombreux travailler en Europe de l'Ouest dès 2004, de même que les Européens du Sud, après la crise de 2008, sont venus chercher du travail en Allemagne et au Royaume-Uni (Italiens, Espagnols, Portugais, Grecs). En Afrique, qui compte 26 millions de migrants internationaux, la plupart viennent d'un autre pays du continent, selon les chiffres du département de la population des Nations unies (UNDESA, 2017).

Il en va de même en Amérique latine où la plupart des migrants sont des Latino-Américains : Vénézuéliens en Colombie, Péruviens en Argentine et au Chili, Paraguayens au Brésil, Boliviens dans les pays voisins du leur, tandis que les Centre-Américains et les Mexicains sont attirés par les États-Unis. Même schéma en Russie où, du fait de l'ouverture des frontières pour le travail à l'Asie centrale et au sud du Caucase, la plupart des migrants viennent de la CEI (Communauté des États indépendants, ex-URSS) et de la Chine dans les régions sibériennes. En Asie, les pays riches comme le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, Singapour attirent les populations des pays pauvres ou très peuplés. L'essentiel des migrants vient d'Asie : Philippins, Pakistanais, Indiens, Chinois. L'Australie est de son côté de moins en moins « blanche » et s'asiatise de plus en plus. Le Golfe attire les populations du Maghreb, du Pakistan, du Soudan, d'Égypte, du Sri Lanka, des Philippines.

DES FACTEURS STRUCTURELS

Les facteurs de ces migrations internationales correspondent à un mouvement de fond qui

« Les migrations internationales sont, à l'échelle mondiale, essentiellement des migrations de travail, mais elles ne sont plus que 15 % des entrées en Europe, où le regroupement familial, les étudiants et l'asile occupent les premières places. »

épouse les tendances structurelles du monde : valorisation de la mobilité comme élément de modernité, accès aux nouvelles technologies de la communication au Sud, qui font rêver à d'autres horizons plus prometteurs pour ceux qui considèrent qu'il n'y a aucun espoir chez eux (les jeunes

notamment), inégalités du développement humain, crises et conflits, grandes lignes de fracture du monde sur un espace restreint comme la Méditerranée, la ligne Mexique/États-Unis, l'Australie et ses voisins, offre de voyage du fait de l'impossibilité de circuler sans visa qui enrichit les passeurs, mode du tourisme international (un milliard par an), qui donne à d'autres l'idée d'aller s'installer ailleurs (comme les seniors au soleil), risques environnementaux (les experts du climat prévoient entre 150 et 200 millions de migrants environnementaux d'ici la fin du siècle), études à l'étranger à en juger par le succès d'Erasmus depuis trente ans... Enfin, les transferts de fonds représentant 460 milliards de dollars annuels envoyés par les migrants dans leurs pays d'origine. Ces facteurs

vont perdurer pour la plupart, car le développement au Sud est un facteur, à court et moyen terme, d'accélération de la mobilité plutôt qu'il ne l'arrête ou la réduit. Les populations les plus mobiles sont celles des pays riches et les populations du Sud leur ressemblent de plus en plus, notamment chez les élites, qui peuvent souvent circuler légalement (les riches des pays pauvres), alors que les catégories intermédiaires ont du mal à obtenir des visas. Les plus pauvres du monde ne bougent pas, sauf en cas de migrations forcées (asile, crise environnementale), faute de réseaux de connaissance et de moyens. Sinon, les migrations internationales ne représenteraient pas 3,5 % de la population du monde, comme aujourd'hui, compte tenu des inégalités de la planète, mais beaucoup plus.

Dans ce monde où les rapports internationaux, notamment le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), rappellent que la mobilité est un facteur essentiel du développement humain (rapport 2009 *Lever les barrières, migration et développement humains*), le droit à la mobilité est une aspiration qui monte mais qui est très inégalement répartie. Ceux qui migrent

« Les transferts de fonds représentant 460 milliards de dollars annuels envoyés par les migrants dans leurs pays d'origine. »

ont infiniment moins de droits que ceux qui sont sédentaires, car beaucoup de conventions internationales n'ont pas été signées par tous les États (50 non-signataires de la Convention de Genève, tous pays du Sud, 53 signataires seulement de la convention de l'ONU de 1990 sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles), tous pays du Sud, les pays du Nord ne voulant pas se sentir liés par des droits à reconnaître aux migrants irréguliers, des millions de personnes sans protection internationale lors de crises politiques (sur les 66 millions de réfugiés, 26 millions seulement ont le statut de la convention de Genève, les autres ayant une protection temporaire ou humanitaire), 13 millions d'apatrides, des millions de sans-papiers, aucun statut international pour les déplacés environnementaux, un accès très différencié à la nationalité des pays d'accueil à l'échelle mondiale.

Des tentatives de dialogue global ont été mises en place depuis le début du XXI^e siècle. Citons notamment à l'initiative de Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), né du choix du multilatéralisme adopté par Kofi Annan pour dialoguer sur les migrations entre le Nord et le Sud mais aussi avec des acteurs non étatiques – organisations intergouvernementales (OIG), organisations non gouvernementales, associations, employeurs, syndicats, églises, experts. Le Forum mondial sur la migration et le développement se réunit chaque année depuis 2006, pointant, dans chaque région du monde, les inégalités les plus criantes ou les initiatives à encourager, considérant que la migration est un bien public mondial si elle est bien gérée, gagnante pour les migrants, les pays de départ et les pays d'accueil. Plusieurs pays du Sud s'y sont beaucoup investis, parmi lesquels le Mexique, le Maroc, le Bangladesh. Le pacte mondial (*Global compact*) est issu de cette même approche, Nord/Sud et multilatérale, signé à Marrakech en décembre 2018, reprend les grandes lignes du FMMD. Né de la décision de l'assemblée générale des Nations unies de septembre 2016 après la crise des réfugiés de 2015, le pacte comprend deux volets : les migrants et les réfugiés. Il lance l'idée d'une autre gestion par le biais d'une meilleure coopération entre États. Le Mexique ainsi que la Suisse y ont joué un rôle déterminant. Le pacte est non contraignant (ce n'est pas un traité). On compte une quinzaine d'États non signataires du pacte, dont les États-Unis et cinq pays européens. Mais c'est un pas de plus pour inscrire les migrations sur la table des questions majeures des Nations unies et de sortir le sujet de l'illégitimité dans laquelle il a été longtemps relégué. ■

***Catherine Wihol de Wenden** est politiste en science politique. Elle est directrice de recherche émérite au CNRS.



Organiser des débats avec les membres de l'équipe de **Cause ★ commune**
CONTACTEZ-NOUS
 01 40 40 13 50 ou au 01 40 40 12 30
causecommune-larevue.fr

Pacte mondial de Marrakech sur les migrations, ni l'horreur ni la panacée

Ce pacte adopté le 19 décembre 2018 a suscité beaucoup de commentaires acerbes alors qu'il est très décevant pour tous ceux qui défendent le droit des migrants.

PAR **MARIE-CHRISTINE VERGIAT***

Rarement un texte international n'aura soulevé un tel tollé quelques jours avant son adoption. Pourtant l'intérêt de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour ces questions n'est pas nouveau. En effet, dès 2003, Kofi Annan mettait sur pied une commission mondiale sur les migrations internationales. Quoi de plus normal pour une organisation qui, selon ses propres termes, a pour mission de « prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes auxquels est confrontée l'humanité au XXI^e siècle » ?

LE RÔLE DE L'ONU

Si les migrations ne sont pas un « problème », elles se sont effectivement mondialisées et quasiment tous les pays sont aujourd'hui pays d'origine, de transit et/ou de destination. Qui est alors mieux placé que l'ONU pour aborder cette question mondiale ? C'est ce qui a été fait : deux dialogues de haut niveau sur les migrations internationales ont été organisés en 2006 et 2013 et des forums annuels sur la migration et le développement ont été mis en place.

La « crise » de 2015-2016 dans la zone Méditerranée a sans doute accéléré le processus. Toujours est-il que, le 19 septembre 2016, l'assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité une déclaration, dite « de New York », pour les réfugiés et les migrants. Cette déclaration a engagé un processus de négociation pour l'adoption de deux nouveaux pactes mondiaux : l'un sur les réfugiés et l'autre « pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » – le pacte sur les réfugiés a été

piloté par le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) et adopté par l'assemblée générale de l'ONU le 18 décembre par 181 pays ; seuls les États-Unis et la Hongrie ont voté contre et trois se sont abstenus, la République dominicaine, l'Érythrée et la Libye. Il s'ensuivit dix-huit mois de négociation et un projet de texte final adopté par 192 pays en juillet 2018 lors d'une conférence intergouvernementale, c'est-à-dire l'ensemble des pays membres de l'ONU, à l'exception des États-Unis qui s'étaient retirés du processus en décembre 2017.

« Le pacte se déroule autour de dix principes et vingt-trois objectifs qui ne sont que des rappels d'engagements internationaux déjà existants. »

UNE CONTROVERSE DE MAUVAISE FOI

C'est donc un débat quelque peu sur-réaliste qui s'est enclenché dans les semaines précédant la tenue du sommet de Marrakech le 10 décembre dernier, date symbolique puisqu'elle correspond au 70^e anniversaire de l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Mi-novembre, en quelques jours, une dizaine de pays dont Israël, la Hongrie, la Pologne, l'Italie, la République tchèque, la Bulgarie, l'Estonie et l'Australie ont annoncé qu'ils ne signeraient pas le pacte. L'Autriche, alors qu'elle présidait le conseil européen dans le cadre de la présidence tournante de l'Union européenne, a fait de même. La Suisse qui avait activement participé au processus d'écriture a, sous la pression de son parlement, renoncé à aller à Marrakech. Le texte a engendré une crise politique en Belgique et fait tomber le gouvernement de Charles Michel. La France n'a pas été épargnée par le débat et Emmanuel Macron a décommandé son

« Les pays du Nord ont lourdement pesé sur le texte de façon négative l'empêchant de constituer un instrument pour lutter contre les dérives des politiques actuelles. »

déplacement au Maroc, certains « gilets jaunes » ayant menacé de bloquer son avion. Il s'est néanmoins fait représenter par un secrétaire d'État, inconnu du public, Jean-Baptiste Lemoine. On est habitué à lire tout et n'importe quoi sur le sujet des migrations mais cette fois, on a atteint des sommets de mauvaise foi. Qu'on en juge : Emmanuel Macron a été accusé de vouloir « vendre la France aux étrangers » et de « remettre ses clés à l'ONU », laquelle « voudrait nous imposer sa vision d'un monde sans frontières ». « Huit pays seraient obligés d'accueillir 480 millions de migrants », alors que le nombre total de migrants internationaux dans le monde n'est que de 258 millions, soit 3,4% de la population mondiale, et ce « pacte diabolique », pour reprendre une expression de Marine Le Pen, créerait « un droit à la migration ».

UN CADRE DE COOPÉRATION NON CONTRAIGNANT

Tout ceci pour un « pacte » qui se contente d'établir un cadre de coopération juridiquement non contraignant, respectant la souveraineté des États, une sorte de guide de bonnes pratiques que chaque État signataire restera libre de mettre en œuvre. Certes, un mécanisme permettra de suivre les « progrès » réalisés et un cadre régulier de discussions internationales sera mis en place, un peu comme pour le climat. C'est dire ! Le pacte se déroule autour de dix principes et vingt-trois objectifs qui ne sont que des rappels d'engagements internationaux déjà existants.

Il ose notamment rappeler que tous les migrants (femmes et hommes) ont des droits, quel que

soit leur statut, ce qui n'est finalement qu'un rappel de l'article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et qu'il faut leur « assurer l'accès aux services de base ».

À peine osera-t-on se féliciter que son premier objectif soit de « collecter des données précises afin d'élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits », que le septième propose de « s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité des migrants et de les réduire », le treizième de « ne recourir au placement en détention administrative qu'en dernier ressort », en cherchant des solutions de rechange ou encore de faire en sorte de « sauver des vies » et d'« éliminer la traite ». Mais il y a de quoi être plus inquiet quand on lit qu'il faut « munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale » ou encore « coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité ». L'impression générale est que les pays du Nord ont lourdement pesé sur le texte de façon négative, l'empêchant de constituer un instrument pour lutter contre les dérives des politiques actuelles qui freinent les possibilités de migrer pour les

deux tiers de la population mondiale.

Ce texte, finalement adopté le 19 décembre dernier à New York par 152 pour, 5 contre (États-Unis, Hongrie, République tchèque, Pologne et Israël), et 15 abstentions (dont l'Autriche, l'Australie, la Bulgarie, l'Italie, la Roumanie, la Suisse, l'Algérie, le Chili et... le Liechtenstein), est plutôt fade et déçoit largement les attentes de ceux qui défendent les droits des migrants. Il reflète malheureusement la triste évolution des pays européens au regard des droits de l'homme et leur incapacité croissante à réagir face à la montée des

discours racistes et xénophobes dont les migrantes et les migrants sont les premières victimes. Il révèle une fois de plus la nécessité pour les progressistes de repartir à l'offensive sur ces questions pour ne pas laisser le champ libre à l'extrême droite. ■

*Marie-Christine Vergiat est députée au parlement européen, membre du groupe GUE/NGL.

« Ce pacte reflète la triste évolution des pays européens au regard des droits de l'homme et leur incapacité croissante à réagir face à la montée des discours racistes et xénophobes. »

Villes accueillantes

Un projet de recherche-action pour mieux penser l'accueil en tenant compte des échecs et des expériences étrangères.

PAR **CYRILLE HANAPPE***

C'est à partir de 2015 que les camps, bidonvilles et autres squats se sont multipliés en France et que la crise de l'accueil des migrants a pris une visibilité nouvelle. Ces lieux « autres » sont apparus car ils remédiaient au défaut de politiques d'accueil des migrants par les pouvoirs publics. Par-delà la volonté d'accueillir ou pas de l'État, dont c'est la prérogative, il est apparu que, dans un contexte de faiblesse de la puissance publique, c'était surtout une pensée de l'accueil qui devait être mise en place, les politiques architecturales et urbaines classiques étant singulièrement désarmées pour trouver des solutions qui dépassent les camps, tels qu'ils avaient été imaginés dans les années 1930.

C'est ainsi que même le camp humanitaire de Grande-Synthe, conçu et construit avec la meilleure volonté du monde par la mairie et Médecins sans frontières, a fini par être incendié par certains de ses habitants, tant les conditions d'accueil ne correspondaient plus à leurs besoins humains fondamentaux.

LE PROJET DE RECHERCHE-ACTION SUR LA VILLE ACCUEILLANTE

C'est de ce triste constat qu'est né le projet de recherche-action sur la ville accueillante, financé par le plan urbanisme construction architecture (PUCA) et la ville de Grande-Synthe. Une équipe pluridisciplinaire a réuni plusieurs spécialistes de la question – humanitaires, architectes, urbaniste, sociologue, géographe, anthropologue... – pour constituer un ouvrage qui serait tout à la fois un ouvrage de fond et un manuel sur ce que

pourrait être une ville accueillante. Il a été publié en octobre 2018 aux éditions du PUCA (<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/ville-accueillante-accueillir-grande-synthe-puca>). La recherche démarre par une analyse précise de

ce qui s'est passé à Grande-Synthe pour ensuite proposer un certain nombre de scénarios. C'est ainsi qu'est apparue la nécessité de se donner de nouveaux outils d'analyse, plus centrés sur les besoins humains. Alors que l'on croyait jusque-là que les besoins fondamentaux se limitaient à tout ce qui est physiologique (manger, dormir, se laver, pouvoir aller aux toilettes...), on comprend aujourd'hui que ces besoins sont beaucoup plus larges et qu'on ne peut se contenter de ne satisfaire que les premiers : en effet, la reconnaissance, la cohérence, l'échange, la réflexion, l'affection sont aussi fondamentaux que les besoins physiologiques et toute réponse faisant l'impasse sur ces questions est incomplète et même génératrice de troubles personnels profonds.

Il est important de se donner des indicateurs sur ces sujets pour pouvoir avoir un cadre d'évaluation de la réponse proposée.

Il est également nécessaire de dépasser les réponses s'appuyant uniquement sur la fourniture de services dont les bénéficiaires seraient les receivers passifs. C'est quand le camp de Grande-Synthe a été confié à une association habituée à gérer des maisons de retraite qu'un état d'esprit délétère pour les exilés est apparu. Alors qu'auparavant ils participaient activement aux tâches de cuisine, de nettoyage et d'entretien des lieux, de sécurisation, la réalisation de celles-ci exclusivement par des professionnels a entraîné tout à la fois une moindre qualité de service (tant la

« La participation et l'information de tous sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais et ce qui vaut pour les villes vaut bien évidemment pour tous les lieux d'accueil. »



tâche était immense alors que les moyens ne suivent pas) mais surtout, ce qui est pire, un désinvestissement, un désintéressement des habitants pour des questions qui les concernaient pourtant au premier plan. La participation et l'information de tous sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais et ce qui vaut pour les villes vaut bien évidemment pour tous les lieux d'accueil.

LA PRISE EN COMPTE D'EXPÉRIENCES

Cette recherche s'est enrichie également de l'observation de ce qui se passe dans d'autres villes européennes et mondiales.

À Stuttgart, les camps, bien que construits en bâtiments modulaires, sont conçus comme des quartiers de ville, ne sont pas fermés du tout, sont situés au centre des bourgs, et on n'y voit ni vigiles ni gardes. L'autogestion des habitants en partenariat avec les villes fixe le fonctionnement quotidien des lieux.

Dans le « village d'accueil » de Kara Tepe, à Lesbos, tout a été pensé pour que le nouveau quartier soit le vecteur d'activités économiques locales aussi bien pour les nouveaux que les anciens habitants de la petite ville de Mytilène.

À Mayotte, on a cessé de parler de bidonvilles, mais plutôt de « quartiers spontanés », avec toute la différence sémiologique portée par ces termes. Les politiques de destruction sont remplacées peu à peu par des politiques de requalification urbaine.

À Stuttgart, encore, des immeubles partagés ont été construits pour accueillir aussi bien des réfu-

« Il est nécessaire de dépasser les réponses s'appuyant uniquement sur la fourniture de services dont les bénéficiaires seraient les receivers passifs. »

giés que des Allemands ; tout y a été mis en place pour favoriser les activités en commun de tous. À Athènes, la ville a opté pour un faisceau de solutions pour l'accueil, reconnaissant notamment la gestion de squats par des mouvements politiques comme faisant partie de la réponse...

En France, des villes se sont réunies dans l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) pour essayer de se fédérer et de mettre en commun une certaine culture et des expériences vécues. On y trouve entre autres les villes de Grande-Synthe, Ivry, Nantes, Strasbourg, Briançon, Grenoble, Saint-Denis, Montreuil... La ville accueillante serait-elle l'occasion de revitaliser et de renouveler les politiques urbaines pour tous ? ■

***Cyrille Hanappe** est architecte. Il est maître de conférences à l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Belleville.

Apprendre le français aux migrants ou suivre les besoins de l'économie ?

Concilier l'apprentissage du français et l'insertion professionnelle constitue un véritable parcours du combattant.

PAR LAURA ISNARD*

Lorsqu'un migrant arrive en France, un de ses premiers objectifs est de pouvoir trouver un travail pour subvenir aux besoins sa famille, celui d'un enfant de pouvoir aller à l'école. Après avoir traversé plusieurs pays, affronté le parcours administratif sinueux à l'arrivée, il lui est parfois possible d'obtenir le statut officiel de travailleur mais à la condition de correspondre aux besoins de l'économie française. L'étude du ministère de l'Intérieur (2013) intitulée *La politique migratoire pour répondre aux besoins en main-d'œuvre* présente l'orientation de la politique française d'immigration qui a pour priorité de faire correspondre les migrations professionnelles aux besoins de l'économie française en présentant deux listes « la liste 150 et la liste 30 », faisant état des métiers qui obtiendront une demande de visa prioritaire. Ces listes varieront en fonction des régions et des besoins

cherche à les intégrer dans des formations professionnalisantes correspondant à ces métiers plutôt que de les inscrire à l'université.

LA LANGUE, ACCÈS PRIORITAIRE À LA CULTURE D'UN PAYS

Mais avant de pouvoir accéder à ce graal, la route est longue et elle passe par la maîtrise évidente de la langue française. Renaud Sainsaulieu, sociologue, qualifie la parole au travail de moyen de multiples phénomènes d'influence et de rapprochement affectif. Et pour cause ! La langue est un accès *a priori* logique et prioritaire à la culture d'un pays. Dans le milieu du travail, les codes culturels passent systématiquement par la langue : compréhension des consignes de travail, explications et justifications des tâches, lectures de protocoles et même conversations informelles entre employés. En somme, si un travailleur migrant ne comprend pas ces consignes et ce qui lui est demandé, il commet des erreurs et, de fait, a de fortes chances d'être rejeté de sa sphère principale de socialisation. S'il n'est pas immédiatement licencié, il sera relégué aux tâches les plus ingrates pour lui faire comprendre explicitement que son défaut de maîtrise de la langue française le met à l'écart, rappelant son statut de migrant et l'impossibilité d'évoluer vers un autre domaine professionnel. Une logique qui semble être dénaturée par certains centres de langues mais un élément bien compris par les défenseurs de la clause Molière en 2016, fort heureusement abrogée avant même sa mise en application. Sous couvert de protéger les ouvriers et de soutenir l'emploi local, les rédacteurs de cette clause ont cherché à rendre indispensable la langue française sur les chantiers afin de pouvoir répertorier de manière cachée

« Les associations et l'État prennent conscience qu'en plus d'avoir déjà des acquis, les migrants sont parfois bien plus qualifiés et qu'ils pourraient intégrer une sphère professionnelle. »

économiques de celles-ci. De ce fait, les demandeurs d'asile et les migrants n'ont pas d'autre choix que de correspondre à une liste préétablie par l'État, et ils s'y plient pour montrer leur bonne foi et leur volonté de rester. Quant aux mineurs isolés, protégés jusqu'à leur majorité, on

les travailleurs migrants qui n'auraient pas une situation déclarée. Mais trouver un travail non déclaré ou attendre d'avoir des cours de français, tel est souvent le dilemme.

QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans les formations en français délivrées par les organismes agréés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), on observe une amélioration de la qualité de l'enseignement et un souci de l'insertion professionnelle. Le cliché du migrant ne sachant ni lire ni écrire et devant être intégré dans des formations réservées aux personnes en situation d'illettrisme ou apprenant l'alphabet sur des imagiers d'enfants avant de pouvoir trouver un travail a fait son temps. On pense désormais à leur apprendre le français pour trouver un travail. Les associations et l'État prennent conscience qu'en plus d'avoir déjà des acquis, les migrants sont parfois bien plus qualifiés et qu'ils pourraient intégrer une sphère professionnelle. Pour répondre à cela, les formations en français ont intégré des modules permettant aux étrangers d'acquérir certains codes professionnels. On peut obtenir la carte de résident à partir du niveau A2 (niveau débutant avancé) mais l'accès aux formations ou aux titres de qualification ne sont possibles qu'à partir du niveau B1 (intermédiaire, troisième niveau). On calcule qu'il faudrait environ entre trois cents et quatre cents heures pour obtenir les deux niveaux précédents, et encore cela

« On observe une incohérence entre les niveaux de langue établis par le contrat d'intégration républicaine (CIR) et les besoins humains de ces travailleurs, qui constitue un nouveau frein à leur insertion en France. »

dépend évidemment des capacités de chacun. Trois cents heures lorsque l'on est dans une situation d'urgence, le temps paraît bien long. Même si l'on ne doute pas de la motivation des travailleurs migrants à apprendre la langue française rapidement, cela signifie donc qu'il faudrait entre six mois et une année supplémentaire. On observe donc une incohérence entre les niveaux de langue établis par le contrat d'intégration républicaine (CIR) et les besoins humains de ces travailleurs, qui constitue un nouveau frein à leur insertion en France. Ne faudrait-il pas aller vers une convergence des formations linguistiques et des formations professionnelles afin d'intégrer un métier de manière plus rapide tout en sortant des niveaux officiels ? ■

***Laura Isnard** est enseignante de français langue étrangère.



Les demandeurs d'asile face à l'institution

Sans foyer, c'est-à-dire sans appartenance à « un ordre du monde où les choses et les activités s'enchaîneraient logiquement les unes aux autres de manière cohérente et sensée », le demandeur d'asile est, comme l'explique le sociologue Smain Laacher, « fort éloigné de toute perspective de maîtrise du présent et du futur immédiat ». Son temps est contraint, marqué par l'attente. Le pouvoir sur le temps est détenu par l'institution.

PAR **AUDRAN AULANIER***

Une phrase d'une travailleuse sociale à un nouveau demandeur, somalien, qui venait la questionner sur ce qu'il aurait le droit de faire au cours des prochaines semaines illustre bien cela. Après lui avoir expliqué qu'il ne pouvait pas chercher de travail ni quitter les environs, et que sa seule chance était d'apprendre rapidement l'allemand grâce aux cours dispensés par une association, elle lui dit : « Ton seul droit, pour l'instant, c'est d'attendre. » (Les citations de travailleurs sociaux et de demandeurs d'asile sont issues d'une enquête dans un camp de premier accueil à Mannheim, en Allemagne.) En discutant avec lui quelques minutes après son rendez-vous, il me dit : « Je suis là depuis quinze jours et je ne fais déjà que ça d'attendre. Quand on travaille on a un objectif, on se lève. Là, je fais rien et en plus je dors pas car je stresse. Du coup après je m'endors pendant la journée, je regarde des vidéos sur youtube, sur

mon téléphone mais que faire d'autre ? Dormir, attendre, dormir, attendre. Au moins, quand on dort on n'attend pas. De toute façon on sent qu'on n'est pas attendu, on est collé, huit dans la chambre, ça pue ; et on s'occupera de nous quand ils auront le temps, quoi... » Les seules choses à faire sont soit dictées par l'institution, par exemple s'occuper de l'administratif ; soit elles consistent à tenter de soigner le corps ou l'esprit, ce qui n'est pas totalement détaché de l'institution. Pour obtenir l'asile, il faut en effet pouvoir « objectiv[er] les persécutions », comme l'explique Didier Fassin : « Dorénavant, officiers et magistrats s'attendent même à ce que des certificats médicaux ou psychologiques valident l'existence de traces corporelles ou de traumatismes psychiques. »

LA PERTE D'AUTONOMIE

De plus, « la perte des points de repère routiniers » (Laacher) n'aide pas à redonner au temps un caractère journalier. Les jours s'entrelacent, se ressemblent tous, et semblent être plus longs qu'ils ne le sont en réalité. Un simple coup d'œil à la cour d'un camp à Mannheim suffit pour s'en convaincre. Quelques-uns jouent au basket sans grande motivation, certains attendent, le regard hagard, sur des bancs, d'autres discutent, d'autres encore jouent au tennis de table. L'impression est curieuse : tout le monde fait quelque chose, mais on ressent chez presque tous une forme de décalage par rapport à eux-mêmes, à travers une activité qui n'est là que pour combler le vide d'un « temps abondant, redondant, inutile ».

« Dans le système d'asile européen actuel, par l'attente imposée, qui s'accompagne d'une absence quasi totale de droits, les demandeurs sont presque contraints de mettre leur propre vie entre parenthèses pendant que leur demande de protection est examinée. »

Ajoutons à cela que le demandeur est infantilisé : « Je voudrais pouvoir chercher du travail, m'explique un autre demandeur somalien. Ici, on me dit d'attendre, on n'a le droit à rien, et pour me faire patienter on me donne du *Taschengeld* (argent de poche). On n'est pas des enfants, j'ai 28 ans. Qu'est-ce que tu veux faire avec 110 € par mois ? » Tout cela rend l'autonomie au quotidien compliquée et entraîne un assujettissement à l'institution et des difficultés à redevenir maître de son temps, maître de sa propre vie. « Je veux pas du *Taschengeld*, je veux bosser », dit-il encore. Attendre sans véritable but au quotidien, dans la seule attente d'une réponse, rend déjà les demandeurs vulnérables ; la dépendance à l'institution, qui loge et fournit une allocation, accroît encore cette vulnérabilité.

UNE VIOLENCE INSTITUTIONNELLE

Ce qui est en jeu ici, c'est le pouvoir de l'accueillant sur l'accueilli. Si on est bien loin d'une hospitalité inconditionnelle dans le cas de l'accueil des demandeurs d'asile, on pense ici à Jacques Derrida qui mettait en avant la souveraineté de l'accueillant sur son « propre chez-soi ». Si elle est d'abord un pouvoir d'accueillir, elle peut, comme c'est le cas ici, se transformer en un pouvoir sur l'accueilli. Une violence s'exerce, qui amplifie l'impression d'être à la merci de l'institution. C'est là le passage obligé pour espérer : « De toute façon, on n'a pas le choix, m'explique Aرسالane, un demandeur irakien, il faut passer par là, c'est le seul moyen. » C'est pour cette raison, cette contrainte pratique, qu'à la violence institutionnelle fait très rarement face une violence ou une révolte des demandeurs. Ainsi, si conflit il y a, ou mécontentement, il n'est que rarement suivi de la possibilité de porter une revendication. Les demandeurs sont assujettis à l'institution sans lui appartenir totalement, toujours dans un entre-deux qui rend l'intégration très compliquée. Si l'institution lui refuse, dans sa toute-puissance, le statut de réfugié, le demandeur d'asile restera suspendu et isolé, comme le décrit Hassan Yacin, un migrant soudanais, dans un poème intitulé « La malédiction » adressé à cette femme de l'OFPRA qui lui a refusé le statut en raison de soi-disant mensonges : « Je suis une malédiction / Je suis la malédiction incarnée / Suspendu à ma corde secrète [...] / Je parle aux fleurs autour de moi

« Difficile d'apprendre la langue et de comprendre les normes culturelles d'un pays lorsque l'on n'a quasiment pas d'autre droit que d'attendre. »

et j'admire le chant des murs / Ces murs de mon isolement infini et / La peur de mon amie secrète / Rien ne me donne le sentiment de sécurité. » Face à cette absence de considération pour l'individu, face à cette attente imposée et face à la non-prise en compte des souffrances, les demandeurs ont souvent le sentiment d'être « en trop ».

Dans le système d'asile européen actuel, par l'attente imposée, qui s'accompagne d'une absence quasi totale de droits, les demandeurs sont presque contraints de mettre leur propre vie entre parenthèses pendant que leur demande de protection est examinée. Cette vie sur un seuil entre le dedans et le dehors les met en face d'une appartenance brisée et crée des difficultés à s'intégrer : difficile d'apprendre la langue et de comprendre les normes culturelles d'un pays lorsque l'on n'a quasiment pas d'autre droit que d'attendre. Par ce pouvoir sur le temps, l'État rappelle sans cesse, explique Anne-Virginie Madeira, que « l'octroi de l'asile ou de la qualité de réfugié adopte davantage le caractère d'une prérogative régaliennne que d'un droit subjectif, c'est-à-dire d'un droit dont l'individu peut se prévaloir ». ■

« Ce qui est en jeu, c'est le pouvoir de l'accueillant sur l'accueilli. »

*Audran Autanier est sociologue. Il est doctorant à l'École des hautes études en sciences sociales à Paris (EHESS).

Organiser des débats avec les membres de l'équipe de Cause ★ commune
CONTACTEZ-NOUS
01 40 40 13 50 ou au 01 40 40 12 30
causecommune-larevue.fr

L'accueil des étrangers

La situation dramatique de très nombreux migrants est accentuée sous l'effet des derniers textes promulgués, la dégradation des conditions d'hébergement et le renforcement des contrôles.

PAR FLORENT GUÉGUEN*

Promu par la convention de Genève de 1951 et consacré comme principe constitutionnel, le droit d'asile s'impose à la France qui a accueilli en 2017 près de cent mille demandeurs d'asile, nombre qui sera en légère augmentation en 2018. Mais, derrière ces grands principes, se cachent la misère et la dégradation des conditions d'accueil et d'hébergement des personnes qui fuient la guerre, les persécutions et l'extrême pauvreté.

UN DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT DRAMATIQUEMENT SOUS-DIMENSIONNÉ

Avec environ quatre-vingt dix mille places d'hébergement dédiées, au plan national, aux demandeurs d'asile, principalement en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et en hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), la France est loin de proposer des conditions matérielles d'accueil et d'accompagnement des personnes migrantes en conformité avec ses engagements internationaux. Seulement 47 % des demandeurs d'asile obtiennent un hébergement et un accompagnement dans ce cadre légal. Les personnes et leur famille n'obtenant pas de solution sont donc renvoyés dans le meilleur des cas vers les 115 et les centres d'hébergement dédiés aux

sans domicile fixe qui sont structurellement saturés. Cette situation inacceptable a une double conséquence : la multiplication des campements indignes dans les métropoles, en particulier en Île-de-France qui accueille 45 % de la demande d'asile en France, mais aussi une dramatique concurrence entre les publics pauvres dans les dispositifs d'hébergement, une « lutte des places » qui alimente les réactions de rejet et l'épuisement

des travailleurs sociaux souvent placés devant des choix inextricables. Pour répondre à cette crise de l'accueil, les associations demandent – en vain – depuis 2015 un plan national d'accueil et d'intégration des personnes migrantes et réfugiées, axé sur le renforcement des plateformes de premier accueil aujourd'hui largement sous-dotées (un équivalent temps plein pour sept cents demandeurs d'asile parfois) et la création demandée sur le quinquennat de quarante mille places d'hébergement de type CADA, avec un accompagnement

« Une dramatique concurrence entre les publics pauvres dans les dispositifs d'hébergement alimente les réactions de rejets et l'épuisement des travailleurs sociaux souvent placés devant des choix inextricables. »

social et juridique durant toute la procédure. Si quelques milliers de places nouvelles sont programmées chaque année, cette dynamique n'est pas à la hauteur de la demande d'asile, tandis que la loi votée en juillet 2018 vient durcir les conditions d'accueil des nouveaux arrivants. La loi « asile et immigration » prévoit en effet que

les personnes seront orientées selon un schéma national d'accueil vers une région déterminée en fonction de la part des demandeurs d'asile accueillis mais sans aucune garantie quant à une offre effective d'hébergement. Ces dispositions

« Cette intensification des mesures de contrôle et d'assignation à résidence conduira inévitablement les personnes à ne plus solliciter d'hébergement – de peur des contrôles – ou de fuir les hébergements et les logements qu'ils occupent pour s'enfoncer dans la clandestinité. »

prévoient également la suspension des conditions matérielles d'accueil (hébergement et allocation) si le demandeur d'asile quitte la région assignée sans autorisation. Tout en remettant en cause le droit fondamental à la libre circulation, cette disposition risque d'augmenter les parcours d'errance en campement indigne.

LE TRI ET LE CONTRÔLE DES MIGRANTS COMME POLITIQUE DE GESTION DES FLUX

Le droit inconditionnel à l'hébergement pour toute personne à la rue est également menacé par la circulaire du 12 décembre 2017 sur le recensement par l'État des étrangers dans les centres d'hébergement d'urgence, prélude, selon les cas, à une assignation à résidence, une orientation vers la rétention administrative ou la délivrance d'une obligation à quitter le territoire (OQTF). Cette politique de contrôle des migrants sans domicile fixe a été dénoncée par le défenseur des droits et par les associations de lutte contre l'exclusion qui ont obtenu devant le Conseil d'État le consentement des personnes comme préalable de ce recensement, faisant échec à la généralisation des contrôles dans l'hébergement.

Le « tri » des migrants s'exerce également à l'encontre des demandeurs d'asile relevant du « règlement Dublin », pour lesquels le traitement de la demande d'asile relève du pays par lequel ils sont entrés dans l'Union européenne. Chaque année, entre trente mille et quarante mille personnes sont empêchées dans ce cadre de déposer une demande d'asile en France et 12 % d'entre elles sont reconduites dans le pays responsable de leur demande d'asile. La mise en place récente des centres d'examen et d'accueil des situations (CAES) et des pôles régionaux Dublin (PRD) vise à « sélectionner » les migrants dès leur demande d'asile et d'hébergement (enregistrement des empreintes) en vue d'une orientation systématique vers une assignation à résidence et un transfert vers le pays « responsable ». Cette intensification des mesures de contrôle et d'assignation à résidence conduira inévitablement les personnes à ne plus solliciter d'hébergement – de peur des contrôles – ou de fuir les hébergements et les logements qu'ils occupent pour s'enfoncer dans la clandestinité. Les associations sont unanimes à demander que la France prenne sa part de responsabilité dans l'accueil des demandeurs d'asile et utilise la clause discrétionnaire prévue par le règlement Dublin pour requalifier les procédures et rendre la France responsable de ces demandes.

La répression des étrangers par l'augmentation de la durée de la rétention de quarante-cinq à quatre-vingt-dix jours à partir de janvier 2019 est également une mesure dégradante et attentatoire aux libertés fondamentales. Comme l'est la rétention des enfants (plus de trois cents en France métropolitaine), malgré les cinq condamnations de la France par la Cour européenne des droits de l'homme et les recommandations faites à la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Enfin, la situation est également critique pour les dizaines de milliers de personnes – souvent en famille – sans titre de séjour, qui sont maintenues depuis des années dans l'extrême précarité, hébergées à l'hôtel sans ressources ni droit au travail. La régularisation de ces publics permettrait de lutter efficacement contre la pauvreté des personnes exilées en leur donnant de réelles perspectives d'intégration. ■

*Florent Guéguen est directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité.

Violences contre les femmes en quête de mobilité

Les politiques migratoires marquent durablement dans leur chair les migrantes des pays du Sud, du fait des violences qui leur sont imposées par les hommes disposant des pouvoirs de décision.

PAR **ELSA TYSZLER***

Le genre est la construction sociale, historique et hiérarchique, faite à partir du sexe des femmes et des hommes. Il symbolise les rapports sociaux de sexe. Les politiques dites de « lutte contre l'immigration irrégulière » ne sont pas neutres du point de vue du genre. Elles s'ancrent sur les rapports hétéropatriarcaux établis entre les sexes, et bien souvent, les renforcent. C'est en observant leur mise en œuvre *in situ* et leurs conséquences sur les personnes qu'elles ciblent, que l'on comprend que ces politiques entravent à la fois globalement et singulièrement les parcours et les vies d'hommes et de femmes en quête de mobilité. Malgré un lot commun de répression, les personnes se trouvent affectées différemment en fonction de leur genre, de leur origine ethnique, de leur couleur de peau ou encore de leur orientation sexuelle, catégorisations symboles des rapports de pouvoir et de domination qui sont sous-jacents aux politiques occidentales de contrôle des mobilités du Sud, ancrées dans la colonialité du pouvoir. Ce concept élaboré par le sociologue péruvien Anibal Quijano, dès 1997, se fonde sur « l'exploitation de la force de travail (capitalisme), la domination ethnoraciale, le patriarcat et le contrôle des formes de subjectivité (ou imposition de l'eurocentrisme) ».

UNE MOBILITÉ AUX MULTIPLES EMBÛCHES

Rendre compte de migrations féminines permet de mieux mesurer les conséquences profondes des politiques migratoires européennes et de leur externalisation. Souvent invisibilisées, sin-

« Depuis des décennies, les femmes font partie des personnes dont les mobilités sont entravées et sont également des actrices à part entière des résistances à l'approche militaro-sécuritaire des migrations. »

gularisées et perpétuellement « redécouvertes », ces migrations sont pourtant anciennes. La visibilité des femmes n'est pas liée à leur présence mais au regard que l'on porte sur les personnes migrantes. Depuis des décennies, les femmes font partie des personnes dont les mobilités sont entravées et sont également des actrices à part entière des résistances à l'approche militaro-sécuritaire des migrations. Quel que soit leur âge, elles constituent 48 % des personnes en migration internationale et 50 % des personnes réfugiées (assemblée générale des Nations unies, 2016). Cependant, ces chiffres ne doivent pas occulter le fait que la mobilité des femmes est encore plus contrainte que celle des hommes, dès le départ du pays d'origine, mais également sur la route et aux frontières extérieures de l'Europe. Les recherches menées auprès de femmes dont la classe sociale ne permet pas l'obtention d'un visa et qui sont donc contraintes d'emprunter les routes clandestinisées montrent que les politiques migratoires

sécuritaires de l'Union européenne et leur externalisation en Afrique renforcent l'effectivité des rapports de domination sur les femmes en quête de mobilité. Rendant les routes migratoires clandestinisées toujours plus longues, dangereuses et coûteuses, les femmes se retrouvent régulièrement bloquées, pendant des périodes plus ou moins longues, dans des espaces frontières militarisés où elles doivent négocier leur passage, auprès de différents acteurs, pour continuer leur projet de mobilité.

VIOLENCES SEXUELLES, UN « PASSAGE OBLIGÉ » !

L'exemple de la frontière maroco-espagnole, à l'endroit des enclaves de Ceuta et Melilla, illustre la façon dont la gestion sécuritaire des mouvements migratoires contraint différemment les parcours d'hommes et de femmes, et renforce les violences sexuelles à l'encontre de ces dernières. Si différents modes de passage sont utilisés pour traverser cette frontière – franchir les barrières de Ceuta ou Melilla, traverser par la mer, se cacher dans une voiture –, les femmes, elles, sont généralement assignées à la voie maritime. Car le passage en voiture est le plus coûteux et le franchissement des barrières reste considéré comme « masculin », car « trop dur » et/ou « trop physique » pour elles. Les assignations de genre contraignent ainsi les modes de passage des frontières. Le temps d'attente pour tenter une traversée en zodiac peut aller de quelques semaines à plusieurs années. Durant cette attente, les femmes (et les hommes) sont confinés dans des campements autoconstruits en forêt, comme dans la zone de Nador proche de l'enclave espagnole de Melilla. Dans ces

« Les femmes sont très régulièrement victimes de chantages sexuels ou de viols de la part d'hommes impliqués dans les réseaux de passage. »

espaces, les femmes sont très régulièrement victimes de chantages sexuels ou de viols de la part d'hommes impliqués dans les réseaux de passage et qui disposent d'un pouvoir de décision sur leurs possibilités de traverser ou non la mer-frontière en zodiac. Mais les récits de violences sexuelles pointent aussi d'autres auteurs : des militaires chargés de la lutte contre l'immigration dite « irrégulière », des civils locaux ou des compagnons de route. Les récits des femmes en attente à la frontière dans cette région, comme de celles qui ont pris la route libyenne par exemple, sont si récurrents qu'ils témoignent du caractère systémique des violences sexuelles dans le cadre de ces mobilités entravées. Aux frontières

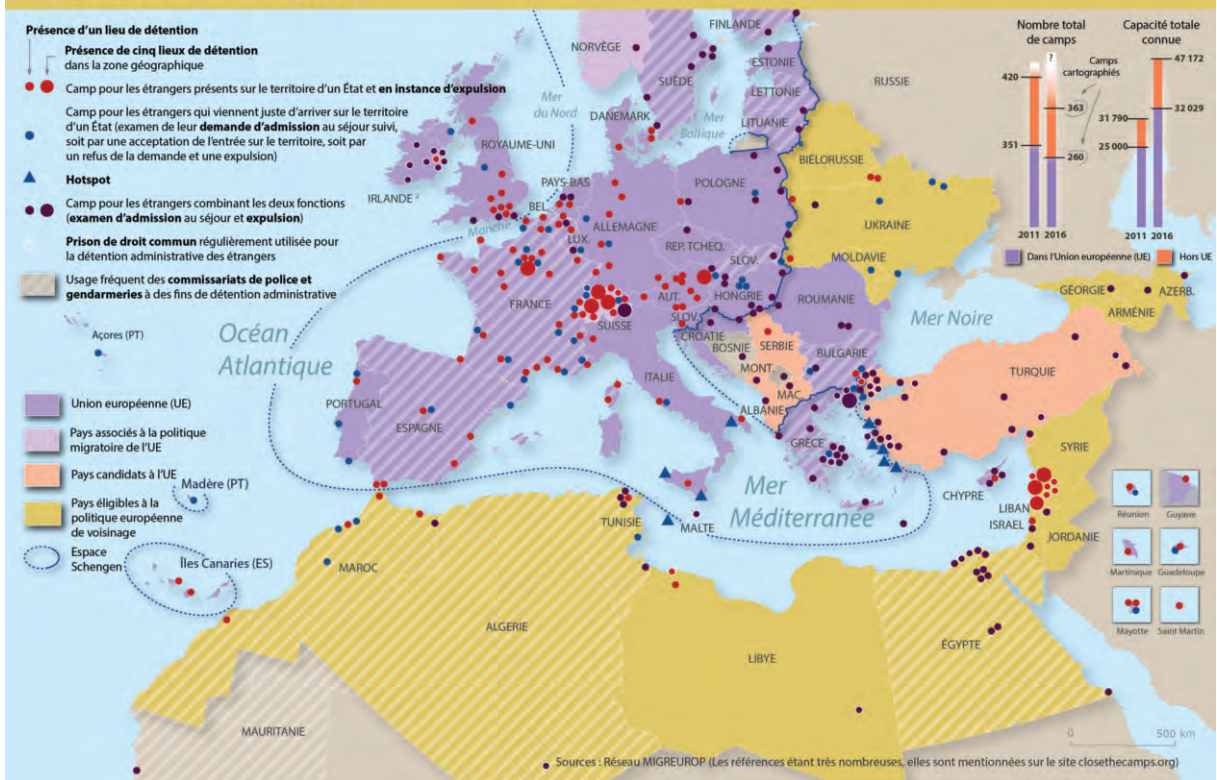
de l'Europe, la violence sexuelle se présente comme un « passage obligé » pour les femmes en quête d'exil ou de mobilité. La gestion des frontières, des dispositifs de blocage et de passage est globalement contrôlée par des hommes. Les femmes en sont alors tributaires pour la réalisation de leur projet de mobilité, ce qui favorise l'appropriation du corps des femmes et la multiplication des violences sexuelles à leur égard, engendrant notamment grossesses non désirées, accouchements risqués, enfances et vies difficiles sur le long terme.

Les politiques migratoires européennes, bien loin de tout humanitarisme, inscrivent des frontières politiques et sociales dans la chair même de ces femmes migrantes des Suds et ont des effets durables sur leur vie. Entraver leur liberté de circulation conduit ainsi inévitablement à augmenter le poids de la domination masculine sur elles. Les politiques migratoires sécuritaires vont donc contre l'émancipation des femmes, contrairement à ce qui est tenté de nous faire croire à travers les discours officiels les caractérisant comme relevant de la lutte contre la traite humaine. Face à cette violence institutionnelle et à cette instrumentalisation, des femmes résistent et se défendent au quotidien contre des politiques migratoires classistes, racistes et sexistes, qui les rendent toujours plus vulnérables. La lutte contre toutes les violences faites aux femmes doit donc également passer par la lutte contre le racisme et pour la liberté de circulation et d'installation de toutes et tous. ■

*Elsa Tyszler est sociologue. Elle est doctorante à l'université Paris-8.

« Aux frontières de l'Europe, la violence sexuelle se présente comme un « passage obligé » pour les femmes en quête d'exil. Entraver leur liberté de circulation conduit ainsi inévitablement à augmenter le poids de la domination masculine sur elles. »

L'EUROPE DES CAMPS



À Calais, exils et résistances

Ici comme ailleurs, les exilés s'organisent pour résister aux conditions de vie violentes et désastreuses qui leur sont faites.

ENTRETIEN AVEC **MAËL GALISSON***

Depuis le début des années 1990, des personnes exilées sont bloquées à la frontière franco-britannique et survivent dans le Calaisis, espérant un jour ou l'autre franchir cette barrière administrative et politique autant que géographique. Fuyant des régions ravagées par des guerres (Kosovo, Afghanistan, Irak, Syrie), des régimes totalitaires ou autoritaires (Iran, Érythrée, Éthiopie, Soudan, Égypte) et des situations économiques et sociales minées par la corruption et le clientélisme, elles font l'expérience douloureuse, à

Calais et dans sa région, des politiques hostiles et du non-accueil.

Face à cette situation, des solidarités ont émergé localement à Calais, Grande-Synthe ou encore Norrent-Fontes et, depuis le début des années 1990, des militantes et militants, parfois rejoints par des élus, se relaient pour interpellier et tenter de construire, ici ou là, des bribes d'hospitalité. La Marche citoyenne pour l'accueil des migrants réalisée au début du printemps 2018 entre la ville italienne de Vintimille et la ville britannique de Douvres en est un exemple récent.

DES MOBILISATIONS RÉGULIÈRES ET VARIÉES

Il arrive aussi très fréquemment que les personnes exilées, pourtant souvent dépeintes comme dépossédées de leur pouvoir d'agir, s'organisent de manière autonome et contestent le régime de violence que leur réservent les politiques migratoires actuelles. Moins visibles, leurs mobilisations sont pourtant régulières et prennent des formes très diverses.

Début octobre 2013, un groupe d'une soixantaine d'exilés syriens, hommes et femmes, décide de bloquer l'accès piéton au port de Calais. Ils campent sur place, dénoncent dans un communiqué les conditions dans lesquelles ils et elles survivent en France et réclament « qu'une personne de l'*UK home office* vienne [leur] parler et étudie [leur] situation » car leur objectif est de demander l'asile en Angleterre. À l'aube du troisième jour d'occupation, et alors que des CRS s'apprêtent à les déloger, deux exilés grimpent sur le toit du bâtiment principal du terminal portuaire et menacent de sauter dans le vide si la police intervient. Le préfet du Pas-de-Calais organise alors en urgence une rencontre entre des représentants des exilés syriens, de la préfecture et de la *UK border force*. Ces négociations n'aboutiront pas et le groupe d'exilés devra lever l'occupation.

Fin mai 2014, suite à l'expulsion de deux campements dans le centre-ville de Calais, un groupe d'hommes et de femmes, se réfugie sur le lieu de distribution des repas, large parking goudronné situé quai de Moscou. Le nombre de personnes sur place augmente en quelques jours et, rapidement, la vie du lieu prend forme : des assemblées se déroulent, des représentantes et des représentants par communauté sont désignés et des règles de fonctionnement instaurées. Les exilés ne veulent « plus vivre comme des animaux » et revendiquent « l'accès à des conditions de vie dignes, peu importe que nous ayons ou non des papiers ». Des manifes-

« Si ces mobilisations débouchent difficilement sur des victoires, elles témoignent cependant de la résistance dont font régulièrement preuve les personnes migrantes bloquées à la frontière franco-britannique et s'inscrivent dans l'histoire longue des luttes de l'immigration. »

tations sont organisées, soutenues par les associations locales. Face à l'absence de réponse de l'État, plusieurs exilés entament une grève de la faim. Fin juin, l'État réagit, mobilise l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et son directeur, Pascal Brice, qui se rend sur place, mais n'accède en rien aux revendications des exilés et ne propose qu'un léger aménagement des conditions d'accès à la procédure d'asile. Le 2 juillet, suite à une procédure d'expulsion lancée par la mairie de Calais, le lieu de distribution est évacué avec violence, loin des regards associatifs. Six cents personnes exilées sont passées sur place pendant une partie de la journée, deux cents seront placées en centres de rétention administrative (CRA), d'autres envoyées dans des commissariats de la région et les dernières – mineures et mineurs compris – monteront dans des bus pour être relâchées à plusieurs centaines de kilomètres de Calais, en périphérie de villes ou en rase campagne...

Moins visibles, les femmes exilées se mobilisent aussi, par exemple pour la manifestation d'octobre 2016 pendant les premiers jours de l'expulsion de la Jungle de Calais, ou encore pour le rassemblement des femmes kurdes en août 2018 à Grande-Synthe, dénonçant les expulsions répétées de campements. ▶▶

« Les personnes exilées, pourtant souvent dépeintes comme dépossédées de leur pouvoir d'agir, s'organisent de manière autonome et contestent le régime de violences que leur réservent les politiques migratoires actuelles. »

►► OCCUPATIONS, RASSEMBLEMENTS,

GRÈVES DE LA FAIM

Occupations de lieux ou d'espaces publics, manifestations et rassemblements de rue (également pour rendre hommage aux migrantes et migrants morts à la frontière) et grèves de la faim (y compris après s'être cousu les lèvres) font ainsi partie du registre de mobilisation des personnes exilées. Ils et elles ont également recours à d'autres modalités d'action moins visibles : en s'associant à des procédures contentieuses menées par certains acteurs associatifs, comme lors du référendum déposé en octobre 2015 devant le tribunal administratif de Lille. Dans ce cas précis, la justice a donné partiellement raison aux requé-

rants, obligeant l'État à agir concernant la prise en charge des mineures et mineurs et à répondre à plusieurs urgences fondamentales (accès à l'eau, à des sanitaires et mise en place d'un dispositif de collecte des déchets).

Si ces mobilisations débouchent difficilement sur des victoires, elles témoignent cependant de la résistance dont font régulièrement preuve les personnes migrantes bloquées à la frontière franco-britannique et s'inscrivent dans l'histoire longue des luttes de l'immigration. ■

*Maël Galisson est chargé de mission au Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural Migration-Citoyenneté-Développement

Résistances aux violences des contrôles migratoires

Malgré les nombreuses intimidations, de nouvelles formes de solidarité se sont progressivement constituées et démultipliées depuis 2015.

PAR ISABELLE SAINT-SAËNS*

Face aux mortelles conséquences des politiques migratoires européennes, en Méditerranée, dans les Balkans ou ailleurs, on entend souvent dire que l'Europe est en train de perdre ses valeurs. Oui, il y a en 2019 plus de morts, plus de violence et de brutalité, y compris dans les discours officiels ; mais il y a longtemps que ces « valeurs » ne s'incarnent plus que dans les « grands textes » fondateurs de l'Union européenne, sans cesse bafoués par la commission, les États membres eux-mêmes, et les agences, telle Frontex. C'est au moins depuis 2004 et le début de la politique d'externa-

lisation que l'UE mène une guerre aux migrants.

MOUVEMENTS DE SOLIDARITÉ

La violence du contrôle qui s'exerce sur toute la trajectoire des personnes en migration rencontre pourtant des résistances. Les mouvements de solidarité se sont multipliés depuis le « long été des migrations » de 2015. Plus que leur nombre, ce qui compte, c'est que ces groupes d'activistes, de citoyens, de maires, etc., se constituent de plus en plus en réseaux nationaux ou avec le reste de l'Europe, pour échanger leur expertise, appeler au soutien d'initiatives, bref faire émerger ces *communs* issus des mobilisations autour de l'accueil des migrants, en dépassant les dynamiques simplement humanitaires et d'assistance.

Donnons quelques exemples de ces solidarités. En Belgique, en janvier 2018, les riverains du parc Alexandre à Bruxelles forment une chaîne pour empêcher l'arrestation des migrants. Dans la vallée de la Roya, l'agriculteur Cédric Herrou, appuyé par tout un comité, guide et accueille,

« Ces groupes d'activistes, de citoyens, de maires, etc. se constituent de plus en plus en réseaux nationaux ou avec le reste de l'Europe. »

malgré de multiples inculpations, les migrants venant d'Italie ; à Briançon citoyens et professionnels de la montagne se mobilisent ; tout comme dans le Calaisis, depuis 2003, citoyens, activistes et associations travaillent pour et avec les migrants. À Athènes, en avril 2016, des activistes ont ouvert les cent dix chambres de l'hôtel désaffecté City Piazza, et ont accueilli jusqu'à trois cent soixante-cinq migrants, où le travail a été organisé en commun.

RÉSISTANCE AUX MESURES D'INTIMIDATION

La violence du contrôle s'exerce sur ces pratiques de solidarité, qui sont de plus en plus criminalisées. L'un des derniers exemples en France étant les « 3+5+2 » activistes inculpés à Briançon, et au-delà de multiples formes de poursuites ou d'intimidation sont exercées (voir le dossier *Délit de solidarité* du Groupe d'information et de soutien des immigrés [GISTI]). Aux États-Unis, les volontaires qui déposent dans le désert texan des bidons d'eau ou guident des migrants risquent eux aussi l'inculpation. Des différentes organisations non gouvernementales qui opéraient en Méditerranée, très peu sont encore en activité. Ces dernières années, elles ont fait l'objet d'attaques incessantes de la part de l'Italie, d'agressions de la part des gardes-côtes libyens, de refus d'accostage dans les pays riverains de la Méditerranée. Malgré les accusations de complicité avec les passeurs, de nouveaux groupes se lèvent régulièrement pour porter secours aux migrants en mer. La plus récente initiative est celle de *Mediterranea Saving Humans*, un réseau de citoyens, activistes et élus, qui a affrété un bateau sous pavillon italien pour dénoncer et tenter d'empêcher les violations du droit de la mer. En Italie toujours, de très nombreux maires ont officiellement déclaré ne pas vouloir mettre en œuvre le « décret sécurité » du ministre de l'Intérieur Matteo Salvini qui aurait entre autres pour conséquence de priver les demandeurs d'asile de nombreux droits. En janvier 2019 ils étaient plus d'une centaine.

MOBILISATIONS DES MIGRANTS

La résistance est bien sûr aussi et d'abord celle des migrants eux-mêmes. Pour ne parler que de la période la plus récente, on peut évoquer des mouvements comme celui des migrants du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CARA) de Mineo, en Sicile, qui en novembre 2018 occupent

les routes pour protester contre la diminution des sommes allouées, en particulier pour se déplacer. En Grande-Bretagne à Yarl's Wood les femmes lancent une grève de la faim, en novembre 2018, pour protester contre la durée indéterminée de la détention et les expulsions. En janvier 2019, les migrants enfermés dans les centres de rétention français d'Oissel, de Vincennes et du Mesnil-Amelot se mobilisent, parfois en entamant des grèves de la faim, contre leurs conditions de vie et les violences policières. À Paris, des travailleurs irréguliers se mobilisent pour leurs droits : en 2014 les « coiffeurs » du boulevard de Strasbourg, en 2017 les employés de Burger King, en octobre 2018 ceux de l'hôtel Park Hyatt Paris-Vendôme, et obtiennent (un peu de) justice. Hors d'Europe aussi, on observe divers mouvements de migrants. Par exemple, au Mali, l'association des Maliens expulsés se mobilise depuis 1996 pour l'accueil et l'information des nouveaux expulsés.

« Plutôt que d'assigner les migrants aux catégories – héros ou victimes –, il y a lieu de les considérer comme des sujets. »

Les résistances spécifiques qui pointillent le territoire de l'UE composent un tableau plus large, qui nous dit que la migration elle-même est déjà une lutte, l'expression d'une revendication : celle du droit au mouvement, à arpenter de nouveaux espaces, à inventer de nouvelles temporalités. De nouvelles formes de solidarité se sont progressivement mises en place et démultipliées depuis 2015, pour essayer de faire converger les mobilisations « des » migrants et « pour » eux, vers une articulation plus complexe et connectée. Plutôt que d'assigner les migrants aux catégories – héros ou victimes –, il y a lieu de les considérer comme des sujets. Des sujets qui interrogent sur des questions universelles : quels liens doivent exister entre les humains et les territoires ? De quelle manière voulons-nous habiter la planète ? ■

*Isabelle Saint-Saëns est membre du comité de rédaction de la revue *Vacarme*.

Une victoire historique des travailleuses sans papiers

Au bout d'une lutte acharnée, largement soutenue par les militantes et militants, syndicalistes, citoyens, élus, des travailleuses ont obtenu leurs papiers, et la justice française a reconnu qu'il y avait traite d'êtres humains, une première en France dans le monde du travail. Malheureusement l'exploitation honteuse perdure pour d'autres !

PAR ÉLIE JOUSSELLIN*

Paris, boulevard de Strasbourg, dans le 10^e arrondissement. C'est ici, sur ce boulevard situé au cœur de la capitale, entre la gare du Nord, la plus grande gare d'Europe, et la place de la République, que différentes luttes de travailleuses sans papiers se sont déroulées entre 2014 et 2016. Une trentaine d'entre elles se sont mises en grève, d'abord au numéro 50, puis au 57 et au 71. Trois mois au 50, onze mois au 57, quelques jours au 71... Elles ont occupé leur local nuit et jour, elles ont parfois été menacées de mort, elles ont tenu. Elles ont gagné et elles ont été régularisées. Le soutien a été important, les média

se sont emparés de cette histoire, des films ont été tournés, des livres écrits, des manifestations se sont tenues... Et le soir de la victoire, Fatou avait ces mots : « Ce soir, ce n'est que le début du commencement. »

RETROUVER LEUR DIGNITÉ

Au départ, une situation qui pouvait sembler banale pour celles et ceux qui ont l'habitude des luttes de travailleurs sans papiers : des femmes et des hommes non payés, pas déclarés et qui décident de relever la tête pour retrouver leur dignité, pour clamer au monde qu'ils sont des travailleurs de France comme les autres. L'occupation démarre, la CGT et le PCF soutiennent la lutte, les élus de l'arrondissement font de premières déclarations, les média écrivent les premiers articles, les riverains s'engagent... Puis les langues se délient et là, face à nous, plus qu'une lutte « banale », c'est un système bien rodé qui se dévoile. Tout le boulevard, avec ses cent cinquante boutiques et ses mille cinq cents travailleuses, est en réalité géré par deux hommes, à la tête de ce que l'on peut appeler une mafia. Un système bien huilé avec, d'un côté, les deux gérants mais aussi des propriétaires qui louent de véritables taudis à des prix exorbitants. Et, de l'autre, des femmes à qui on n'hésite pas de dire que, si « elles ne sont pas contentes, elles n'ont qu'à aller faire le trottoir ». Dans chaque boutique, pas plus de sept femmes parlant la même langue, de façon à éviter qu'elles s'organisent. Il est évident que nous sommes là face à un système organisé, où l'on se sert de la vulnérabilité extrême de travailleurs sans papiers pour mieux les exploiter.

« Un système bien huilé avec, d'un côté, les deux gérants mais aussi des propriétaires qui louent de véritables taudis à des prix exorbitants. Et, de l'autre, des femmes à qui on n'hésite pas de dire que, si « elles ne sont pas contentes, elles n'ont qu'à aller faire le trottoir ». »

UNE PLAINTE POUR TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

C'est pourquoi, en août 2014, les travailleuses, soutenues par la CGT, déposent plainte pour traite des êtres humains. Que n'ont-elles alors entendu : plainte opportuniste pour avoir leurs papiers, la traite ne peut se dérouler sur le lieu de travail et s'arrête à la prostitution... Dans le même temps, la lutte continue, des militants sont menacés de mort à leur tour, l'arc des soutiens se multiplie. Didier Le Reste, Ian Brossat, Hélène Bidard, puis Pierre Laurent, Laurence Cohen ou Marie-George Buffet se relaient pour apporter leur soutien. Un collectif de cinéastes réalise un film qui sera projeté dans une centaine de salles. Le maire du 10^e et la députée de la circonscription demandent la régularisation des travailleuses. Le gouvernement de Manuel Valls reste incroyablement sourd et refuse même de les recevoir.

Dans un premier temps, la justice refuse d'ouvrir l'enquête pour traite des êtres humains. Les communistes du 10^e organisent alors le Noël pour les enfants, les manifestations se multiplient, les tensions aussi, bien normales après sept mois de luttes. Le doute s'empare des grévistes et de leurs soutiens : comment allons-nous nous en sortir. Le doute est propice aux idées les plus folles : et si on allait occuper la préfecture ? Et si on mettait tout le boulevard en grève ? Et si...

LA TÉNACITÉ L'EMPORTE

Début mars, lors d'un rendez-vous entre la préfecture, la CGT, Didier Le Reste et Nicolas Bonnet-Oulaldj, la préfecture accepte de régulariser quatre travailleuses. Un mois plus tard, c'est l'ensemble des grévistes qui seront régularisés. La joie est immense. Mais incomplète. La traite des êtres humains n'a toujours pas été explorée.

Le temps de la lutte n'étant pas celui de la justice, il faudra deux ans encore pour qu'un procès se tienne. Il aura lieu le 21 décembre 2017 et durera jusqu'à 3 heures du matin. Hélène Bidard, adjointe à la maire de Paris chargée des droits humains, Bernard Thibault, membre de l'Office international du travail (OIT), ou Rémi Féraud, maire du 10^e arrondissement, témoigneront et expliqueront

« Outre la situation de vulnérabilité des travailleuses sans papiers, outre l'exploitation dont elles ont été victimes, cette lutte a mis en relief l'importance du travail dissimulé dans l'économie française. »

pourquoi ces travailleuses ont été victimes de la traite des êtres humains. Le 8 février 2018, la justice française rend son verdict : elle reconnaît le délit de traite d'êtres humains. Une première en France dans le cadre du travail. Une victoire

qui est donc historique.

L'histoire pourrait s'arrêter là. Celle d'une lutte héroïque de femmes sans papiers courageuses. Or, trois ans après la fin des luttes, un an après le procès, où en sommes-nous sur le boulevard de Strasbourg ? Incontestablement, les luttes ont eu des effets bénéfiques. Les contrats de travail sont plus fréquents, les contrôles de l'inspection du travail également. Mais combien de femmes continuent à n'avoir aucun papier, à être privées de tout droit ? Le calme est revenu, quelques situations ont été résolues, deux personnes ont été

« Le 8 février 2018, la justice française a rendu son verdict : elle a reconnu la traite des êtres humains. »

condamnées, le système a un temps été dévoilé, mais la mafia, ses rites et ses coutumes, perdure. Oui, cette lutte a montré que, si nous le voulons, sur le boulevard de Strasbourg le droit du travail peut être appliqué. Mais force est de constater qu'il reste en 2019 une zone de non-droit. On peut espérer qu'à terme de nouvelles travailleuses, dans une autre boutique, se mettront à leur tour en grève. On peut penser que cette lutte, si emblématique fut-elle, n'a pas suffi. Outre la situation de vulnérabilité des travailleuses sans papiers, outre l'exploitation dont celles-ci ont été victimes, cette lutte a mis en relief l'importance du travail dissimulé dans l'économie française. ■

*Élie Jousselein est secrétaire de section du PCF Paris 10^e. Il anime la commission Droits des migrants

L'enfermement des étrangers : une solution à bannir

Au regard des données chiffrées et des détresses humaines engendrées, l'enfermement amplifie la dégradation des situations.

PAR OLIVIER CLOCHARD*

Le 15 janvier 2019, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) a publié les premiers chiffres relatifs à la situation migratoire de l'année 2018 en France. On y trouve des statistiques sur la délivrance des visas (3 571 388 dont près de 94 % sont des visas de court séjour) et des titres de séjours (255 550), les demandes d'asile enregistrées (113 322), le nombre d'étrangers « sans papiers » qui ont fait l'objet d'un éloignement forcé depuis la métropole (15 677).

Dans ce panorama chiffré, il y a deux absences notoires : l'estimation du nombre de personnes ayant quitté le territoire, qui permettrait de rappeler que les migrations ne sont pas unidirectionnelles ; et le nombre d'étrangers qui ont été enfermés dans les centres de rétention administrative (CRA), parce qu'ils ne disposaient pas de titre de séjour ou de document de voyage en règle. Or, en comparant les effectifs des personnes placées en rétention administrative en métropole à ceux des éloignements forcés, on constate

qu'un peu plus d'une personne sur deux est renvoyée dans son pays d'origine (de l'ordre de 55 % pour la période 2011-2018). Et cette politique a un coût financier et humain.

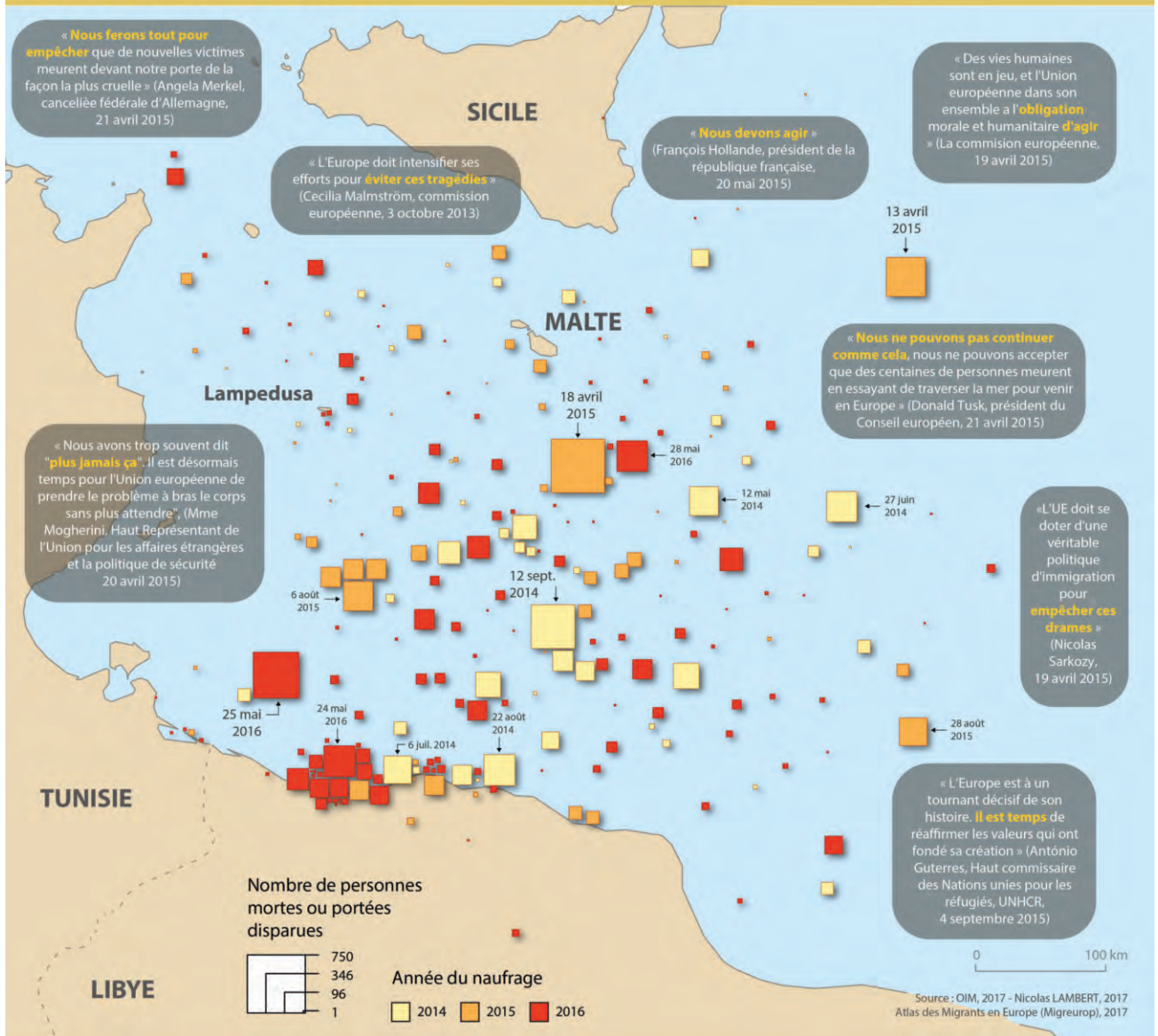
Sur le plan financier, le coût moyen de l'expulsion avait été estimé en 2009 par Damien de Blic à plus de 26 000 euros. En 2018, la CIMADE le chiffre à plus de 20 000 euros. Un calcul *a minima* permet ainsi d'estimer à plus de 313 millions d'euros le coût annuel des expulsions réalisées en métropole, et c'est sans compter les montants des tentatives de renvois qui n'ont pas réussi et des seuls placements en CRA.

DES DÉTRESSES HUMAINES

Sur le plan humain, ces dispositifs ne cessent de fragiliser les personnes qui y sont maintenues. Pour rappel, la durée maximale de rétention administrative est passée de sept jours en 1981 à quarante-cinq jours en 2011 et, avec l'adoption de la loi sur l'asile et l'immigration de 2018, la durée maximale de rétention autorisée a été portée à quatre-vingt-dix jours. À ces durées d'enfermement, il faut associer le désarroi de nombreuses personnes détenues (éloignement de leur famille, impossibilité de récupérer leur salaire lorsqu'elles travaillent, etc.), les difficultés pour accéder à des soins et les violences policières. Ces situations entraînent chaque année dans les CRA divers mouvements de contestation. En janvier 2018, ce sont près de 110 personnes qui étaient en grève de la faim dans les CRA de Vincennes et du Mesnil-Amelot. Ces revendications interrogent l'esprit et l'utilisation sociale du droit, surtout quand les lois ne sont pas respectées par les autorités. La CIMADE ne cesse de rappeler que de nombreuses personnes sont enfermées en rétention pour être expulsées

« Un calcul *a minima* permet ainsi d'estimer à plus de 313 millions d'euros le coût annuel des expulsions réalisées en métropole, et c'est sans compter les montants des tentatives de renvois qui n'ont pas réussi et des seuls placements en CRA. »

LES DAMNÉS DE LA MER



alors qu'elles ont droit à un titre de séjour. Outre ces détresses humaines, nous pourrions aussi rappeler que les autorités françaises consentent de plus en plus à enfermer des enfants seuls ou accompagnés de leur famille, bien que la directive « retour » mentionne que ces placements ne doivent se faire qu'« en dernier ressort et pour la période appropriée la plus brève possible » (304 enfants en 2017 alors que leur effectif était de 40 en 2013), et avec une

durée moyenne qui est passée de 2011 à 2016 de 8,7 à 12, 2 jours.

En totalisant les effectifs (cf. tableau 1 p. 40) des personnes maintenues dans les CRA de la métropole et ceux des collectivités territoriales d'outre-mer, on compte entre 40 000 et 50 000 personnes (femmes, hommes, enfants) qui sont enfermées chaque année.

Mais ce tableau n'est pas complet, il faut également compter les personnes qui au moment de ►►

TABLEAU 1 : CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE, ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PLACEMENTS ET DES ÉLOIGNEMENTS FORCÉS (2011-2018)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Éloignements forcés	12 547	13 386	14 076	15 161	15 485	12 961	14 270	15 677
	26 858	23 978	19 632	21 257	20 225	23 545	22 541	
Nombre de placements en CRA	24 544	23 394	24 176	25 018	26 267	22 753	25 274	
	24 009	16 595	14 090	16 301	13 828	21 167	20383	

Légende : en gris, la situation en métropole ; en bleu, la situation en outre-mer.

Sources : Direction générale des étrangers en France, 2019 ; DGEF (2017) *Les Étrangers en France*.

►► leur arrivée sur le territoire, sont confinées dans des zones d'attente (8 198 en 2016) ou des postes de police parce que les autorités refusent de les admettre sur le territoire français. Dans les zones d'attente, la durée maximale de maintien est de vingt jours ; dans les commissariats, les durées d'enfermement sont beaucoup plus brèves (de quelques heures à plusieurs jours) mais pas

mées avant d'être renvoyées alors qu'elles nécessiteraient bien souvent d'avoir des soins, d'être prises en charge dans des structures octroyant un accompagnement social et juridique. Ces situations ont augmenté de manière importante sur la période 2011 à 2016, passant de 23 000 à 70 000 non-admissions, chiffre qu'il convient de prendre avec précaution, une même personne pouvant faire l'objet de plusieurs procédures de non-admission.

Enfin, pour terminer, il importe également d'inclure les personnes étrangères assignées à résidence dont le nombre n'a cessé d'augmenter depuis 2011 (cf. tableau 2 p. 41). Ces alternatives à la rétention administrative, combinées aux systèmes biométriques et aux bracelets électroniques, visent à renforcer la géolocalisation sécuritaire des migrants en vue de les expulser. Cette matrice moins visible de la lutte contre l'immigration clandestine peut aussi précéder d'autres formes d'enfermement plus « classiques » comme la prison, lorsque les personnes s'opposent à leur renvoi. Car, faute de ne plus pouvoir pénaliser l'irrégularité du séjour, les gouvernements successifs ont amendé la législation en y incorporant des infractions spécifiques pour les étrangers en situation irrégulière. Le 28 avril 2011, la cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a remis en cause la pénalisation de l'irrégularité du séjour des étrangers (affaire Hassen El Dridi, alias Soufi Karim).

« Avec les évolutions restrictives des politiques migratoires qui s'opèrent depuis près de quarante ans, une partie des étrangers n'a d'autre choix que d'emprunter des voies irrégulières pour venir en France. »

moins traumatisantes. Pour exemple, « l'accueil » réservé aux migrants traversant les Alpes par les cols de l'Échelle ou de Montgenèvre dans la région de Briançon n'est pas la moindre des violences. Après avoir marché plusieurs kilomètres par des températures inférieures à -15°C, voire -20°C, des personnes se retrouvent parfois enfer-

UN DEVOIR CIVIQUE :

REJETER L'ENFERMEMENT

Or, au regard des chiffres que la DGEF publie, on voit bien que l'enfermement ne conduit nul-

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DES ASSIGNATIONS À RÉSIDENCE

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
373	668	1 618	2 274	4 020	4 687	8 745

Sources : Direction générale des étrangers en France (DGEF).

lement à une meilleure gestion des migrations, c'est-à-dire que les étrangers usent de voies légales pour venir en France. Bien au contraire, avec les évolutions restrictives des politiques migratoires qui s'opèrent depuis près de quarante ans, une partie des étrangers n'a d'autre choix que d'emprunter des voies irrégulières pour venir en France. Et sur ces routes que nombre d'exilés empruntent, les autorités ont recours, de manière différenciée et croissante, à diverses formes d'enfermement.

« La durée maximale de rétention administrative est passée de sept jours en 1981 à quarante-cinq jours en 2011, et avec l'adoption de la loi sur l'asile et l'immigration de 2018, la durée maximale de rétention autorisée a été portée à quatre-vingt-dix jours. »

Par ailleurs, ces processus conduisent bien plus à monter des personnes les unes contre les autres qu'à accepter ou promouvoir l'idée que des étrangers sont à la recherche de meilleures conditions d'existence. Et lorsque des ressortissants européens viennent en aide à ces exilés, ce n'est pas faire le jeu des passeurs, comme Hubert Védrinell'a exprimé dans un entretien à *Jeune Afrique* du 2 janvier 2019 et comme bien d'autres le pensent, c'est chercher à encourager pleine-

« Les contrôles migratoires établis aux frontières et l'absence, voire la criminalisation, des secours en mer ou/et en montagne, ne cessent de renforcer les hostilités vis-à-vis des personnes étrangères, et vont à l'encontre de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. »

ment des actions hospitalières à la place de ces politiques déshumanisantes.

C'est la raison pour laquelle il importe de rejeter toute action policière (rétention administrative, assignation à résidence, rafle, etc.) conduisant à enfermer les étrangers. C'est un devoir civique si nous voulons que des alternatives démocratiques aux politiques migratoires actuelles se mettent en place, avec de réelles politiques d'accueil où les différences entre les nationalités ne devraient plus peser dans le progrès social.

Il est possible de cohabiter en paix. Les diverses formes de confinement des étrangers, les contrôles migratoires établis aux frontières et l'absence, voire la criminalisation, des secours en mer ou/et en montagne, pour ne citer que quelques exemples qui, au cours de l'année 2018, ont noirci les actions des gouvernements européens, renforcent les hostilités vis-à-vis des personnes étrangères, et vont à l'encontre de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Le progrès et l'enfermement des étrangers pour le seul fait de ne pas avoir de papiers en règle ne seront jamais compatibles. ■

*Olivier Clochard est géographe. Il est chargé de recherches au CNRS.



★ MILITER ★

RUBRIQUE COORDONNÉE PAR JÉRÉMIE GIONO

Assemblée citoyenne : l'appropriation populaire en actes

Pratique fortement mise en avant autour de 2012, les assemblées citoyennes sont depuis peu à peu tombées dans l'oubli, même si de nombreuses sections en font vivre en dehors des temps électoraux. À l'heure où une volonté d'expression, et plus encore de réappropriation populaire se fait entendre, c'est peut-être le moment de ressortir cet outil politique des besaces communistes, sorte d'« anti-grand débat », en somme ! Plus qu'un standard, l'assemblée citoyenne est surtout une méthode, qui peut être déclinée aussi bien sur une thématique, un territoire ou encore dans le cadre d'un projet institutionnel, notamment municipal. À l'opposé de la classique réunion publique « descendante », il

s'agit de sortir les participants du rôle de spectateurs pour les faire entrer dans celui d'acteurs, à la fois dans la prise de décision et dans le suivi de sa mise en œuvre. Ce qui s'avère plus difficile qu'il n'y paraît, tant la société rend peu naturelle cette façon d'agir, cultivant au contraire les attitudes passives et individualistes de consommateur. À cet endroit, la nécessité d'un parti organisé et méthodique prend tout son sens, car il ne suffit pas de « réunir les gens et de laisser faire » : l'émergence de la parole populaire doit s'organiser pour aboutir à du concret. Cette rubrique donne quelques outils pour s'y atteler. ●

Jérémie Giono

Abécédaire

ANIMATION. La clé d'une assemblée réussie. Assurer la fluidité de l'échange, permettre à toutes et à tous de s'exprimer, « recadrer » avec humour ceux qui ont une tendance aux discours fleuves... et formuler la synthèse finale, pour sortir avec des perspectives.

CIBLAGE. Méthode efficace pour assurer une bonne participation à l'assemblée. Il s'agit de contacter activement, souvent individuellement, les gens que l'on souhaite voir participer.

CONVIVALITÉ. Temps informel ayant lieu après l'assemblée, pour permettre les échanges interpersonnels. Essentiel pour bien terminer la journée, et donner envie de revenir.

HORIZONTALITÉ. Aspect essentiel d'une assemblée où chacun est au même niveau. Disposition en cercle, tour de table, etc., autant d'outils qui font vivre l'horizontalité, ce qui n'est pas synonyme de non-organisation ou de spontanéisme, l'animation est essentielle pour assurer l'horizontalité effective.

PERSPECTIVES CONCRÈTES. Formulées à partir des échanges : prochaine réunion, rédaction d'un texte, actions... l'essentiel est que l'échange débouche sur du concret. Conclusion

Une question de méthode

L'assemblée citoyenne peut être le fait d'une force politique ou d'une institution (municipale notamment). Même si certains aspects se recoupent, nous traitons ici de la version « militante ».

L'assemblée citoyenne est un outil politique qui peut se mettre en place dans

« Une bonne animation – préparée – est indispensable, c'est 90 % de la réussite d'une assemblée citoyenne. »

plusieurs cas. Il est important de bien cadrer en amont l'objectif, la « question posée » : s'agit-il de lancer un collectif à vocation électorale ? De mettre en débat un point particulier, qu'il s'agisse d'un projet local ou d'un thème natio-

nal ? Avec un objectif plutôt orienté vers la coconstruction, la montée en connaissance sur un sujet, la mobilisation ? De ces questions découle une première idée des personnes visées – ce qui permettra de cibler les efforts de communication – et en partie le format de la réunion : on n'organise pas les choses tout à fait de la même manière si on veut souder une future équipe d'élus, décrypter un traité européen, ou lancer une mobilisation populaire contre une fermeture de services publics.

ASPECTS LOGISTIQUES

Pour le lieu, si le plus simple est d'opter pour une salle municipale, il ne faut pas s'interdire d'explorer d'autres lieux publics, comme un bistrot-restaurant ayant une salle adaptée par exemple : si le gérant est d'accord pour accueillir un événement politique, ce type de lieu peut renforcer la dimension conviviale (attention toutefois à bien cadrer pour que l'assemblée ne tourne pas à « l'apéro, café du commerce » : les participants peuvent prendre une boisson, mais le temps convivial informel est après la réunion).

Si vous ambitionnez plus d'une vingtaine de personnes, mieux vaut prévoir une petite sono, pour le confort de tous :

une assemblée où il faut crier pour être entendu n'encourage pas la participation la plus large... Mieux vaut prévoir le matériel et ne pas l'utiliser qu'en avoir besoin et qu'il fasse défaut.

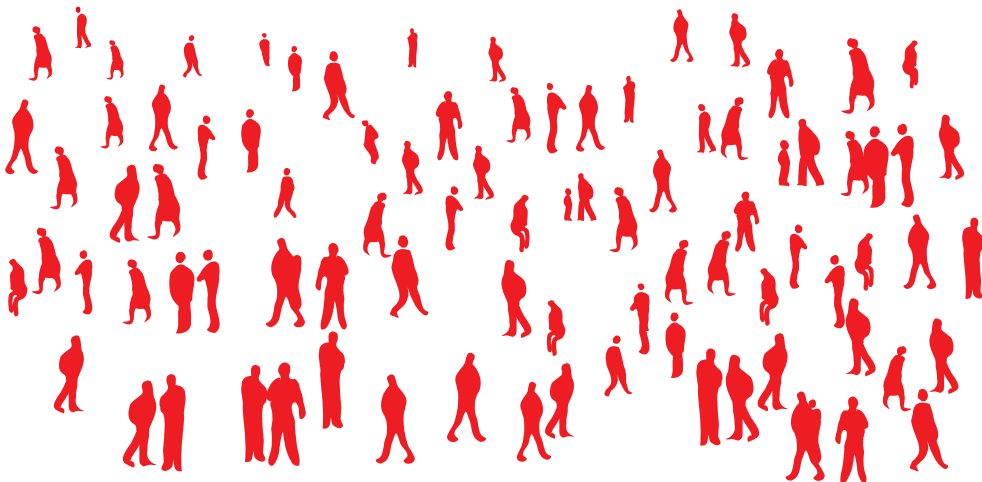
La disposition de la salle est importante : évitez le côté « salle de classe », avec une tribune faisant face à un public, et privilégiez le cercle où tous les participants sont au même niveau.

Enfin, un temps convivial informel après l'assemblée est essentiel, pour permettre aux participants de prolonger les échanges, soudant ainsi le groupe. Il faut veiller, à ce moment-là, à ce que les militants du parti n'aient pas le réflexe de discuter uniquement entre eux, car c'est une occasion d'échanges entre militants et non-militants, entre adhérents et non-adhérents !

Dernier incontournable à prévoir : la feuille de contact (Nom/Prénom/Mail/Adresse/Téléphone), à faire circuler pendant l'assemblée et à récupérer à la fin, pour pouvoir tenir au courant les participants des suites.

COMMUNIQUER POUR INVITER

Tous les moyens sont à utiliser pour inviter à l'initiative : flyers, affichettes, invitations Facebook, mails... mais s'il ne ►►



►► faut pas se limiter à une communication confidentielle, c'est important de ne pas non plus se contenter d'une large diffusion homogène : le ciblage et les contacts individuels sont essentiels. Selon le thème et l'objectif politique, on peut ainsi repérer des personnes, quartiers ou réseaux qu'il faut particulièrement cibler. Par exemple, pour une assemblée citoyenne en vue de constituer un collectif de liste municipale, on pointera les militants syndicaux, les bénévoles associatifs, les sympathisants actifs, etc., et on les invitera de manière personnalisée, par téléphone ; pour une assemblée traitant des transports dans un quartier, on ciblera les associations de ce quartier et les habitants concernés, en organisant des porte-à-porte et en plaçant des affichettes dans les montées d'immeubles. Pour assurer une participation intéressante, il vaut mieux consacrer 75 % de l'énergie militante disponible à une communication ciblée plutôt que de « seulement » distribuer des milliers de tracts dans les boîtes aux lettres de

tout un canton.

L'ANIMATION, LA CLÉ D'UNE ASSEMBLÉE CITOYENNE RÉUSSIE

Réussir à remplir ses objectifs de participation est un premier enjeu, mais il n'est rien si la réunion en elle-même ne laisse pas un bon souvenir aux participants ! Malheureusement, il ne suffit pas de réunir des gens pour que « la mayonnaise prenne », c'est l'animation du débat qui fait office de la main du cuisinier, et c'est là au passage que l'utilité d'un parti organisé se révèle indispensable. La nature ayant horreur du vide, une assemblée mal animée dévient mécaniquement des objectifs initiaux, soit parce que quelques « grandes gueules » s'approprient le débat, ou alors la discussion partira sur d'autres sujets que ceux prévus initialement, conduisant collectivement le groupe dans une impasse. Une bonne animation – préparée – est indispensable, c'est 90 % de la réussite d'une

« Explorer divers lieux, prévoir une petite sono, privilégiez le cercle pour la disposition de la salle. »

assemblée citoyenne.

Si un animateur peut suffire, un binôme peut aussi être une bonne solution, chacun épaulant l'autre. Les animateurs doivent garder à l'esprit que leur rôle n'est pas de monopoliser la parole, mais de la susciter parmi les participants. Pour cela, des outils comme le « tour de parole » (chacun prend la parole pour donner son avis plutôt que ça se fasse sur la base du volontariat) sont intéressants, en formulant bien l'attente du débat pour permettre aux participants d'intervenir sur le sujet. De même, selon le sujet, il ne faut pas s'interdire de prévoir à l'avance quelques (courtes) interventions de militants pour lancer l'échange, ou le relancer au besoin.

Une fois la discussion lancée, les animateurs ont pour tâche d'assurer sa fluidité et son débouché. Éviter que certains s'engagent dans des interventions trop longues, donner prioritairement la parole à celles et à ceux qui n'ont pas encore parlé, reformuler et synthétiser brièvement les éléments clés du débat... autant d'exemples les plus évidents du rôle des animateurs. La synthèse est primordiale à la fin de l'assemblée qui doit se conclure par un débouché clairement identifié. Qu'il s'agisse de formuler un projet, une proposition collective, d'engager des actions de mobilisation, ou simplement de prévoir la prochaine réunion, c'est très important que l'assemblée débouche sur une perspective, qu'elle soit issue de l'échange collectif, et qu'elle soit clairement énoncée à la fin.

Citoyens, à vos assemblées ! ●

Eybens (38) s'engage sur le chemin des assemblées citoyennes

Tout part du mouvement des « gilets jaunes » : en réunion de cellule, les communistes eybinois partagent le constat d'un besoin d'expression dans la population, et décident de passer à l'action. Une salle municipale est réservée, des invitations éditées, et les camarades se répartissent pour distribuer dans les boîtes aux lettres, sur les marchés et en porte-à-porte. L'objectif fixé est clair : ne

pas se limiter à une réunion des militants et des sympathisants, d'où une large diffusion.

Une réussite pour cette première, une trentaine de participants dont six militants communistes, et une personne qui a découvert le PCF à cette occasion.

Les communistes eybinois sont décidés à prolonger l'expérience, en l'élargissant. ●

Le collectif « En commun » de Dijon-Nord, l'émergence d'un creuset citoyen

Cette pratique trouve son ancrage dans des cafés citoyens mis en place il y a une dizaine d'années. Le collectif « En commun » est né en 2016, un peu plus d'un an avant l'élection présidentielle. Avec tout un tas de gens de gauche déçus du mandat de François Hollande, nous avons créé un collectif citoyen pour discuter et chercher un débouché pour la présidentielle de 2017. Ce collectif a rapidement réuni quatre-vingt-dix personnes, qui échangent dans leur diversité mais sont unies par l'envie de créer du commun, d'où le nom choisi. En 2016, il y a eu beaucoup de travail sur comment construire un rassemblement, mais surtout aller au-delà des enjeux électoraux. Une réunion est programmée tous les mois, avec de la parole mais également des actes : par exemple, une conférence sur les perturbateurs endocriniens l'an dernier, une autre sur les questions écologiques avec Gérard Le Puill... Chaque conférence a réuni une centaine de personnes, démontrant l'écho positif de ce collectif dans la population.

Cet espace de discussion et de débat a pour vocation de donner la parole aux gens. Des outils sont à ce titre pertinents, comme le tour de table pour que chacun ait la possibilité de s'exprimer. Cette expression de chacun sert de base pour construire les actions, les débats.

Pour les européennes, « En commun » organise une rencontre autour du thème « À quoi sert l'Europe ? ». L'objectif est de donner des outils intellec-



tuels pour que chacun puisse développer une réflexion autonome.

Cette démarche ne nuit pas au parti, qui a sa propre activité et ses propres campagnes politiques, mais elle permet à chacun de trouver un biais d'engagement dans lequel il va se sentir le mieux possible. C'est un lieu pour donner accès à la politique. Ce collectif n'est pas une « annexe » du PCF, c'est une activité complémentaire qui obéit à ses logiques propres de rencontre et de discussion.

Dans le département, de nombreux collectifs citoyens sont nés dans des villes de taille moyenne : l'idée d'ou-

verture aux autres plaît et fonctionne bien. Les gens ont besoin d'espaces d'expression, ils ont majoritairement déserté la politique, et c'est en leur donnant le pouvoir qu'il est possible de faire comprendre qu'une alternative est possible. Les participants comprennent bien alors la démarche des militants communistes, qui se fait dans le respect de toutes et tous, et permet de montrer que nous faisons de la politique avec les gens et pas malgré eux.

Ainsi, l'idée communiste progresse. ●

À Morsang-sur-Orge (91), les habitants ont pris le pouvoir

L'idée que les pouvoirs doivent se partager est une évidence pour les communistes, mais lors du passage à l'acte, il y a parfois des difficultés. Aller jusqu'au bout du partage, ça veut dire accepter de se dessaisir en partie.

À Morsang-sur-Orge, frôler la défaite aux élections municipales de 1995 a suscité un électrochoc, et une remise en question en profondeur. La démocratie directe locale a été initiée en 1997 avec la mise en place de comités de quartier qui décidaient des destinations d'un budget participatif, doté de 30 % du budget d'investissement.

Si la démocratie participative s'applique maintenant à tous les sujets, l'exemple de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) est sans doute le plus parlant. Traditionnellement, un bureau d'études travaille à partir d'une commande des élus et des contraintes réglementaires. Ensuite, les élus valident la proposition du bureau d'études et un processus s'engage avec des réunions de présentation du PLU aux citoyens pour qu'ils donnent leur point de vue, recueillis par un commissaire enquêteur. Les élus tranchent et intègrent certaines remarques, que le bureau d'études formalise. Après un avis du commissaire-enquêteur, les élus se prononcent alors sur le projet définitif, envoyé alors à la préfecture.

Morsang-sur-Orge a fait la démarche inverse : des assemblées citoyennes par quartier ont été le point de départ. Celles-ci ont organisé des « balades citoyennes de constat » : les habitants ont fait des remarques, à l'aide d'écrits ou de photographies, ce qui a permis de collecter vingt kilos de données brutes. C'est une

expertise spontanée des gens dans leur quartier qui a pris deux ans. Ces données brutes ont été traitées par rubrique et par quartier, et sont retournées en assemblées citoyennes par quartier pour que les habitants planchent sur des solutions. Celles-ci ont ensuite été synthé-

la forme réglementaire de l'expression citoyenne. Chaque rubrique a été validée par des assemblées. C'est un moment de pédagogie, pendant lequel les citoyens mettent directement « les mains dans le cambouis ». Cela a représenté dix-huit mois de travail.

« Des élections sont intervenues au cours de la procédure et ont été remportées par les communistes car la pratique de démocratie directe, crédibilisant notre démarche municipale, a convaincu au-delà de nos rangs. »

tisées lors d'assemblées citoyennes à l'échelle de la ville. Au fur et à mesure des synthèses, le projet s'est précisé et a été mis en cohérence : c'est un « moment de validation citoyenne du plan local d'urbanisme ». Pendant ces trois années de travaux, jamais les élus ne sont intervenus directement dans les choix politiques : c'est un PLU 100 % participatif. Les allers-retours systématiques forment une « boucle citoyenne permanente », qui a abouti à un point d'équilibre faisant globalement consensus. C'est à ce moment seulement qu'il a été fait appel à un bureau d'études, pour formaliser chaque rubrique et produire

À la suite de ces allers-retours est né un document qui a mis six ans et demi à être élaboré, mais qui est réellement construit par les citoyens. Des élections sont intervenues au cours de la procédure et ont été remportées par les communistes car la pratique de démocratie directe, crédibilisant notre démarche municipale, a convaincu au-delà de nos rangs.

Depuis, tout est décidé à partir d'assemblées citoyennes, que ce soit des comités de quartier ou des assemblées thématiques plus ponctuelles : les habitants ont réellement pris le pouvoir. ●



L'assemblée communale de Port-de-Bouc, espace de démocratie vivante

Tout a commencé en 2005, lors de la campagne référendaire. La municipalité communiste lance alors une « assemblée communale », espace de débat ouvert destiné à permettre l'appropriation par le plus grand nombre. Cette démarche est réactivée lorsque la commune devient membre de la métropole Aix-Marseille-Provence : face à l'éloignement des institutions et des lieux de décision, il fallait créer de

nouveaux lieux d'implication des citoyens. Sous le mot d'ordre « Tout ce qui concerne Port-de-Bouc se décide à Port-de-Bouc », cette assemblée s'inscrit dans la durée, permettant aux habitants de s'emparer des projets municipaux mais aussi d'échanger politiquement.

Un exemple illustrant la démarche : les conséquences des réformes fiscales (suppression de la taxe professionnelle, baisse des dotations...) sur la commune

ont été mises en débat avec la population, entraînant une large prise de conscience de l'injustice fiscale. L'assemblée est même allée plus loin, les habitants construisant ensemble un « budget alternatif », engageant ensuite une dynamique populaire pour aller revendiquer les moyens de sa mise en œuvre auprès de l'État.

Aujourd'hui, l'appel d'air engagé avec les cahiers de doléances donne un nouvel élan à l'assemblée communale : on y organise des ateliers sur l'éducation, le service public, l'environnement, le logement... Ces ateliers sont co-construits de A à Z avec les habitants et, le 5 mars, est organisée une grande restitution des cahiers de doléances. L'objectif de ce formidable outil démocratique n'a pas dévié : organiser la prise de parole, pour donner les moyens à la population d'être collectivement actrice et actrice ! ●

« Organiser la prise de parole,
pour donner les moyens à la population
d'être collectivement actrice et actrice ! »



La question du médicament

Mettre à la disposition de toutes et tous les innovations thérapeutiques actuelles et produire les médicaments essentiels à la santé est encore un combat à gagner au niveau de l'Europe.

— PAR ANTHONY GONÇALVES* —

Les trente dernières années ont vu l'émergence de grands progrès dans le traitement d'un certain nombre de maladies graves.

Dans le domaine des cancers par exemple, des approches réellement innovantes (thérapies ciblées, immunothérapies) ont commencé à révolutionner le pronostic de ces affections, et ce mouvement se poursuit avec plusieurs centaines de nouvelles molécules actives en développement. Permettre et maintenir la mise à disposition de ces avancées pour tous est cependant un combat qui reste à gagner en Europe. Ainsi, l'augmentation exponentielle du prix des nouveaux médicaments, qui est imposée aux États par les grandes compagnies pharmaceutiques, met en danger l'accès de chacun à l'innovation thérapeutique. En Europe, ce phénomène se traduit par des défauts ou des retards de remboursement, et par la mise en tension croissante des systèmes de sécurité sociale, voire des décisions de restriction sanitaire basées sur des critères purement économiques.

Contrairement au discours des industriels, ces prix exorbitants ne sont pas justifiés par les coûts en recherche et développement (bien souvent inférieurs aux coûts en marketing de ces entreprises), mais sont en grande partie déterminés par les exigences de rentabilité des actionnaires, qui sont parmi les plus élevées du monde économique (les dividendes versés dans ce domaine sont fréquemment supérieurs à ce qui se voit dans l'industrie du luxe, du numérique, de la finance). De plus, bien souvent, les découvertes en matière de médicament sont issues directement ou indirectement de travaux réalisés dans les laboratoires de recherche publics, et cet apport irremplaçable de la recherche académique n'est jamais pris en compte dans la discussion des prix.

POUR UNE AUTRE POLITIQUE DU PRIX DU MÉDICAMENT

Sur cette question, il est nécessaire de porter le combat à l'échelle du pays et de l'Union européenne en imposant :

- la prise en compte des coûts réels en recherche et développement et la part prise par le soutien public dans leur mise au point ;
- des négociations de prix avec l'industrie transparente à l'échelle européenne ;
- une réévaluation régulière de ces prix en fonction des profits dégagés et des dividendes versés aux actionnaires ;
- une obligation pour les compagnies pharmaceutiques de contribuer financièrement à la recherche clinique académique indépendante, concernant l'utilisation optimale des médicaments nouvellement enregistrés.

PRODUIRE LES MÉDICAMENTS ESSENTIELS

Le développement d'un pôle public du médicament au niveau européen, dans le cadre d'une coopération choisie avec les pays de l'Union qui le souhaitent, pourrait aider à changer la donne, à regagner du pouvoir sur la finance et à éviter la marchandisation de la santé. Il permettrait par exemple :

- de produire les médicaments essentiels, c'est-à-dire ceux de la liste prioritaire établie par l'Organisation mondiale de la santé et qui sont considérés comme indispensables aux besoins humains de santé ;
- de faire face aux pénuries récurrentes dès lors que l'espérance du profit n'est pas suffisante pour faire frissonner les actionnaires ;
- d'être capable, le cas échéant, de dégainer l'arme absolue de la licence d'office, celle qui permet aux États, lorsqu'ils considèrent que leurs intérêts vitaux en santé publique sont menacés, de casser les brevets et de produire eux-mêmes les médicaments dont l'industrie refuse de négocier les prix ;
- de redonner du poids à la recherche clinique publique dans le domaine pharmaceutique, puisque celle-ci a été totalement abandonnée par le modèle néolibéral qui gouverne l'Europe depuis plus de soixante-dix ans. ●

*Anthony Gonçalves est cancérologue. Il est professeur à l'université Aix-Marseille.

Prélèvement à la source des multinationales

Exposé des motifs du projet de loi déposé à l'Assemblée nationale le 8 janvier 2019 par les députées et députés du groupe Gauche démocrate et républicaine.

OPTIMISATION FISCALE

L'expression claque comme une ode à la débrouillardise, à l'astuce, à la recherche de la performance. Si c'était un jeu télévisé, il s'appellerait « Qui veut gagner des milliards ? » La réalité, hélas, est nettement moins débonnaire. Derrière l'euphémisme inventé par les champions de la mondialisation se dissimule une sourde entreprise de démolition du consentement à l'impôt. En refusant de s'acquitter de leurs obligations, dans une quête obsessionnelle de l'évitement fiscal, les multinationales tournent délibérément le dos aux principes fondateurs de la démocratie. Non seulement elles s'affranchissent du pacte social sur lequel repose toute société

nourrit la colère des peuples, soumis à des politiques d'austérité d'autant plus injustes qu'elles prennent source dans l'égoïsme des plus fortunés. Sur un champ de bataille, une telle attitude porterait un nom : la désertion. Mais, sur le vaste terrain du capitalisme débridé, tous les coups sont permis, dans la négation désinvolte du patriotisme économique et de toute notion de solidarité. Or le consentement à l'impôt, rappelons-le encore une fois, est non seulement au cœur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 mais aussi au centre des revendications des révolutionnaires américains de 1776. Ferment des sociétés modernes, il garantit la légitimité fiscale et assure que

panorama de la triche fiscale planétaire se dévoile dans une dimension effrayante. Les millions de documents accumulés signent un constat accablant, synthétisé en 2018 par les économistes Thomas Torslov, Ludvig Wier et Gabriel Zucman : 40 % des profits des multinationales, soit 600 milliards de dollars (529,5 milliards d'euros) échappent à l'impôt grâce au transfert artificiel dans des paradis fiscaux. L'évasion est d'autant plus massive qu'elle s'appuie sur des failles juridiques béantes et des techniques éprouvées, parfois présentées à tort comme complexes. Les prêts intragroupes et la manipulation des prix de transfert, pour ne citer que les deux principales, n'ont en effet rien de mystérieux. Ces mécanismes sont désormais bien connus et analysés. Leur efficacité est un camouflet infligé publiquement aux États : en 2016, les entreprises américaines ont ainsi enregistré plus de profits en Irlande qu'en Chine, au Japon, au Mexique, en Allemagne et en France réunis. Et sur ces profits colossaux, elles se sont vu infliger le taux redoutable de... 5,7 %. Résultat, avec de telles pratiques, l'Union européenne perd chaque année l'équivalent de 20 % du montant de l'impôt sur les sociétés. Le capital voyage librement et s'installe là où il est le moins taxé. Le constat est sans appel : les plus mobiles, c'est-à-dire les plus riches et les grands groupes, tirent profit de la mondialisation. ►►

« 40 % des profits des multinationales, soit 600 milliards de dollars (529,5 milliards d'euros) échappent à l'impôt grâce au transfert artificiel dans des paradis fiscaux. »

éclairée, mais elles siphonnent avec cynisme les recettes des États, par centaines de milliards de dollars chaque année. Concrètement, le manque à gagner représente des routes mal entretenues, des ponts menacés, des écoles en moins, des hôpitaux en souffrance, des services publics supprimés... Cet abandon

chacun doit participer à l'effort collectif. L'impôt sert ainsi à financer nos infrastructures, la formation, l'éducation, le soutien au développement économique, social et territorial. Il joue donc un rôle clé dans notre pacte social. Depuis le scandale UBS en 2008, jusqu'aux *Paradise Papers* (révélations publiées) révélés en 2017, le

► UN EXEMPLE DÉVASTATEUR POUR LES CITOYENS

Contrairement à Apple, Nike ne passe pas par l'Irlande mais par les Pays-Bas pour échapper au paiement de plusieurs milliards d'impôts en Europe. Depuis 2014, Nike utilise un circuit extrêmement judicieux grâce à une nouvelle entité hollandaise : Nike Innovate CV (*Commanditaire Vernootschap*, société en commandite néerlandaise). Une initiative simple mais redoutablement efficace car ce nouveau « CV » rend Nike tout simplement invisible pour les administrations fiscales américaine et batave. Pour les Néerlandais, au regard de la réglementation CV-BV (*Besloten Vernootschap*, société à responsabilité limitée), cette structure doit être taxée aux États-Unis, où la firme possède son siège social. Mais pour les Américains, elle doit être imposée aux Pays-Bas ! Résultat, Nike Innovate CV ne paye pas un centime d'impôt, ni aux États-Unis, ni aux Pays-Bas. Ni vu, ni connu. Ainsi, sur les 7,5 milliards de recettes annuelles hors du territoire américain, Nike paye moins de 2 %. Nike, mais aussi Starbucks, McDonald's, Apple, Fiat, Coca Cola, Amazon, Total, LVMH... Qui, parmi les grandes firmes mondiales, n'a pas aujourd'hui recours au transfert de ses bénéfices dans des paradis fiscaux, parfois implantés au cœur de l'Europe ? « Les Pays-Bas sont aujourd'hui le paradis fiscal numéro un pour les centaines de milliards de dollars de profit réalisés par les multinationales américaines hors des États-Unis, déplore l'économiste Gabriel Zucman. Ils se positionnent devant les Bermudes, le Luxembourg, la Suisse, Hong Kong, Singapour ou les îles Caïmans... » Les possibilités de dérobade sont telles qu'il faut vraiment une bonne dose de civisme et chérir les fondements de notre pacte républicain pour s'acquitter de ses impôts dans les règles quand on affiche un certain de niveau de fortune. Faudra-t-il un jour décerner une médaille à

ceux qui continuent à jouer le jeu ? Champion du monde avec l'équipe de France de football en juillet 2018, N'Golo Kanté offre un exemple saisissant. Selon les calculs du journal *The Sun*, le milieu de terrain des Bleus est en passe de payer « plus d'impôts au fisc britannique qu'Amazon et Starbucks réunis ». Le joueur de 27 ans, qui vient de signer un nouveau contrat avec Chelsea, à hauteur de 290 000 livres par semaine (environ 330 000 euros), a refusé d'être rémunéré *via* une société offshore, comme le lui conseillaient pourtant instamment les « experts » du club. *Le tabloïd*

tés pour la France entre 2,4 et 6 milliards d'euros. Des études américaines retiennent pour leur part un chiffre français de 13,5 milliards d'euros, soit plus de deux fois l'estimation du CPO. Et 37,8 % du produit total de l'impôt sur les sociétés.

Si seuls les paradis fiscaux sont pris en compte, les chiffres continuent de donner le vertige. Le volume des transactions transitant par les paradis fiscaux se situe dans une fourchette allant de 16 000 à 26 000 milliards d'euros, entraînant une perte de recettes fiscales annuelle de 189 milliards de dollars pour les pays en déve-

« En refusant de s'acquitter de leurs obligations, dans une quête obsessionnelle de l'évitement fiscal, les multinationales tournent délibérément le dos aux principes fondateurs de la démocratie. »

britannique a ainsi calculé qu'avec son nouveau salaire, N'Golo Kanté devra payer environ 7,5 millions d'euros annuels au fisc.

DES CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES ET SOCIALES CONSIDÉRABLES

Si les estimations peuvent parfois diverger, elles ont toutes en commun l'énormité des sommes en jeu et le rôle joué par les paradis fiscaux. S'agissant de la seule imposition des bénéfices des sociétés, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime la perte de recettes mondiales due à l'érosion des bases imposables et au transfert de bénéfices à une fourchette allant de 4 % à 10 % des recettes, soit de 100 à 240 milliards de dollars. Sur la base de ces chiffres, le conseil des prélèvements obligatoires (CPO) évalue la perte de recettes d'impôt sur les socié-

loppement. En outre, environ 2 600 milliards de dollars de profits des sociétés américaines dormiraient aux Bermudes et aux Caïmans, échappant à toute imposition. En tout, 8 500 milliards de dollars seraient logés dans l'ensemble des paradis fiscaux. Enfin, selon Oxfam, 25 milliards d'euros de bénéfices seraient déclarés artificiellement dans les paradis fiscaux par les vingt plus grandes banques européennes, ces dernières invitant en outre leurs clients à y créer des milliers de sociétés *offshore*. Mais, au-delà des seuls aspects budgétaires et fiscaux, se pose aussi la question de l'utilisation de cet argent dans le cadre d'activités criminelles (notamment des trafics de drogues, d'organes, d'êtres humains). Selon Éric Vernier, le volume « d'argent noir » correspondant au blanchiment de sommes issues du crime se monterait à 1 500 milliards de dollars. La majo-

rité de ce montant exploitant les services offerts par les paradis fiscaux. De tels dégâts, à l'origine des nombreux mouvements de contestation qui se lèvent un peu partout dans le monde, du Brésil à la Hongrie en passant par la France, auraient dû inciter les pouvoirs publics à prendre de fortes décisions. Plutôt que de combattre la source de l'évitement fiscal, de nombreux États préfèrent jouer le jeu d'une concurrence exacerbée en diminuant drastiquement le taux de leur impôt sur les bénéfices des entreprises. Ainsi, alors que le taux légal de l'impôt sur les bénéfices des pays du G20 était de 40 % en 1990, il était descendu à moins de 30 % vingt-cinq ans après (28,7 % en 2015). Parmi les pays de l'OCDE, le taux légal est passé de 30,4 % en 2000 à 22,3 % en 2017. Les États-Unis ont ainsi amorcé une baisse du taux de l'impôt fédéral sur les sociétés de 35 % à 21 %, tout en prévoyant une imposition à taux réduit des actifs logés dans des paradis fiscaux et rapatriés sur le territoire américain. La France verra son taux nominal passer de 33 % à 25 % d'ici 2022. Plus symptomatique, la Hongrie, qui affichait un taux de 19 %, déjà en deçà de la moyenne européenne établie à 21,9 % en 2017, a basculé cette même année à seulement 9 % – un tel taux paraissant difficilement soutenable pour les finances publiques hongroises. Si le mouvement de réduction des taux se poursuit, la coalition internationale Eurodad juge que, à l'horizon 2052, le taux de l'impôt sur les bénéfices des entreprises sera de... zéro. Il est profondément regrettable qu'à la place d'une réponse ambitieuse et volontariste contre la concurrence fiscale dommageable, dénoncée d'ailleurs par le président de la République lui-même dans son discours à la Sorbonne en septembre 2017, les États choisissent de s'y abandonner et de jouer un jeu non coopératif si délétère. Le siphonnage des recettes fiscales des États réduit leurs marges de manœuvre

budgétaires, limitant la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses, telles que la fourniture de services publics de qualité et accessibles à tous, le financement d'infrastructures collectives performantes, la redistribution des richesses et l'octroi d'aides

ration, artificielle elle aussi, des bénéfices réduit automatiquement la participation et l'intéressement des salariés, puisque ces données sont calculées en fonction du résultat déclaré de l'entreprise. À cet égard, l'exemple de McDonald's est édifiant. Selon l'étude

« Le manque à gagner représente des routes mal entretenues, des ponts menacés, des écoles en moins, des hôpitaux en souffrance, des services publics supprimés. »

financières destinées à assurer à tous, et notamment aux plus modestes, des conditions de vie décentes. Si les États veulent disposer des ressources indispensables à la mise en œuvre de ces politiques, le seul moyen, tant que la lutte contre les paradis fiscaux et l'évitement fiscal ne produira pas de résultats suffisants, est d'alourdir les impôts. Cette solution est non seulement injuste mais inefficace à moyen terme. Les hausses fiscales frappent ceux qui jouent le jeu et assument leur part à l'effort collectif (telles les TPE et les PME) ainsi que les classes moyennes et les plus modestes : elles ne sont donc ni équitables, ni justes, ni acceptables et conduisent à faire payer les moins privilégiés pour les plus riches. Les salariés des entreprises se livrant à l'évitement fiscal font eux aussi les frais de ces choix contestables. En manipulant les flux financiers entre entreprises liées, les groupes peuvent, par exemple, rendre de manière artificielle une entité déficitaire ou minorer ses résultats alors qu'en réalité l'activité est bonne et prospère et que, à l'échelle du groupe, les résultats sont bénéficiaires. Peuvent pourtant s'ensuivre des plans de suppression d'emplois injustifiés, les salariés payant le prix de l'avidité fiscale des dirigeants. La mino-

d'une coalition internationale de syndicats (*McProprio*, mars 2017), la majorité des bénéfices du groupe américain provient non de la vente de nourriture mais d'opérations immobilières : si McDonald's exploite directement certains de ses restaurants, environ 80 % le sont sous forme de franchise. Or les contrats de franchise du groupe sont particulièrement déséquilibrés. Là où un contrat de franchise traditionnel prévoit que le franchisé verse des redevances au franchiseur et conclut avec un tiers un bail immobilier, McDonald's prévoit la conclusion parallèle du contrat de franchise et d'un bail. Le contrôle et le poids pesant sur le franchisé ont un effet important sur les salariés : pour pouvoir dégager une marge, le franchisé est souvent contraint de verser des rémunérations faibles, certains allant jusqu'à violer le droit du travail en vigueur afin d'être rentables. La limitation des bénéfices, parallèlement, réduit les montants des participations salariales. L'évitement fiscal a aussi pour effet de compromettre le financement de la Sécurité sociale, soit indirectement en diminuant les cotisations et autres charges sociales dues par les entreprises, soit directement en facilitant l'évasion sociale. ▶▶

►► MODIFIER COMPLÈTEMENT

LE PAYSAGE DE LA CONCURRENCE FISCALE

Que faire face à un phénomène mondial, dont l'ampleur semble littéralement tétaniser les États depuis des décennies, à l'image de la taxe Google, Amazon, Facebook et Apple (GAFA), maintes fois annoncée et sans cesse remise à plus tard ? L'Union européenne n'est certes pas restée les bras croisés, mais les initiatives qu'elle prend, comme la taxe sur les transactions financières ou le projet de réforme de l'imposition des sociétés, assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS), butent invariablement sur la règle de l'unanimité. L'Irlande, les Pays-Bas et d'autres États membres, qui ont fait de la fiscalité un avantage concurrentiel au détriment de leurs voisins, ont un intérêt certain pour le *statu quo*. Même si le commissaire européen chargé de la fiscalité vient récemment de plaider pour un assouplissement de cette règle, au rythme où avancent les réformes, on peut encore attendre cent ans ! Et pourtant, il est urgent d'agir, tant est palpable l'exaspération des peuples vis-à-vis de l'injustice fiscale, sous peine de voir le financement de l'action publique supporté par les seuls concitoyens et les inégalités continuer de se creuser. Sans parler de la défiance croissante à l'égard du projet européen.

Dans un tel contexte, la France peut parfaitement agir de son côté et montrer le chemin d'une fiscalité en phase avec son époque. Les mécanismes d'évitement fiscal, largement décrits, mettent en lumière une fiscalité dépassée, symbolisée par un impôt sur les sociétés acculé, daté, inadapté aux enjeux du XXI^e siècle. Un impôt qui n'est pas apte à fiscaliser à leur juste mesure ces entreprises qui font fi des frontières pour réduire au maximum leur contribution au financement de l'action publique. La proposition formulée ici, inspirée par les travaux d'économistes, de chercheurs

et d'experts, s'articule autour d'un principe simple, juste et compréhensible par tous : les multinationales doivent payer leurs impôts là où elles réalisent leur activité, et non dans les paradis fiscaux. Pour le calcul des bénéfiques imposables de ces entreprises internationales, nous proposons de partir du niveau des profits réalisés au niveau mondial. Ces profits mondiaux seraient pour la France *au prorata* de la part des ventes réalisées par l'entreprise dans notre pays par rapport aux ventes réalisées par celle-ci dans le monde entier. La traçabilité ne pose pas de problème majeur puisque l'information fournie sur le montant des ventes faites en France pourra être vérifiée et utilisée en utilisant les relevés de TVA. Prenons ainsi l'exemple d'une entreprise active dans la vente en ligne. Elle réalise 50 milliards de bénéfiques au niveau mondial et 15 % de son chiffre d'affaires en France. Ce taux – 15 % – sera

ment de ce dispositif, les entreprises seront soumises à une obligation de transmission d'informations à l'administration fiscale. En cas de refus de se soumettre à cette obligation, il y aura lieu de prendre les mesures qui s'imposent, en l'espèce l'interdiction d'exercer sur le territoire français. Cette proposition de loi entraîne une modification du mode de calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés sans en changer le taux. Le système décrit ici fonctionne déjà parfaitement ailleurs, dans des pays comme les États-Unis, l'Allemagne ou le Canada, où un impôt sur les sociétés peut aussi être perçu au niveau local. L'État de Californie établit ainsi son propre impôt sur les sociétés à un taux d'environ 10 %, qui s'ajoute à l'impôt américain sur les sociétés, désormais fixé à 21 %. Si Coca-Cola fait 10 % de ses ventes en Californie, alors 10 % de ses profits sont taxables en Californie. En clair, la France peut parfaitement

« Les multinationales doivent payer leurs impôts là où elles réalisent leur activité, et non dans les paradis fiscaux. »

appliqué aux bénéfiques mondiaux (50 milliards d'euros). Ainsi, les bénéfiques imposables s'élèveront à 7,5 milliards d'euros pour cette entreprise. Un montant de bénéfiques imposables qui serait plus conforme à la réalité économique de cette entreprise. Ces 7,5 milliards d'euros constitueraient naturellement une base imposable, à laquelle s'appliqueraient ensuite les différents crédits et réductions d'impôts puis, *in fine*, le taux d'imposition sur les sociétés. Ce calcul permettra de relocaliser des bénéfiques artificiellement transférés à l'étranger, notamment dans les paradis fiscaux, et de porter ainsi un coup d'arrêt sévère à la concurrence fiscale mortifère entre les États. Pour garantir le fonctionne-

appliquer à l'échelle d'un pays un mécanisme qui a déjà fait ses preuves au niveau local. Une telle réforme modifierait complètement le paysage de la concurrence fiscale. Elle rendrait caducs les mécanismes de délocalisation artificielle des profits et indiquerait aux États le chemin à suivre pour récupérer des recettes injustement détournées. ●

LES SIGNATAIRES : Fabien Roussel, Huguette Bello, Moetai Brotherson, Alain Bruneel, Marie-George Buffet, André Chassaigne, Pierre Dharréville, Jean-Paul Dufrègne, Elsa Faucillon, Sébastien Jumel, Manuëla Kéclard-Mondésir, Jean-Paul Lecoq, Jean-Philippe Nilor, Stéphane Peu, Gabriel Serville & Hubert Wulfranc, députés du groupe GDR.

Fractures de classes aux États-Unis

L'étude de Matthew Stewart, intitulée « La nouvelle aristocratie américaine », parue dans *The Atlantic* de juin 2018, est singulière. Ce philosophe montre, avec force documents et non sans humour, comment la société américaine se fracture, comment se recompose la classe dominante, dont il dit faire partie, comment ce processus menace la démocratie, comment aussi des changements s'imposent. Un propos américain qui n'est pas sans point commun avec notre propre histoire.

— PAR GÉRARD STREIFF —

On connaît tous ce chiffre hautement symbolique : 1 % des plus fortunés accapare l'essentiel des pouvoirs au détriment de 99 % de la planète. Pierre Laurent avait titré un essai (99 %, le Cherche-Midi, 2016) sur cet affrontement radical. Le mouvement *Occupy Wall Street* en avait fait son étendard : « Nous sommes les 99 % ». L'écrivain et philosophe américain Matthew Stewart explore ce thème, le nuance et le module dans une étude intéressante, probablement discutable mais riche en enseignements. Stewart distingue trois classes : celle des 0,1 %, les plus fortunés des plus fortunés, soit 323 000 personnes, familles comprises, une caste bien plus étroite encore que le 1 % évoqué ordinairement ; les 90 % qui forment l'essentiel du peuple ; et enfin, entre les deux, les 9,9 %, enfants de la « méritocratie », dit-il, qui n'auraient qu'un objectif : se consolider en tant que classe, se barricader sur leurs privilèges, devenir bourgeois comme les bourgeois, comme on aurait dit en 1968. Les 0,1 % sont, selon lui, les grands gagnants de la concentration des richesses : ils détenaient 10 % de la richesse américaine en 1963 et 22 % en 2012. Dans le même temps, les 90 % « inférieurs » ont perdu en trois décennies douze points, soit autant que ce que les 0,1 % ont engrangé. Et entre les deux, il y a un groupe « qui va très bien, qui a conservé sa part de tarte [...] et qui en tant que groupe possède beaucoup plus de richesses que les deux autres réunies ».

On dit, on répète que la société américaine est ouverte, que la mobilité sociale est son *credo* et que

l'inégalité est en quelque sorte le prix à payer. Faux, dit l'article : la mobilité sociale américaine diminue. « Il y a un mythe fondateur de la méritocratie américaine : notre succès n'a rien à voir avec l'échec des autres. » Mais l'auteur montre comment ces 9,9 % construisent des murs pour barricader leur pouvoir. « L'argent est peut-être la mesure de la richesse mais il est loin d'être la seule. La famille, les amis, les réseaux sociaux, la santé personnelle, la culture, l'éducation et même le lieu de résidence sont également des moyens d'être riches. Ces formes de richesses non financières ne sont pas simplement des avantages d'être membres de notre aristocratie. Ils nous définissent. Nous sommes des gens de bonne famille, en bonne santé, avec de bonnes écoles, dans de bons quartiers et dotés de bons emplois. » Il détaille avec une sidérante précision ces divers éléments. On y apprend par exemple que « l'obésité, le diabète, les maladies cardiaques, rénales et hépatiques sont deux à trois fois plus fréquents chez les personnes dont le revenu familial est inférieur à 35 000 dollars que chez celles dont le revenu familial est supérieur à 100 000 dollars. »

Et le plus important, souligne-t-il, c'est que « nous avons appris à transmettre tous ces avantages à nos enfants ».

UNE SOCIÉTÉ QUI SE CALCIFIE

L'étude s'attarde sur les dépenses incroyables fournies par les membres de ce groupe en matière d'éducation (écoles privées, collèges de marque, universités ciblées). Cette « bonne éducation » ►►

► assure ensuite « une prime », un bonus tout au long de la vie professionnelle. Ce n'est pas vraiment une question de compétence mais de « marque », d'appartenance à la bonne filière. Cela vaut pour toutes les carrières de médecin, d'avocat, de financier, par exemple. Stewart signale que le pouvoir fédéral, dont ce groupe aime se plaindre, sert en fait parfaitement ses intérêts, ponctionnant les plus pauvres (sous diverses formes de fiscalité indirecte et de taxes notamment) pour redistribuer la manne aux fortunés. Le lieu de résidence aussi est essentiel, ce qu'il appelle « le code postal doré. » « Le code postal est ce que nous sommes. Il définit notre style, annonce nos valeurs, établit notre statut, préserve notre richesse et nous permet de transmettre à nos enfants. Cela étrangle aussi lentement notre économie et tue notre démocratie. »

L'auteur se veut lucide. « La classe méritocratique a maîtrisé le vieux stratagème de la consolidation de la richesse et du transfert des privilèges aux dépens des enfants des autres. Nous ne sommes pas les témoins innocents de la concentration crois-

« Les 9,9 %, enfants de la "méritocratie" n'auraient qu'un objectif : se consolider en tant que classe, se barricader sur leurs privilèges. »

sante de la richesse, nous sommes les principaux complices d'un processus qui étrangle lentement l'économie, déstabilise la politique américaine et érode la démocratie. Nos illusions de mérite nous empêchent maintenant de reconnaître la nature du problème que représente notre émergence en tant que classe. Nous avons tendance à penser que les victimes de notre succès ne sont que les personnes exclues du club. Mais l'histoire montre très clairement que, dans le genre de jeu auquel nous jouons, tout le monde perd au final. »

Ses critiques visent juste : « Le défi permanent de

notre époque est de renouveler la promesse de la démocratie américaine en inversant les effets calcifiants de l'accélération des inégalités. Tant que l'inégalité régnera, la raison sera absente de notre politique. »

Il termine son étude sur un appel à inverser l'ordre des choses : « Le genre de changement qui compte vraiment nécessitera l'intervention du gouvernement fédéral. Ce qui crée un pouvoir monopolistique peut aussi le détruire. Ce qui permet à l'argent d'entrer dans la politique peut aussi le supprimer. Celui qui a transféré le pouvoir du travail au capital peut le restituer. Le changement doit aussi se produire aux niveaux national et local. Sinon comment allons-nous ouvrir nos quartiers et restaurer le caractère public de l'éducation ? » ●

TRUMP ET LE RESENTIMENT

L'élection présidentielle de 2016 a marqué un tournant dans l'histoire du ressentiment aux États-Unis. En la personne de Donald Trump, le ressentiment est entré à la Maison-Blanche. Il est né d'une alliance entre un minuscule sous-groupe des 0,1 % de super-riches (pas nécessairement tous américains) et un grand nombre de 90 % qui représentent à peu près tout ce que ne représentent pas les 9,9 %. La grande majorité de ces électeurs sont les perdants de la nouvelle économie ; ils ne sont pas pauvres mais ils ont des raisons de se sentir jugés par le marché, et jugés insuffisants. Les comtés qui ont soutenu Hillary Clinton représentaient 64 % du PIB alors que les comtés de Trump n'en comptaient que 36 %. Aaron Terrazas, économiste à Zillow, a montré que la valeur moyenne des maisons dans les comtés de Clinton était de 250 000 dollars, tandis que la moyenne dans les comtés de Trump était de 154 000 dollars. En tenant compte de l'inflation, les comtés de Clinton ont bénéficié d'une appréciation du prix de l'immobilier de 27 % entre janvier 2000 et octobre 2016. Cette hausse n'était que de 6 % dans les comtés de Trump. De la même manière, les habitants du « pays Trump » ont été les perdants dans la bataille de la santé. Selon Shannon Monnat, professeure agrégée de sociologie à Syracuse, les comtés de la *Rust Belt* qui ont voté Trump sont ceux qui ont perdu le plus grand nombre de personnes ces dernières années, morts de désespoir (alcool, drogue, suicide). [...] Ceci explique que l'un des mots préférés de Trump est « injuste ». C'est le seul mot que le ressentiment veut entendre.

Extrait de Matthew Stewart. « La nouvelle aristocratie américaine », *The Atlantic*, juin 2018.

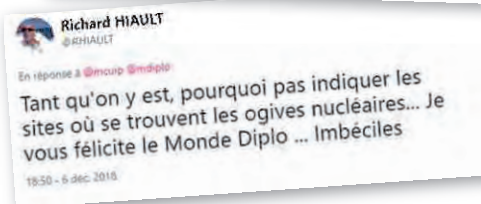
Chaque mois, *Cause commune* donne carte blanche à l'association ACRIMED (Action-CRitique-MÉDIAs) qui, par sa veille attentive et sa critique indépendante, est l'incontournable observatoire des médias.

La carte du *Monde diplomatique* qui n'a pas plu à l'élite journalistique

— PAR ACRIMED —

Le 5 décembre 2018, *Le Monde diplomatique* publiait une réactualisation de la carte « À Paris, les lieux de pouvoir », initialement parue dans le numéro « Où se cachent les pouvoirs ? » du bimestriel *Manière de voir*. De quoi méditer sur la ghettoïsation de l'ouest parisien, ce territoire perdu de la République où se côtoient les sièges des hauts lieux de la finance et de l'entreprise, ceux de certains grands médias et des institutions nationales, les hôtels les plus prestigieux et les clubs privés, ou encore, les sièges de quelques partis politiques. Le petit plus de cette nouvelle publication ? Y figurent les tracés des parcours traditionnels des manifestations parisiennes, mis en comparaison avec les lieux où se sont rassemblés les gilets jaunes les 24 novembre et 1^{er} décembre. Cette carte très significative, et dont les données sont publiques, aurait pu nourrir les réflexions que certaines rédactions ont eues – à juste titre – dès le début des manifestations à Paris : « En quoi les

mobilisations des gilets jaunes sortent-elles des sentiers battus ? » Mais les réactions, extrêmement virulentes, de quelques hauts gradés de la profession furent tout autres. Dans le contexte des violences qui ont émaillé les manifes-

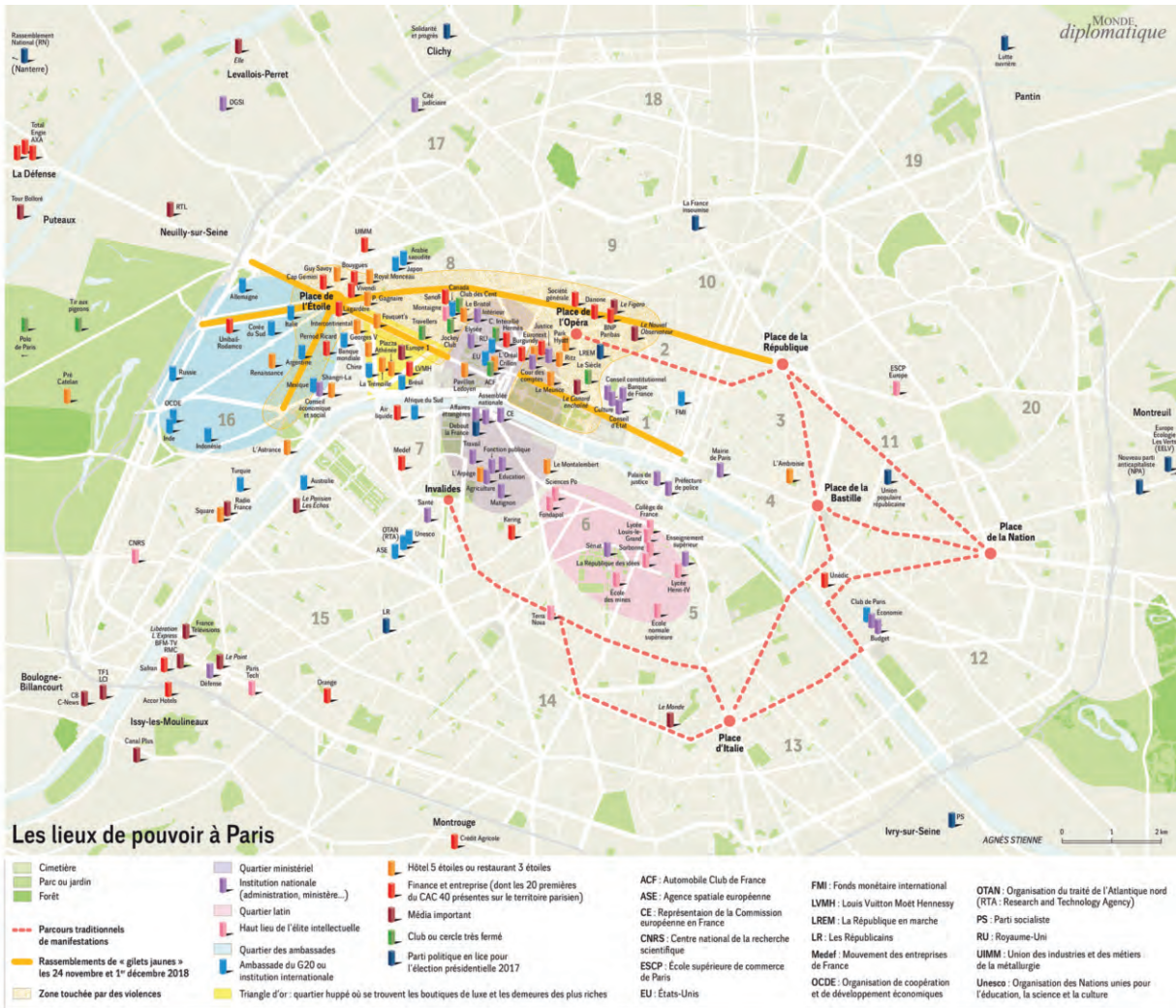


tations des gilets jaunes, cette carte ne serait rien de moins... qu'un « poussa-crime » (de lèse-majesté) ! Jamais les grands pontes du journalisme dominant ne se seront autant intéressés à une publication du *Monde diplomatique*.

Et c'est dans un concert fracassant d'indignations (et d'insultes) que certains ont accueilli la republication de la carte parisienne des lieux de pouvoir.

La grande majorité des cris d'orfraie se sont fait entendre sur Twitter les 6 et 7 décembre. Visé par une plainte pour agression sexuelle de la part d'une ex-consœur de LCP, l'animateur Frédéric Haziza se permet de faire des leçons de bonne tenue avant de traiter les journalistes du *Monde diplomatique* de... « cerveaux malades ». La tout aussi respectable Caroline Fourest, dont le sens de la mesure n'a d'égal que son amour de la vérité et le respect de la déontologie, se lâche.

C'est peu dire si Twitter permet aux grands esprits de se rencontrer : un peu plus tard, c'est Mohamed Sifaoui, super expert médiatique en terrorisme, qui revient à la charge en joignant l'insulte à la leçon de professionnalisme. C'est avec étonnement que nous constatons combien insulter (voire animaliser) des journalistes (ce que ne manquent jamais de condamner les journalistes) peut être finalement une pratique répandue chez... les journalistes eux-mêmes ; et qu'elle ►►



►► a même parfois (mais parfois seulement) bonne presse ! Ainsi du grand reporter aux *Échos*, Richard Hiault. ... ou encore du journaliste musical et écrivain Jérôme Soligny : « L'immonde diplomatique. Pire que des hyènes ». Mais qu'attend Jean-Michel Apathie pour dénoncer cette « vieille turpitude bolchevique » qui consiste à « animaliser des gens » ? Géraldine Woessner, qui se présente comme journaliste le soir sur Europe 1 et le dimanche dans le *JDD* (riche semaine !), cède quant à elle à la panique. Son ex-collègue Raphaël Enthoven, désormais twitto-philosophe à (quasi) temps plein, ne pouvait man-

« Une élite qui se montre prompte à violemment disqualifier et torpiller tout ce qui lui paraît sortir du rang. »

quer l'occasion d'une grandiloquence (sur clavier). Et ce n'est pas fini ! On apprendra par exemple des leçons de sagesse de Sylvia Pinatel, journaliste au JT de TF1, dont les sujets dans la grand-messe de Jean-Pierre Pernaut sont toujours parfaitement réfléchis. Une indignation qui fait écho à celle de son confrère des *Échos* Yves Bourdillon qui va même plus loin. C'est tout juste si les journalistes n'ont pas qualifié cette information d'appel au meurtre. Alex Sulzer, journaliste politique à *L'Express*, manie le sarcasme... quand Antoine Garbay, journaliste au *Figaro*, livre les dessous cachés du mensuel.

Bref, entre liste de dénonciation selon Quentin Girard de *Libération* et irresponsabilité crasse selon le journaliste au service politique du *Figaro*, Arthur Berdah, on peut dire que la profession n'a pas digéré cette carte. Il ne manquait plus que la plume d'Abel Mestre, journaliste au *Monde*, pour recourir à l'arme de disqualification massive (toujours sur Twitter) : « Marrant, le Printemps français avait fait la même pendant la manifestation pour tous. » Avant de persister : « Je dis juste qu'une rédaction confortable aux prétentions révolutionnaires ne fait que singer ce que les ultras de droite avaient lancé il y a cinq ans. Simple constat. » Et de signer : « Les postures radicales depuis son salon confortable, ça va 5 minutes hein. » Quant à savoir ce que valent les postures légitimistes depuis son clavier...

journaliste Julien Bellver tenait à faire savoir qu'il était un élève discipliné. « Un avertissement qui n'est pas anodin », affirme-t-il, avant de poursuivre :



essentiellement leur proximité géographique) serait ainsi devenu « irresponsable ». Mais la publication n'est devenue « irresponsable » que lorsque son contenu a été perçu comme un outil entrant en résonance avec les volontés de certains manifestants (cibler les lieux de pouvoir et se rendre à l'Élysée). En d'autres termes : dans certains contextes de tension sociale, il conviendrait de ne pas publier les informations jugées « dangereuses » (par certains éditorialistes) pour les institutions. Corollaire : la « responsabilité journalistique » reviendrait à adopter systématiquement le point de vue du maintien de l'ordre : dénoncer les violences (des manifestants) ou s'alarmer devant les « attaques » des « symboles de la République » (comme l'Arc de Triomphe). Jusqu'à parfois se reconvertir en porte-parole du gouvernement ou de la préfecture. Bien sûr très orientés, ces raisonnements ins-

LES POUSSE-AU-CRIME

Postures qui se sont également fait entendre sur les ondes. Le 8 décembre sur Europe 1, Bernard Poirette donne la réplique à l'indétrônable éditocrate Catherine Nay, qui s'affole : « – Bernard Poirette : Et comme dans toute crise paroxystique, il y a évidemment des pousse-au-crime.

– Catherine Nay : [...] Moi, ce qui m'a surtout étonnée, c'est le journal *Le Monde diplomatique*, qui a publié quoi ? Une carte réactualisée des lieux de pouvoir dans la capitale, avec les banques, les ambassades, les média, les ministères, les hôtels 5 étoiles, les restaurants fréquentés par l'élite. En vérité, un véritable guide pour les incendiaires. »

La veille, sur TMC, Yann Barthès et Julien Bellver de l'émission *Quotidien* faisaient une démonstration d'excès de zèle à Christophe Castaner. Après la diffusion d'un extrait de la conférence de presse au cours de laquelle le ministre de l'Intérieur invitait « la presse à ne pas renseigner les casseurs », le

« Quelques heures plus tôt, *Le Monde diplomatique* a été super critiqué pour avoir republié une vieille carte très précise des lieux de pouvoir à Paris [...], avec un zoom en jaune sur les précédents lieux de violence. Des infos très précieuses pour les casseurs, et le gouvernement redoute ce genre de fuites justement. »

VOUS AVEZ DIT CHIEN DE GARDE ?

Au prétexte que des manifestations émaillées de violence se tiendraient dans Paris, republier une simple carte des lieux de pouvoir parisiens (montrant

« Loin d'être anecdotiques, ces réactions, au choix indignées ou haineuses, en disent long sur la panique qui anime les hautes sphères médiatiques depuis la mobilisation des gilets jaunes. »

trumentaux et autres refrains sur la responsabilité en disent long sur la connivence existant entre les agendas médiatique et politique.

Dans l'article qui ouvre le dossier que *Le Monde diplomatique* consacre ce mois-ci au mouvement des gilets jaunes, Serge Halimi relève l'avertissement adressé aux journalistes par un économiste (Élie Cohen) et un politologue (Gérard Grunberg), tous deux bien introduits : « Les journalistes doivent se rappeler qu'ils ne sont pas de simples observateurs mais qu'ils font partie des élites dont le rôle est aussi de préserver le pays du chaos ». De tels raisonnements, ►►

► reçus cinq sur cinq par certaines chefferies éditoriales, déterminent des attitudes dans les rédactions. Lesquelles restent les meilleures alliées de la censure et de l'autocensure. Les périodes de grande tension sociale (comme celles de guerre contre le terrorisme ou de guerre tout court) contribuent largement à les renforcer. Mais ce n'est pas tout. Loin d'être anecdotiques, ces réactions, au choix indignées ou haineuses, en disent long sur la panique qui anime les hautes sphères médiatiques depuis la mobilisation des gilets jaunes. Et sur leur mépris de classe. Comment une carte des lieux de pouvoir parisiens (dont on peut toujours discuter la méthodo-

logie) devient-elle un appel à la haine ou au lynchage, voire une série d'indications à destination des casseurs ? Comme s'il fallait veiller à ne surtout pas renseigner ces « gueux », incapables de trouver par eux-mêmes des informations par ailleurs publiques. Et comment expliquer des réactions si outrancières ? Il semble tout d'abord que certains journalistes se soient sentis eux-mêmes montrés du doigt par une carte qui intègre, dans les lieux de pouvoir parisiens, les sièges des « média importants » auxquels ils appartiennent. Autrement dit, qui a le mauvais goût de rappeler à certains journalistes leur propre appartenance aux cercles de pouvoir

parisiens, dans un contexte de défiance généralisée à l'égard des grands médias. À ce titre, la carte des lieux de pouvoir ajoute de la panique à la panique (et du fantasme aux fantasmes) d'une élite journalistique dont la déconnexion semble de jour en jour plus stratosphérique. Une élite qui continue de considérer les manifestants avec mépris comme un vaste troupeau moutonnier, dont une carte pourrait mécaniquement déchaîner les pulsions. Une élite qui se montre prompte à violemment disqualifier et torpiller tout ce qui lui paraît sortir du rang. Et dans ce « tout », l'information ne fait pas exception. ●

APPEL

POUR UNE RÉAPPROPRIATION DÉMOCRATIQUE DES MÉDIA !

Depuis plusieurs semaines, le mouvement des gilets jaunes bouleverse l'agenda politique, et porte une remise en cause profonde des institutions. Les médias sont tout particulièrement visés. Les gilets jaunes dénoncent, à juste titre bien souvent, un traitement caricatural des mobilisations : surenchère sécuritaire sur les plateaux télévisés et dans certains quotidiens ; confiscation de la parole par les éditorialistes ; disqualification de certaines revendications jugées « irréalistes » et appels à « dialoguer » avec le gouvernement ; ou encore dénonciations des violences des manifestants – alors que les violences policières ont été pendant trop longtemps passées sous silence.

Une telle pédagogie de la résignation n'est certes pas nouvelle. Déjà lors des grèves de 1995, les tenanciers des grands médias martelaient leur sempiternel message : il n'y a pas d'alternative aux réformes libérales. En 2005, ils pointaient du doigt ceux qui mettaient en cause le bien-fondé des politiques européennes et déformaient la révolte des banlieues. Plus récemment, lors des mobilisations contre la loi El Khomri et les ordonnances Macron, ils dénonçaient un code du travail soi-disant « trop épais et illisible ». À l'occasion de chaque mobilisation sociale, ils se sont faits les gardiens de l'ordre économique et politique.

Ces partis pris ont contribué à disqualifier les grands médias. La défiance à leur égard est profonde et sans précédent. D'autres sources d'information sont plébiscitées, médias indépendants ou réseaux sociaux. Certaines des analyses portées depuis des décennies par la critique des médias sont réinvesties largement, au-delà du mouvement des gilets jaunes. L'emprise de quelques milliardaires sur la production de l'information est pointée du doigt. La question des médias s'impose désormais comme une question politique.

La plupart des éditorialistes et chefs de rédaction ne voient, dans cette défiance, qu'une « haine des médias » et de la démocratie. Ils éludent la responsabilité qu'ils portent, par leurs diatribes ou leurs choix éditoriaux, dans l'hostilité qui s'exprime contre l'ensemble des journalistes. Une hostilité dont les plus précaires (en termes de statut ou de conditions de travail) font parfois les frais, sur le terrain, en étant injustement pris à partie ou agressés.

Nous pensons que la défiance envers les grands médias doit être une opportunité. Opportunité, dans les rédactions, de remettre

en cause les orientations délétères imposées par les directions éditoriales, et de replacer le reportage et l'enquête au cœur du travail journalistique. Opportunité, dans les médias indépendants, de faire la démonstration par l'exemple qu'un autre journalisme, plus exigeant et plus libre vis-à-vis des pouvoirs, est possible.

Que nous soyons gilets jaunes, militant·es, journalistes, usager·es des médias, nous avons toutes et tous des raisons légitimes de contester un ordre médiatique inique, qui maltraite le pluralisme. Et de nous inquiéter des menaces réelles qui pèsent sur le droit à l'information : la mainmise de quelques milliardaires sur la plupart des médias, les plans de suppressions d'emploi dans l'audiovisuel public comme dans les groupes privés, la précarisation des journalistes statutaires ou pigistes y compris dans certains médias indépendants, la répression policière et la criminalisation qui frappent de plein fouet certains reporters et leurs sources, ou encore les lois liberticides qui visent à contrôler l'information – loi sur le secret des affaires et sur les « fake news ».

C'est pourquoi nous affirmons qu'il est temps de se mobiliser pour une réappropriation démocratique des médias. Pour défendre le droit d'informer et le droit à être informé, tous deux gravement menacés. Et pour que l'information, trop longtemps confisquée par les pouvoirs, devienne enfin un bien commun et non une marchandise.

Cette déclaration est une initiative commune d'associations, d'organisations de journalistes et de syndicats : Acrimed, Attac, Collectif Ras la plume, Fédération nationale de l'audiovisuel participatif, Info'Com-CGT, La Quadrature du net, Les Amis du Monde diplomatique, Profession pigiste, Résistance à l'agression publicitaire, Ritimo, SNJ-CGT, Union syndicale Solidaires ; **de média :** Contretemps-web, CQFD, Démosphère Ariège, Démosphère Toulouse, Frustration, Hors-série, Jef Klak, L'Alterpresse68, Là-bas si j'y suis, La Clé des ondes, *La Gazette de Gouzy*, *Le Journal minimal*, *L'Insatiable*, *Le Média*, *Le Ravi*, *M&P 36*, *MédiaCitoyens PACA et Rhône-Alpes*, *Mediacoop*, *Radio Cause Commune*, *Radio Parleur*, revue *Cause commune*, *Ricochets*, *Rosalux*, *Silence*, *Transrural initiatives*, *TV Bruits*, *Télé Mouche*, *TVnet Citoyenne*, *Télé Regain* ; **d'organisations politiques :** *Alternative Libertaire*, *Ensemble*, *NPA*, *PCF*, *PG*.

Isala, une action sociale abolitionniste et féministe en Belgique

— ENTRETIEN AVEC **PIERRETTE PAPE*** —

Pour de nombreux Français et autres Européens, la Belgique est bien connue pour ses bordels et sa Villa Tinto à Anvers, sur le modèle du quartier rouge d'Amsterdam. Pourtant, la Belgique a ratifié en 1965 la convention des Nations unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. En transposant dans son code pénal les articles de cette convention, la Belgique, tout comme seize autres pays de l'Union européenne, s'est engagée à lutter contre toutes les formes de proxénétisme, à soutenir les personnes prostituées dans leurs efforts de réinsertion, et à mettre en place une politique de prévention de la prostitution. Aujourd'hui, force est de constater que le proxénétisme bénéficie en Belgique d'une impunité croissante, que la prostitution s'est banalisée et qu'aucune politique de prévention n'a été mise en œuvre.

Pouvez-vous nous présenter votre association ?

Isala a été créée fin 2013. Nous sommes actuellement trente-deux bénévoles et une salariée. Nous allons chaque jeudi soir à la rencontre des personnes prostituées à Bruxelles. Nous sommes d'abord là pour les écouter, et aussi, par notre présence, leur dire que nous ne les ignorons pas, que nous refusons l'indifférence dont l'industrie du sexe profite

pour continuer à fonctionner en toute impunité. Dans notre action de terrain, tout est basé sur l'écoute, la confiance, le respect et la régularité. Nous les informons aussi qu'il y a un espace chaque vendredi où elles peuvent venir si elles ont besoin d'une pause, d'une aide spécifique ou veulent parler davantage. Nous leur proposons un accompagnement dans l'ensemble de leurs démarches (sociales, médicales, administratives, juridiques, etc.), et dans leurs projets plus généraux. L'autre volet de notre action est de sensibiliser la société à la réalité de la prostitution. Nous le faisons au travers d'activités culturelles engagées et de partenariats avec le tissu associatif belge. Nous sommes en contact avec des survivantes belges de la prostitution et à leur disposition pour les soutenir dans leurs projets. Nous allons sortir un mémorandum en vue des élections de mai 2019 et organiser des activités dans différentes villes de Wallonie et à

Bruxelles, pour sensibiliser et provoquer des débats publics, dans un contexte où le sujet n'est pas abordé par les politiques publiques tellement le proxénétisme est normalisé.

Pourquoi avoir voulu créer Isala ? N'y avait-il pas d'associations abolitionnistes de terrain en Belgique ?

Beaucoup d'associations féministes belges se sont positionnées en faveur de l'abolition. Mais aucune n'allait à la rencontre de ces femmes sur les lieux de prostitution. Donc, dans ce sens, il y avait un manque. Notre priorité, c'est l'action de terrain : pouvoir montrer qu'en accompagnant des femmes, on obtient des résultats, mais aussi que l'accompagnement, pour être véritablement efficace pour celles qui en ont besoin, doit être couplé avec une action politique, une loi qui valide la mise en place de programmes de sortie (et leur finance- ▶▶

« Nous serons sur le terrain, tant que le regard de la société sur les personnes prostituées, et sur les systèmes d'oppression, n'aura pas changé. »

« L'accompagnement, pour être véritablement efficace pour les femmes qui en ont besoin, doit être couplé avec une action politique, une loi qui valide la mise en place de programmes de sortie de la prostitution (et leur financement). »

ment). En Belgique, les autres associations qui travaillent sur la prostitution se spécialisent dans des domaines particuliers, par exemple la santé. Elles offrent des accompagnements spécifiques, fort utiles, mais n'ont pas une vision globale. À Isala, il s'agit d'être à l'écoute, d'être là pour ces personnes tout en étant formés à la réalité de la prostitution. Nous avons une approche globale de la problématique. Si une personne prostituée a un problème de santé, nous allons évidemment l'aider à se soigner, mais nous allons aussi lui permettre, si elle le souhaite, d'aller plus loin, de se poser la question de l'origine de ce problème de santé, et des autres éléments dans sa vie qui peuvent jouer un rôle sur sa santé. Nous interrogeons tout un système.

Vous considérez-vous comme une association féministe ?

Oui. Isala tire d'ailleurs son nom de Isala Van Diest, première femme universitaire et médecin belge. Elle avait créé des refuges pour les personnes prostituées. Choisir de s'appeler Isala était clairement un choix féministe, en plus d'être un nom facile à dire dans toutes les langues des personnes que nous rencontrons.

Nous travaillons à l'autonomisation et à l'émancipation des personnes, qui sont en grande majorité (comme partout dans le monde) des femmes. C'est une démarche authentiquement féministe : aider ces personnes à se sentir libres et capables d'être et d'accomplir ce dont elles ont envie. Toutes les personnes

que nous rencontrons nous disent à quel point la prostitution n'est pas un métier normal. Elles veulent faire autre chose. Nous les aidons à ce que la prostitution ne soit pas une fatalité. Notre défi est de les accompagner dans la reprise en main de leurs choix, c'est un vrai défi dans l'action sociale, un défi qui se veut féministe aussi. Nous sommes là pour aider, pas pour faire à leur place.

Que ces personnes puissent faire leurs choix en ayant conscience de ce que ça veut dire pour leur chemin de vie. Nous ne sommes pas là pour « sauver les femmes », mais pour faire en sorte qu'elles aient les pleins pouvoirs de leurs décisions. J'en profite pour souligner leur courage. Beaucoup de gens les voient comme des personnes qui ne savent pas prendre leur vie en main. Ce que nous voyons sur le terrain est complètement différent : nous rencontrons des femmes d'une force et d'un courage impressionnants, qui s'organisent pour trouver des stratégies de survie. Par ailleurs, il y a aussi dans la démarche abolitionniste un questionnement sur l'égalité femmes-hommes. La prostitution est un obstacle à cette égalité. En banalisant la prosti-

tution, on banalise une certaine image des femmes ainsi que la marchandisation des êtres humains. On banalise l'exploitation sexiste, que certaines et certains n'ont clairement pas envie de voir, mais qui est une réalité. Une réalité dans laquelle l'immense majorité des personnes prostituées sont des femmes et les clients des hommes. J'ajoute qu'il y a aussi dans la prostitution une dimension d'exploitation économique et raciste. En Europe, les personnes prostituées sont souvent issues de pays pauvres, comme les pays de l'Est ou bien l'Afrique. Les femmes que nous rencontrons viennent de Roumanie, de Bulgarie, d'Albanie, de Grèce, du Nigeria, de Hongrie, de Lituanie, du Maroc... Dans d'autres continents, la très grande majorité des personnes prostituées sont issues des minorités : autochtones au Canada, Afro-Américaines aux États-Unis, tribus nomades en Inde... Le système prostitutionnel se nourrit des inégalités sociales et économiques, du racisme et du colonialisme, et, bien entendu, du patriarcat qui structure la domination masculine et la mise à disposition du corps des femmes. C'est pour cela que nous serons sur le terrain, tant que le regard de la société sur les personnes prostituées, et sur les systèmes d'oppression, n'aura pas changé. ●

***Pierrette Pape** est présidente de l'association Isala.

Entretien réalisé par Élise Wynen, travailleuse sociale et militante féministe.

Ce que j'ai vu est indéfinissable. J'ai vu le pire de ce que l'humain est capable de faire à un autre être humain. J'ai vu le désespoir, la détresse. J'ai vu et senti la mort, j'ai vu les coups, les pleurs, j'ai vu un suicide, des tentatives de suicide, des femmes enceintes se prostituer pour de la drogue. J'ai senti que mes bras et mon cœur pouvaient encore servir à montrer que l'humain peut être bon, alors j'ai aidé certaines d'entre elles. J'ai vu notre système rire au nez de ces femmes, me rire au nez lorsque l'on souffre. J'ai vu aussi des meurtres laissés sans enquête, des disparitions qui n'intéressent que sur papier. J'ai vu beaucoup de choses.

Hilde Bartels, survivante de la prostitution, 2018

Kant, Hegel, Marx : qui a engendré qui ?

Marx n'a pas subi une filiation, il a utilisé, avec un esprit critique impressionnant, un apport intellectuel diversifié qu'il a croisé avec l'expérience des luttes sociales de son époque et des mutations que vivait la société de son temps.

— PAR JEAN-MICHEL GALANO* —

On enseigne souvent aux lycéens, voire aux étudiants, que Marx serait l'héritier d'un courant de pensée qui est celui de la métaphysique allemande, et de sa critique. Cette présentation, qui a été aussi bien approuvée par certains partisans de Marx que par la plupart de ses adversaires, est assez bien résumée dans la formule d'Alain : « Kant, qui genuit Hegel, qui genuit Marx... » [qui genuit = « qui a engendré », formule empruntée à la généalogie] : cette appréciation d'Alain, lui-même maître à penser de plusieurs générations de professeurs et par ailleurs militant du Parti radical dans les années 1930, est exaspérante. Il faut pourtant admettre que si elle contient beaucoup de faux, elle contient tout de même un peu de vrai. Marx était le premier à reconnaître que « les philosophies ne sortent pas de terre comme des champignons ». Même si avec lui, ce n'est pas tant de philosophie que de critique de la philosophie qu'il s'agit. Un courant critique qui lui était bien antérieur, mais qu'il a, le premier, placé en position centrale.

KANT : UNE LAÏCISATION INACHEVÉE MAIS PROFONDE DE LA PENSÉE

On présente très souvent Immanuel Kant (1724-1804) comme celui qui aurait « qui avait, selon sa propre formule supprimé le savoir pour faire place à la croyance ». À la fois homme des Lumières et chrétien convaincu, Kant a su faire la part du feu, en montrant l'inanité des soi-disant preuves de l'existence de Dieu et de toute la métaphysique prétendument rationnelle pour cantonner la métaphysique dans la sphère de la subjectivité, individuelle ou collective, et de l'existence morale. Après Kant, et c'est en cela que sa philosophie a « fait époque », on pourra développer beaucoup de systèmes, mais on ne pourra plus ambitionner sérieusement de faire de la métaphysique une science au même titre que les mathématiques. Insistons sur ce qui fait le ressort de la critique kantienne, à savoir la thèse suivante : penser, ce n'est pas seulement analyser, décomposer, déconstruire. Penser, c'est aussi connaître le réel et c'est d'abord juger, sortir du verbalisme,

aller vers ce qui existe. L'existence ne se démontre pas, elle se montre. Prenons deux exemples, celui de Kant lui-même pour commencer. Si je dis : « Tous les corps sont étendus », je n'enrichis en rien ma connaissance, car un corps étant un objet tridimensionnel, dire qu'il est étendu est une tautologie qui n'apprend rien de neuf à qui que ce soit. J'ai à la rigueur montré que je connaissais le sens du mot. On appellera ce jugement un jugement analytique. Mais si je dis : « Tous les corps sont pesants », là je sors du verbalisme, je me confronte au réel, j'ajoute quelque chose à ma définition initiale ; en d'autres termes je produis un jugement synthétique. Et je formule un principe de base de la physique. Ce faisant, Kant s'opposait frontalement à ce grand penseur idéaliste que fut Gottfried Wilhelm Leibniz, lequel développait une métaphysique qui était une sorte de méta-mathématique : *Dum Deus calculat [...] fit mundus* (Dieu a fait le monde en calculant). Que Leibniz, par ailleurs inventeur du calcul infinitésimal, ait été ingénieur des mines et directeur des mines du Harz, ne change rien au ►►

►► contenu idéaliste de son système, au principe duquel se trouve un Dieu qui calcule tout. Avec Kant, la philosophie se place résolument du point de vue de l'homme. Notre pensée peut bien rêver de se placer hors de l'espace et du temps (« La blanche colombe peut rêver qu'elle volerait mieux dans le vide »),

apparence, la sensibilité ne saurait se dissoudre dans l'intellect. Et certes Kant, même s'il évoque allusivement la possibilité que sensibilité et entendement puissent dériver « d'une souche commune », développe une théorie résolument anhistorique de la raison et du « sujet transcendantal »,

coup plus un romantique qu'un homme des Lumières, et son progressisme initial laisse vite la place à un conservatisme revendiqué. Mais une des leçons majeures de l'hégélianisme est qu'il faut se défier des étiquettes, dans la mesure où elles figent et méconnaissent la « nature fluide » des choses. Une des premières pages de la *Phénoménologie de l'esprit* (1807) nous fait remarquer que si je dis « en ce moment il fait nuit », la vérité de ma phrase sera éventée demain midi. De même le bouton, la fleur et le fruit sont les moments mutuellement incompatibles et pourtant aussi nécessaires les uns que les autres à la vie d'une totalité organique.

Car si Kant est le penseur du réel sensible, Hegel est celui de la vie, et notamment de la pensée. Kant s'en était tenu aux conditions de possibilité d'une pensée conçue comme jugement, Hegel reprend tout le travail catégoriel et découvre deux choses : les catégories que nous employons ne cessent de passer l'une dans l'autre (être quelque chose, c'est ne pas être autre chose, toute affirmation est aussi bien une négation, etc.) et s'il en est ainsi dans notre façon de penser ce qui est, si nous sommes obligés de

« Kant a su faire la part du feu, en montrant l'inanité des soi-disant preuves de l'existence de Dieu et de toute la métaphysique prétendument rationnelle pour cantonner la métaphysique dans la sphère de la subjectivité, individuelle ou collective, et de l'existence morale. »

mais en tant qu'elle est connaissance, elle est soumise à des *conditions de possibilité*. Le donné infiniment divers qui nous est fourni par la sensibilité, qui est pure réceptivité, et les catégories au moyen desquelles l'entendement introduit de l'unité dans ce « divers » fourni par les sens. Divers spatio-temporel. Notre seul rapport direct au réel, ce sont les intuitions sensibles (il n'en est pas d'autres !), tout le reste étant travail discursif (c'est-à-dire logique et non réel : notre sensibilité ne fait que recevoir, notre entendement met de l'ordre dans cette matière mais ne crée rien du tout). L'entendement classe, unifie et organise. La métaphysique commence quand la pensée, à ses risques et périls, dépasse le champ de l'expérience possible.

Ce rappel schématique a simplement pour but de faire ressaisir que Kant, par-delà son vocabulaire rébarbatif, est un penseur du concret. L'espace et le temps sont des formes *a priori* sous lesquelles le réel nous apparaît dans sa matérialité. Même si elle est relative aux formes de la sensibilité (concession de Kant à l'idéalisme), une sensation n'est pas une

faisant l'impasse sur les constituants sociaux de la connaissance. Certes, sa théorie de la méthode, deuxième partie de la *Critique de la raison pure*, est restée quasiment à l'état d'esquisse. Il n'en demeure pas moins que Kant, contemporain des premiers triomphes de la physique et des premiers progrès balbutiants de la chimie, a pleinement compris que les mathématiques devaient davantage fournir un outil qu'une vision du monde. Et son apport est d'avoir posé que la connaissance, y compris dans le cas si particulier des mathématiques (les jugements synthétiques *a priori* ne sont pas le compte rendu d'une expérience réelle mais l'anticipation d'une expérience possible inscriptible dans l'espace et dans le temps) est toujours en rapport avec la matérialité.

HEGEL : DE LA RÉALITÉ DE LA DIALECTIQUE À LA DIALECTICITÉ DU RÉEL

À beaucoup d'égards, Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1770-1831) peut apparaître comme moins « progressiste » et moins « laïque » que Kant : il est beau-

« Rien n'est plus faux que de voir en Marx un "pur" philosophe. Marx a rompu avec ce qu'il appelait "la ci-devant philosophie", et a pensé son apport sous les termes de "logique" et de "critique". »

penser dialectiquement, c'est parce que le réel est dialectique.

Ici, il convient de faire un petit rappel : la dialectique désigne le plus souvent et jusqu'à Kant l'art de bien mener un dialogue, parfois avec une dimension laudative (Platon), le plus souvent avec une note un peu péjorative (Aristote). Chez Kant, le mot désigne le processus qui conduit tout naturellement la pensée à se détacher du réel et à prendre les figures du discours pour des êtres réels

au lieu de réunir. Surtout, Hegel déploie une étonnante philosophie de la nature, qu'il est bien difficile de ne pas qualifier de métaphysique : pour lui, la nature est posée par l'esprit (=Dieu) comme son « Autre », et les moments de la vie de la nature, qui vont de l'inorganique à la pensée rationnelle en passant par l'organicité, sont autant d'étapes de la récupération de l'esprit par lui-même. Partie « honteuse », voire « bouffonne », de sa doctrine, a-t-on dit. C'est à voir : si Hegel

de la matière (son esthétique antimatérialiste marche à l'évidence sur la tête) mais donnant à un matérialisme moderne les moyens d'élaborer une conception unifiée et non réductrice des rapports entre les hommes et leur monde. Faut-il chercher ailleurs la raison pour laquelle Marx, dans la préface de la deuxième édition du *Capital*, tout en se démarquant fermement de l'idéalisme hégélien, rend hommage à « ce grand penseur » et affirme, avec un lyrisme rare chez lui, que la dialectique est « la reine du monde » ?

« Si Hegel n'a pas trop approfondi le sillon matérialiste creusé par Kant, il en a tracé un autre, convergent et considérable, avec l'idée non seulement d'une homologie, mais d'une identité entre les processus de la vie et ceux de la pensée. »

(illusion transcendantale où s'enracine la métaphysique rationnelle). Hegel rompt avec cette tradition : il voit dans la dialectique la seule façon de penser la vie, car la vie ce sont des ensembles, et des ensembles évolutifs. Il est encouragé à cela par l'évolution à son époque des sciences du vivant, le passage essentiel de l'histoire naturelle à la biologie, mais aussi par le mouvement général des sciences, qui en tous domaines substitue à la description des formes et à la copie des modèles la mise à jour de processus et de fonctions. Évolution parallèle dans les techniques, où les machines sont de plus en plus dotées d'autonomie de fonctionnement, et dans l'art, où il croit discerner un déclin de l'imitation de la nature spatiale au profit de la musique et de l'imagination. C'est dire que Hegel ne s'est pas contenté de prolonger l'apport kantien, apport qu'il a au contraire sévèrement critiqué : pour Hegel, Kant est demeuré dans la pensée d'entendement, qui sépare et dissocie

développe un système au plus haut point spéculatif et revendiqué comme tel, il n'en demeure pas moins que, comme Kant, il voit dans le sensible « matière à penser » ; toutefois, contre Kant, il y voit aussi quelque chose comme une « matière pensante ». Pour lui, la vie est une préfiguration ou encore une paléontologie de la raison, intuition en son fond profondément matérialiste, quelle que soit la lettre de sa doctrine. Avec lui, la « racine commune aux deux souches » devient non seulement une possibilité, mais une certitude.

En d'autres termes, si Hegel n'a pas trop approfondi le sillon matérialiste creusé par Kant, il en a tracé un autre, convergent et considérable, avec l'idée non seulement d'une homologie, mais d'une identité entre les processus de la vie et ceux de la pensée. Intuition aux conséquences matérialistes sans doute inaperçues de Hegel lui-même, dans la mesure où celui-ci se place dans l'optique religieuse d'un esprit se dégageant

MARX : UNE THÉORIE FILLE DE SON TEMPS MAIS NON SANS HÉRITAGE

Alain a tort sur l'essentiel : Marx n'a pas subi une filiation, il a utilisé, avec un esprit critique impressionnant, un apport intellectuel diversifié, qu'il a croisé avec l'expérience des luttes sociales de son époque et des mutations que vivait la société de son temps. Lénine aura été meilleur juge, lui qui expliquait que « le marxisme » (et pas seulement Marx lui-même) était redevable à la philosophie allemande, à l'économie politique anglaise et à la culture politique française. De fait, rien n'est plus faux que de voir en Marx un « pur » philosophe. Marx a rompu avec ce qu'il appelait « la cidevant philosophie », et a pensé son apport sous les termes de « logique » et de « critique ». Si Hegel pensait de son côté que la vérité de la philosophie se trouve dans l'histoire, en tant que devenir de l'Esprit absolu, cette vue n'était chez lui que spéculative. Le pas en avant décisif a consisté pour Marx à poser le monde de l'homme comme le monde historiquement situé, économiquement déterminé et socialement organisé des hommes en chair et en os, occupés à produire et à reproduire leur vie matérielle. Les avancées théoriques effectuées par ses prédécesseurs ne doivent pas être sous-estimées pour autant. ●

*Jean-Michel Galano est professeur agrégé de philosophie.

La légitimité historique de la révolution d'Octobre

Plaider en faveur de la légitimité historique d'Octobre 1917 et de l'abolition subséquente du capitalisme va aujourd'hui à l'encontre de l'historiographie dominante. Il va de soi que « légitimité » ne signifie pas « inévitabilité ». Rien dans l'histoire d'un peuple n'est inévitable. Il y a toujours des voies de développement alternatives, surtout en période de crise révolutionnaire. Mais la voie libérale-démocratique n'était pas praticable pour la société russe.

— PAR **MARK-DAVID MANDEL*** —

QUE SIGNIFIE

« LÉGITIMITÉ HISTORIQUE » ?

Cela signifie avant tout qu'Octobre n'était pas un acte arbitraire organisé dans le dos de la société par un groupe d'idéologues marxistes voulant mener une « expérience socialiste ». Un projet de document sur l'enseignement de l'histoire commandité par le gouvernement russe actuel parle de « la Grande Révolution russe de 1917 » et de « l'expérience soviétique » entamée en octobre 1917 [...] comme des « événements parmi les plus importants du XX^e siècle ». La révolution de Février est qualifiée de « grande », mais Octobre est réduit à une « expérience » qui aurait détourné la Russie de son développement naturel, sous-entendu la démocratie capitaliste.

Or, suite à mes propres recherches, je conclus qu'Octobre était bien une révolution populaire. Les travailleurs et les paysans voulaient sauver la révolution démocratique de février de la contre-révolution des classes possédantes. Et puisque la révolution d'Octobre était menée contre ces classes et dirigée par le mouvement ouvrier, sa dynamique a conduit à la suppression du capita-

lisme. Il n'y a pas de démocratie capitaliste si la bourgeoisie considère que les libertés démocratiques menacent sa domination. Or la bourgeoisie russe et, plus encore, la noblesse craignaient

« Le facteur décisif dans le développement autoritaire du régime soviétique a été la dispersion de la classe ouvrière, déjà très minoritaire dans ce pays largement paysan, qui s'est produite étonnamment vite dans les tout premiers mois après Octobre. »

de ne plus disposer de l'appareil répressif de l'autocratie dans leur face-à-face avec les classes laborieuses – les travailleurs et les paysans. La société russe était profondément polarisée. Cette situation avait des racines profondes et ce ne sont pas les bolcheviks qui l'ont créée en octobre 1917. « Nous sommes accusés de semer la guerre civile », déclarait un ouvrier bolchevique à la conférence des délégués des ouvriers et des soldats du premier district municipal de Petrograd en mai 1918. « Il y a ici une grosse erreur, sinon un mensonge... Les intérêts de classe ne sont pas créés par nous. Ils existent dans la vie, c'est un fait. »

RÉFORMES SOCIALES ET ATERMOIEMENTS DE LA BOURGEOISIE

La peur du peuple était telle que même les éléments les plus radicaux des classes possédantes n'avaient mené qu'une opposition lâche et fondamentalement impuissante à l'autocratie. Ainsi en février 1917, lorsque les ouvriers de Petrograd, appuyés par la garnison, ont renversé l'autocratie, on aurait pu croire que les possédants

saluaient la révolution mais ils étaient profondément inquiets. Les classes possédantes avaient bien trop peur des masses populaires pour pouvoir supporter une démocratie libérale. Avaient-elles quelque chose à craindre ? L'aristocratie terrienne, oui, sans aucun doute : la réforme agraire voulue par les paysans mettrait fin à leur existence en tant que classe. De même, la bourgeoisie ne pouvait rester indifférente à la perspective d'une réforme agraire sans compensation, qui violerait la sacro-sainte propriété privée. En outre, une partie très importante des terres était hypothéquée auprès des banques, ce qui rapprochait les deux classes de possédants.

Pourtant, en février 1917, les travailleurs, y compris les bolcheviks, n'avaient pas l'intention de renverser le capitalisme. Les objectifs populaires étaient : une république démocratique ; une paix démocratique et juste ; les huit heures ; la réforme agraire. Les deux derniers objectifs étaient évidemment sociaux. Un des agitateurs du soviet de Petrograd en mars 1917 l'affirmait : « Les travailleurs ne peuvent pas obtenir la liberté sans l'utiliser dans le même temps pour alléger leur fardeau, lutter contre le capital. » Au lendemain de la révolution de Février, les ouvriers ont obtenu les huit heures, purgé les usines des dirigeants les plus odieux, demandé des hausses de salaire, cherché à élire des comités d'usine permanents pour les représenter face aux directions, obtenu un droit de regard de ces comités sur le règlement de travail, l'embauche, le licenciement.

C'était beaucoup, surtout pour la Russie. Mais les travailleurs ne pensaient pas ainsi menacer le capitalisme. Et les représentants les plus éclairés de la bourgeoisie le comprenaient. En mars 1917, Nikolaï Nekrasov, ministre des Chemins de fer, tentait de calmer les craintes : « Il ne faut pas craindre l'apparition d'éléments sociaux. Il faut plutôt

s'efforcer de diriger ces éléments dans la bonne direction... Ce que nous devons atteindre n'est pas la révolution sociale, mais l'évitement de la révolution sociale par la réforme sociale. »

Au début, les industriels semblaient vouloir suivre ce conseil. Mais leurs concessions étaient temporaires, ils voulaient les reprendre dès que possible. Quelques semaines seulement après la révolution, la presse bourgeoise (non socialiste) commença à dénoncer les « demandes excessives » des travailleurs et la menace qu'elles constituaient

« Le parti
bolchevique de 1917
était la chair
de la chair
de la classe ouvrière.
C'est le secret
de son succès. »

pour les vaillants soldats dans les tranchées. Comme c'était l'alliance ouvriers-soldats qui avait rendu la révolution possible, les travailleurs ont immédiatement perçu une tentative de division. Ils ont commencé à soupçonner une grève patronale (*lockout*) cachée, arme favorite des patrons avant la révolution. Des *lock-out* à Saint-Petersbourg avaient porté un coup décisif à la première révolution russe, en 1905.

LA BOURGEOISIE CRÉE ELLE-MÊME LE CHAOS

Les soupçons des travailleurs se sont accrus quand ils ont vu le gouvernement provisoire refuser d'adopter des mesures sérieuses contre le chaos économique croissant. Ainsi, à partir de la fin du printemps de 1917, une majorité des travailleurs de la capitale se sont

convaincus que la bourgeoisie faisait un *lock-out* caché. Face à la menace de l'effondrement économique et du chômage de masse, ils essayèrent d'imposer leur contrôle sur la documentation des entreprises, afin de vérifier les causes invoquées pour les problèmes de production. Mais ils se rendirent compte qu'un tel contrôle était vain tant que la bourgeoisie aurait de l'influence au gouvernement. Ce n'est donc pas un hasard si la première assemblée importante de représentants des travailleurs de la capitale à voter pour le transfert du pouvoir aux soviets fut la conférence des comités d'usine, au début du mois de juin.

TRANSFÉRER LE POUVOIR AUX SOVIETS POUR ÉVITER LA CONTRE-RÉVOLUTION

Transférer le pouvoir aux soviets, pour les travailleurs, signifiait éliminer l'influence des classes possédantes sur la politique de l'État. Ils étaient de plus en plus convaincus que ces classes étaient contraintes à la contre-révolution. Le gouvernement provisoire était une coalition de représentants de ces classes avec les socialistes modérés. Pendant les huit mois de son existence, il n'avait pas réussi à réaliser un seul des objectifs des classes populaires dans la révolution de Février. Au lieu de cela, pressé par les Alliés, il lançait en juin une nouvelle offensive, rejetait la régulation économique et s'opposait au contrôle ouvrier. De plus, fin août, avec le soutien à peine caché de ces membres libéraux et du Premier ministre, une conspiration militaire, visant à supprimer les organisations populaires, les soviets en premier lieu, a été déjouée par la mobilisation des travailleurs de la capitale.

Les travailleurs russes ont pleinement soutenu l'insurrection d'Octobre et le transfert du pouvoir aux soviets. Supprimer toute influence des classes possédantes sur le gouvernement était ►►

►► pour eux la seule possibilité d'éviter une contre-révolution et de réaliser la promesse de février. Ils ne s'attendaient pas à des miracles. Ils ont vu que l'effondrement industriel et la faim approchaient. Et les bolcheviks n'ont pas promis de miracles.

Dans la capitale russe, les travailleurs, surtout les bolcheviks, comprenaient qu'ils auraient face à eux non seulement les classes possédantes, mais aussi la plupart de l'intelligentsia, à quelques exceptions près. Mais au moins le transfert du pouvoir aux soviets offrait une chance de sauver la révolution. Avec l'espoir que l'exemple russe inspirerait les révolutions dans d'autres pays, qui viendraient ensuite à l'aide à leur tour. Alors que les bolcheviks sont souvent condamnés pour avoir organisé l'insurrection et déclenché une guerre civile, ils méritent plutôt d'être cités en exemple pour cela ! En tant que parti ouvrier, ils ont honnêtement accompli leur devoir – ils n'ont pas abandonné les gens au moment critique.

En revanche, les mencheviks de gauche – alors qu'ils partageaient le point de vue des bolcheviks sur les projets contre-révolutionnaires des possédants – sont restés à l'écart, parce qu'ils ne croyaient pas qu'un gouvernement basé uniquement sur les soviets, c'est-à-dire sur les travailleurs et les paysans, sans participation des couches intermédiaires de la société, serait viable. Or ces couches intermédiaires, et surtout l'intelligentsia,

(SR) de droite, ils persistaient à vouloir inclure au pouvoir des représentants de la bourgeoisie : « C'est une révolution démocratique bourgeoise, disaient-ils, la seule possible dans la Russie arriérée » – tout en fermant les yeux sur la contre-révolution.

LA LÉGENDE DU COUP D'ÉTAT BOLCHEVIQUE

Ceux qui considèrent les bolcheviks comme un groupe d'idéologues et d'usurpateurs ont du mal à expliquer comment un tel groupe, sans aucune expérience de gouvernement, sans le soutien de la majorité de la société éduquée, sans armée (au moins pendant plusieurs mois), a pu tenir le pouvoir contre les classes possédantes de Russie et d'ailleurs. En fait, le parti bolchevique de 1917 était la chair de la chair de la classe ouvrière. C'est le secret de son succès. On est très loin de l'image ultérieure d'un « parti léniniste » autoritaire et hiérarchique, de révolutionnaires professionnels. Dans ce cas, il n'y aurait jamais eu de seconde révolution. Seule la pression des couches inférieures et intermédiaires du parti a forcé la majorité réticente du comité central à agir en octobre. Ce même comité central qui était allé jusqu'à brûler les lettres de Lénine exigeant la préparation de l'insurrection !

En octobre, les trois quarts des quarante mille adhérents du parti bolchevique à Saint-Petersbourg étaient des ouvriers.

la classe ouvrière. Ils ont osé prendre la direction de la révolution, en sachant que les chances de victoire étaient minces. Ils avaient avant tout un fort sens de leur dignité – humaine et de classe – et étaient déterminés à ne pas céder sans combattre.

C'est à ces bolcheviks que Lénine a fait appel en octobre contre la majorité du comité central du parti. Ce dernier préférait attendre l'élection de l'assemblée constituante, comme si cette assemblée pouvait guérir magiquement la société russe de sa division profonde. Le putsch de Kornilov à la fin août 1917 (pour lequel le parti constitutionnel démocratique (KD), hégémonique parmi les classes possédantes en 1917, ne cachait pas sa sympathie) a démontré clairement le genre de régime que celles-ci désiraient. On dit souvent que les racines du totalitarisme stalinien étaient déjà présentes dans la conception « léniniste » du parti. Mais le parti en 1917 était une organisation ouverte et démocratique. Ainsi les bolcheviks de la capitale ont plus d'une fois rejeté les positions adoptées par le comité central et soutenues par Lénine.

Pour ce qui concerne les tendances totalitaires, il suffit de rappeler le soutien unanime des bolcheviks de Petrograd, au lendemain de l'insurrection, à la formation d'une coalition allant des bolcheviks aux socialistes populaires. Si cette coalition n'a pas été formée, c'est parce que les socialistes modérés ont rejeté le principe d'un gouvernement responsable devant les soviets, sans représentants des classes possédantes, et voulu que les bolcheviks soient minoritaires au gouvernement, alors qu'ils avaient la majorité au congrès des soviets.

Malgré cela, les mencheviks et les SR, dès les premiers jours du gouvernement soviétique, ont qualifié celui-ci de « dictature bolchevique ». En réalité, l'organisation bolchevique dans la capitale a presque disparu dans l'année suivant Octobre. Les travailleurs politiquement actifs – la plupart étaient organisés dans le parti bolchevique – ont estimé

« La classe ouvrière urbaine avait été l'avant-garde de la lutte pour la démocratie. Peu de temps après Octobre, elle a pratiquement cessé d'exister en tant que force politique indépendante. »

avaient choisi le camp de la bourgeoisie, ou essayaient vainement de se tenir au-dessus de la mêlée. Quant aux mencheviks et au Parti socialiste révolutionnaire

Les comités de district et de ville étaient en grande majorité ouvriers. Et ces ouvriers formaient la partie active, politiquement consciente et déterminée de

que, les gens ayant pris le pouvoir, il fallait en priorité travailler dans les soviets, dans les administrations économiques, et organiser l'Armée rouge. Ce n'était clairement pas le comportement d'un parti voué à établir son pouvoir totalitaire.

NE PAS FAIRE DE L'HISTOIRE À REBOURS

Il est toujours tentant de lire l'histoire à rebours, dans ce cas, du régime totalitaire de Staline à l'insurrection d'octobre, voire à la brochure de Lénine, *Que faire ?*. Le stalinisme, évidemment, n'est pas sorti de nulle part. Mais si le parti, dès la guerre civile, a remplacé les soviets comme véritable centre du pouvoir, la cause réside dans les conditions sociales et politiques de cette période, et pas dans une sorte d'ADN idéologique du parti bolchevique. Victor Serge, un anarchiste belge arrivé à Petrograd en 1919, est rapidement devenu un partisan du gouvernement

Victor Serge a reconnu qu'un tel état pourrait générer des intérêts puissants qui tendraient à le maintenir même quand la menace de la contre-révolution aurait disparu. Il appelait à la vigilance et espérait que la révolution dans les pays développés ne serait pas aussi difficile qu'en Russie. En même temps, il a reconnu que, dans la lutte éventuelle contre le pouvoir de la bureaucratie, « les communistes devront se baser sur une activité profondément révolutionnaire qui sera longue et difficile ».

TROUVER LA FORCE D'UNE RÉVOLUTION CONTRE LA BUREAUCRATIE

Ces mots de Victor Serge entrent en écho avec ceux d'un ouvrier bolchevique lors d'une conférence des comités d'usine à Petrograd en janvier 1918. La situation industrielle était catastrophique. Les délégués à la conférence étaient unanimes sur la nécessité de centraliser l'autorité économique afin

fait, en nous disant que le sovnarkhoz (conseil économique) n'est pas un organe créé par la bureaucratie, il n'est pas nommé d'en haut, nous l'avons choisi nous-mêmes, nous pouvons le rappeler et il est composé de personnes que nous pouvons révoquer... Le sovnarkhoz est un organe de classe, basé sur le prolétariat et les paysans les plus pauvres. Il ne nous semble guère nécessaire d'exprimer ce genre de manque de confiance en eux... Je pense que seul un anarchiste pourrait proposer un tel amendement, car ils rejettent toute sorte de direction... [Mais] si ces organes se séparent réellement des masses, alors, bien sûr, nous devons présenter un tel amendement. Et ce ne sera pas suffisant – nous devons renverser ces organes et peut-être faire une nouvelle révolution. Mais il nous semble que, pour l'instant, le soviét des commissaires du peuple est notre soviét. »
Ce que Victor Serge et ces travailleurs craignaient se produisit. Mais au moment de faire une nouvelle révolution, la classe ouvrière, qui en avait déjà mené trois, n'a pas trouvé la force d'en faire une quatrième. Sans aucun doute, le facteur décisif dans le développement autoritaire du régime soviétique a été la dispersion de la classe ouvrière, déjà très minoritaire dans ce pays largement paysan, qui s'est produite étonnamment vite dans les tout premiers mois après Octobre. Pendant un quart de siècle, la classe ouvrière urbaine avait été l'avant-garde de la lutte pour la démocratie. Peu de temps après Octobre, elle a pratiquement cessé d'exister en tant que force politique indépendante. Le parti communiste prétendait la représenter. Au moins dans les premières années, il en organisait les meilleures forces. Mais le parti ne pouvait se substituer à la classe sociale en tant que force socio-politique active, capable d'exercer un contrôle effectif sur l'État qu'elle avait créé. ●

*Mark-David Mandel est professeur de science politique à l'université du Québec.

« Octobre était bien une révolution populaire. Les travailleurs et les paysans voulaient sauver la révolution démocratique de février de la contre-révolution des classes possédantes. »

soviétique (après la guerre civile, il fut actif dans l'opposition au stalinisme). Voici ce qu'il écrivait en 1920 : « La suppression des soi-disant libertés ; la dictature soutenue si nécessaire par la terreur ; la création d'une armée ; la centralisation pour cause de guerre de l'industrie, de l'approvisionnement et de l'administration (d'où le contrôle de l'État et la bureaucratie) ; et enfin la dictature d'un parti. Dans cette chaîne redoutable de nécessités, il n'y a pas un seul lien qui n'est pas rigoureusement conditionné par celui qui le précède et qui ne conditionne pas à son tour celui qui lui succède. »

que les ressources limitées puissent être réparties de manière rationnelle selon les besoins les plus urgents. Le soviét économique venait d'être créé, et la conférence devait envisager des règlements afin que ses ordres soient contraignants pour les comités d'usine. Un délégué anarchiste a proposé un amendement : les ordonnances seraient contraignantes, sauf dans les cas où l'ordre contredirait les intérêts de la classe ouvrière. Le président du présidium, un travailleur bolchevique, a répondu : « Nous avons pensé insérer cette réserve. Mais nous ne l'avons pas

Des circuits courts aux projets alimentaires territoriaux

Comment le néolibéralisme met la main sur un modèle conçu à l'origine pour s'attaquer au capitalisme et « ubériser » les petits producteurs.

— PAR **PIERRE GINET*** —

Le néolibéralisme grave son action dans les sociétés, les économies et les territoires qu'il recompose. Face à une population plus lucide mais intellectuellement encore trop peu armée, les élites néolibérales poursuivent leur pillage et proposent avec cynisme de réparer le monde et de l'améliorer !

L'exemple des projets alimentaires territoriaux et de leur déploiement, illustre ce processus cynique et implacable.

LES CIRCUITS COURTS EN RÉACTION AU MODÈLE CAPITALISTE

Dans un contexte de crise agroenvironnementale, puis face au modèle agroindustriel dominant, aux effets sociétaux, environnementaux et sanitaires catastrophiques, émerge dans les années 1960, la notion de circuit court, avec les *teikei* (partenariats) japonais, puis leurs variantes, association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et Ruches en France, Groupes d'achats solidaires de l'agriculture paysanne (GASAP) en Belgique, etc. Elle correspond à la structuration de bas en haut (*bottom up*) de systèmes de production et de distribution d'aliments dans des espaces restreints, orchestrée par des petits exploitants indépendants, au contact direct (ou quasi direct) des consommateurs. Un modèle d'organisation viable, vivable et équitable qui présente de nombreux atouts : sécurité alimentaire, réduction de l'empreinte territoriale,

recyclage des déchets organiques, restitution au producteur du bénéfice de la vente, réduction du budget alimentaire des ménages...

CONCEPTUALISER POUR ACCAPARER : DES CIRCUITS COURTS AU SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIALISÉ

Les circuits courts autogérés constituent une alternative démocratique et durable au modèle agroalimentaire néolibéral... et par conséquent un risque pour les néolibéraux, en raison du manque à gagner financier, pour eux, d'une telle organisation. Aussi proposent-ils d'autres solutions, de prétendues solutions dont le but n'est pas de remédier aux problèmes qu'ils ont contribué à créer mais de ne laisser aucune nouvelle forme d'organisation du marché échapper à leur insatiable cupidité. En sapant l'instauration de modèles économiques qui évitent les passages obligés que sont l'emprunt, le crédit, la banque, la grande

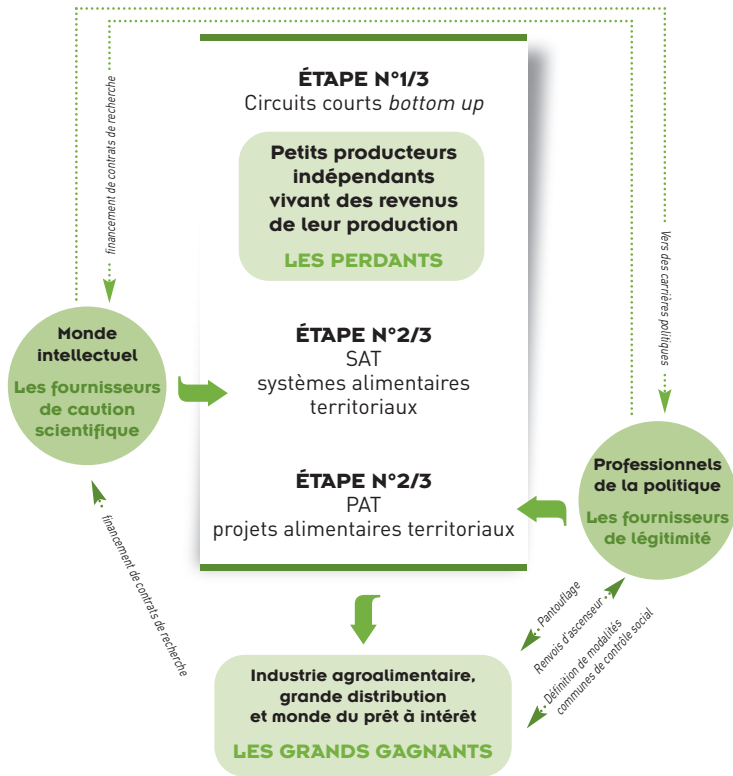
distribution, l'industrie agroalimentaire. Un outil conceptuel est créé pour cela : le système alimentaire territorialisé (SAT ou SALT). Il remplace la notion de circuit court dans la perspective néolibérale : ces SAT « cohabitent le plus souvent avec le système agro-industriel sur un même territoire, la complexité et la diversité des modèles en résultant étant présentées comme un atout pour la sécurité alimentaire » (Fournier *et al.*, 2014) ! Le concept de SAT, en hybridant circuit court citoyen et structure agroalimentaire capitaliste, place *volens nolens* ce premier dans la perspective de son instrumentalisation capitaliste, quand bien même, à l'origine, il en était à l'exact opposé !

DES SAT AUX PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX, L'ADOUBEMENT DE LA LOGIQUE MARCHANDE PAR LA STRATÉGIE POLITIQUE

La notion de SAT forme un sas sémantique entre la notion de circuit court et

« Le concept de SAT, en hybridant circuit court citoyen et structure agroalimentaire capitaliste, place ce premier dans la perspective de son instrumentalisation capitaliste quand bien même, à l'origine, il en était à l'exact opposé ! »

DES CIRCUITS COURTS AUX PAT



celle, politiquement instrumentalisée, de projet alimentaire territorialisé de bas en haut, dispositif opératoire légalisé par le droit (Ndlr : néolibéral), permettant *in fine* aux néolibéraux de contrôler démocratiquement les circuits courts (voir ci-dessus). Ainsi, l'association des régions de France et l'État soutiennent depuis 2014 la mise en place de tels systèmes au travers de la loi d'avenir pour l'agriculture qui prévoit un ancrage territorial de l'alimentation. Insidieusement abordées dans les années 2010 par la clef d'entrée du développement des circuits courts, de nombreuses métropoles mettent depuis en place des projets alimentaires territoriaux (PAT). Une gestion multiniveaux organise la perpétuation de la suprématie des poids lourds du secteur. Des réseaux de recherche-action analysent les SAT et donnent aux acteurs locaux les connaissances pour les aider à mettre en œuvre leur PAT. Le lien démontré entre bio et santé facilite la

transition. Une institutionnalisation encadre ce réagencement soigneusement écoblanchi : « Les projets alimentaires territoriaux introduits par la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la problématique centrale de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte de ses dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé » (Le Foll, 2017). L'émergence de cinq cents nouveaux PAT à l'échéance 2020 est prévue. À la clef : l'ubérisation des petits producteurs, hausse des prix et captation des bénéfices.

LE CAS DE LA LORRAINE : MASOCHISME OU TRAHISON POLITIQUE ?

La gestion des circuits courts une fois légitimée et organisée par la puissance publique, le secteur privé prend les rênes.

Le 13 avril 2017 sont organisées dans les locaux de l'hôtel de ville de Nancy les « rencontres sur le territoire », conférence-débat animée par des experts de l'alimentation, des sociologues, des acteurs du territoire pour répondre ensemble et de façon concrète à la construction d'un projet alimentaire territorial durable. En clair, une initiative du groupe privé Sodexo (chiffre d'affaires 2017 : 20 milliards d'euros, 425 000 salariés), adoubee par le maire de Nancy, et légitimée à l'instar d'autres projets par des scientifiques pourvoyeurs de caution scientifique. Une stratégie de dépeçage territorial de plus de la Lorraine, déjà région-victime. Lors de cette manifestation, autour de la question générale, produire et consommer local : « Comment construire un modèle durable pour demain ? », les questions ouvrant à des arguments en faveur de la légitimation de ce projet... durable (on notera le double sens et l'ironie du terme) sont abordées. La logique de néolibéralisation à l'œuvre n'est pas dénoncée. Au même moment, Sodexo s'engage à acheter 40 % de produits locaux pour alimenter la cuisine centrale de Nancy (*Journal des entreprises*, 2017).

DE LA SURFACE DES CHOSSES À LEUR ANALYSE GÉOPOLITIQUE

Les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur le double langage habituel des néolibéraux : officiellement témoigner de leur intérêt pour réparer le monde qu'ils saccagent ; en sous-main, définir les règles qui métaboliseront les circuits courts, devenus conceptuellement des SAT puis légalement des PAT, règles qui, *in fine*, permettront aux prédateurs capitalistes (grandes surfaces, banques, etc.) de conserver le contrôle d'un marché et d'un monde réorganisé... pour eux. Une escroquerie en bande organisée remarquablement conduite, laissant paraître pour vertueux un processus toxique. ●

*Pierre Ginet est géographe. Il est professeur à l'université de Lorraine.

Entraide et concurrence dans la nature

— PAR CORENTIN GIBERT* —

L'essence profonde de la nature est-elle la compétition entre tous les individus, animaux et végétaux compris ?

Qu'en dit la télévision ? En analysant les titres et les descriptions de sept cent cinquante reportages animaliers disponibles sur Internet (<https://ihavenotv.com/category/nature>), les mots les plus récurrents sont : *prédateur, survie, survivre, nourriture, chasse, proie, chasseur, manger, tuer*, alors que *aide* ou *famille* ne viennent qu'à la fin. Donc la nature c'est la « loi de la jungle » : la lutte pour la survie serait éternelle et les acteurs eux-mêmes façonnés par cette lutte. Au reste, en biologie, en paléontologie, en génétique des populations, et, plus généralement, dans toutes les disciplines qui tentent de décrypter en détail le fonctionnement de la théorie de l'évolution, la compétition entre les êtres vivants est le facteur le plus fréquemment invoqué pour rendre compte de son fonctionnement. Ainsi la part d'égoïsme, d'individualisme, de violence et de colère qui réside en nous serait un héritage du grand singe qu'était notre ancêtre, des facultés qu'il a lui-même héritées de toute la lignée des êtres vivants qui l'a précédé. La bonté, le partage, l'entraide seraient-ils au contraire des valeurs purement humaines qui

nous distingueraient indubitablement des animaux (et qu'il faudrait alors considérer comme contre nature) ?

LA COMPÉTITION COMME ÉTAT NATUREL DE LA SOCIÉTÉ ?

Darwin avait pourtant prévenu qu'il ne fallait sous aucun prétexte utiliser le principe de sélection naturelle pour modeler la société ou justifier sa structure. Pourtant, certains de ses contemporains, comme Herbert Spencer (père du dar-

moins aptes disparaîtront et la société n'en deviendra que meilleure. Aujourd'hui, l'Europe doit être compétitive à l'échelle mondiale, les travailleurs français doivent être compétitifs sur le marché du travail européen, nos services publics doivent devenir plus compétitifs, etc. Pour Yvon ou Pierre Gattaz, pour les technocrates français, européens, chinois, américains, de *Business FM* à *L'Express*, la compétition est partout et il n'est pas question de l'éviter. Et, comme disait Margaret

« Gnous et zèbres ne sont jamais en compétition, car les uns mangent le haut des herbes et les autres le bas. »

winisme social), firent de ce principe l'état naturel des relations sociales. Ils distillèrent une idée qui fit florès : il faut supprimer les institutions et dispositifs sociaux, obstacles à la lutte entre les êtres ; alors, par effet de sélection, les

Thatcher, *There is no alternative*. Le « libéralisme » est né avec cette idée au cœur et notre président continue d'en faire son centre de gravité idéologique. Vendredi 11 janvier, en pleine crise des gilets jaunes, il déclarait encore que, si

« Darwin avait prévenu qu'il ne fallait sous aucun prétexte utiliser le principe de sélection naturelle pour modeler la société ou justifier sa structure. »

la France va mal, c'est parce que les individus ne fournissent pas assez d'efforts. Pour nos dirigeants, il est extrêmement utile de pouvoir justifier leur politique visant à responsabiliser l'individu au détriment des structures par l'argument naturel. « C'est la vie ! »

FOURMIS

Et pourtant, même chez les bêtes et les plantes, cette idée est fautive. Il suffit d'abord de penser aux fourmis, aux termites ou aux abeilles qui s'organisent en sociétés depuis plusieurs dizaines de millions d'années. Cet exemple bien connu de société animale obsédait Charles Darwin. Il voyait en ces animaux organisés en castes, vivant dans des cités titanesques, l'objection la plus vivace à sa théorie de la sélection naturelle. Comment la sélection des individus les plus aptes (à survivre et à se reproduire) pouvait-elle conduire à des espèces faites de millions d'individus dévoués et stériles ? Deux types de fourmis peuvent ici retenir notre attention : les fourmis coupe-feuilles et les fourmis associées aux acacias cornus. En Amérique latine et en Asie, plusieurs dizaines d'espèces de fourmis vont escalader les herbes et les feuilles des arbres entourant leur colonie et les découper en petits morceaux à l'aide de leurs puissantes mandibules. Ces fragments sont ensuite ramenés à la colonie pour nourrir, non pas les autres fourmis restées dans le nid, mais un champignon ! Ces agricultrices vont ensuite récolter le champignon pour nourrir larves, reines, ouvrières et soldats. Agricultrices et architectes, les coupe-feuilles vont construire de grandes cheminées sur le toit de leurs fourmières pour recycler l'air vicié par la res-

piration du champignon. Ces relations donnant-donnant sont nommées *mutualisme* en biologie. Un autre cas de mutualisme étonnant existe entre les fourmis *Pseudomyrmex* et les acacias cornus. Ces arbres vont devenir leurs fourmières, leurs branches creuses faisant office de galeries. Mais l'acacia ne se limite pas au gîte, il offre aussi le couvert. Quand il est colonisé par des fourmis, et uniquement dans ce cas-là, il va fabriquer de petites excroissances jaunes et sucrées à la base de ses feuilles pour les nourrir. En échange de ces bons traitements, les fourmis vont défendre l'arbre contre tous les agresseurs potentiels, végétaux comme animaux. Avec leur venin elles repousseront même ces gloutons d'éléphants et, à l'aide de leur force herculéenne, elles décrocheront les lianes et tailleront les arbres faisant de l'ombre aux alentours.

GNOUS, ZÈBRES, CREVETTES...

Attention ! Le mutualisme n'est pas limité aux espèces sociales comme les fourmis, il est partout. Chez les gnous et les zèbres,

et prévenir les gnous des dangereux prédateurs parsemant leur route (leur vue est bien meilleure que celle des gnous). Les gnous, grâce à leur odorat très fin, sont toujours capables de trouver un point d'eau à proximité pour s'abreuver lors de ces marches interminables. Gnous et zèbres ne sont jamais en compétition, car les uns mangent le haut des herbes et les autres le bas.

Dans l'océan, la crevette-pistolet et le gobie vivent en colocation. Le crustacé creuse un terrier et le partage avec le poisson qui, en échange, deviendra son garde du corps. Avec ses yeux positionnés sur le haut du crâne, le gobie peut voir approcher tout prédateur à 360°. Toujours en contact avec la crevette-pistolet, il lui suffira d'un simple frémissement pour que celle-ci fonce se mettre à l'abri.

CHAMPIGNONS, ALGUES...

D'autres exemples pullulent, cependant certains ont plus d'influence que d'autres. Prenons l'association entre les champignons dits « mycorhizes » et les racines des plantes (85 % des plantes terrestres). *Via* ces champignons racinaires, les plantes vont recevoir de nombreux minéraux issus du sol (40 % des minéraux captés par les champignons) et, en échange, fournir aux champignons des sucres fabriqués par leurs feuilles exposées au soleil (30 % des sucres issus de la photosynthèse). Pour le corail et les algues photosynthétiques, ce mécanisme est assez similaire : le corail va fournir

« Quand l'acacia est colonisé par des fourmis, et uniquement dans ce cas-là, il va fabriquer de petites excroissances jaunes et sucrées à la base de ses feuilles pour les nourrir. »

par exemple. Au cours de leurs longues migrations, les zèbres vont aider la troupe à se repérer (leur mémoire est excellente)

phosphore, azote, nitrate et acides aminés vitaux aux algues, qui, en échange, fournissent des sucres et des lipides issus ▶▶

► de la photosynthèse. Quand le corail blanchit en réaction au réchauffement climatique, c'est la marque de la fuite de leurs alliées, les algues. Ces deux dernières associations sont si importantes que la surface du globe en serait totalement bouleversée si l'évolution n'avait pas permis leur apparition. Les barrières de corail occupent 0,1 % de la surface océanique tandis qu'elles accueillent 25 % de la biodiversité marine. Par ailleurs, le rôle des forêts, tropicales comme tempérées, dans le maintien de la biodiversité terrestre n'est plus à prouver.

ENTRAIDE, COOPÉRATION ET BIODIVERSITÉ

Comme le disait avec justesse l'un des fondateurs de la théorie synthétique de l'évolution, Theodosius Dobzhansky (1900-1975), « en biologie, rien n'a de sens si ce n'est à la lumière de l'évolution ». L'observation honnête de la nature nous force à reconnaître que les mécanismes de l'évolution permettent la création et le maintien de comportements altruistes et de relations d'entraide au sein du monde vivant. Au milieu du XIX^e siècle, Darwin découvre que tous les êtres vivants, leurs comportements innés ainsi que l'ensemble de leurs caractères sont dus à une accumulation

graduelle de modifications au fil des générations. Alors, si l'entraide et la coopération sont aussi présentes et importantes pour la biodiversité moderne, c'est qu'elles sont un mécanisme essentiel et immémorial de l'évolution. En réalité, les cellules mêmes dont nous

de la coopération ou de l'empathie dans la nature furent moqués pendant longtemps, et ils le sont encore. Pourtant, il y a un autre discours à tenir sur la nature. Mais pour cela, il faut accepter d'abandonner totalement notre vision qui isole l'homme de l'animal et accepter la pers-

« L'observation honnête de la nature nous force à reconnaître que les mécanismes de l'évolution permettent la création et le maintien de comportements altruistes et de relations d'entraide au sein du monde vivant. »

sommes constitués sont le résultat d'associations passées entre différentes formes de bactéries. Les cellules dites « eucaryotes » possèdent des « compartiments » dédiés à la fabrication de leur énergie comme la mitochondrie. Les mitochondries sont d'anciennes bactéries, depuis intégrées dans la cellule, qui coopéraient comme corail et algue il y a 1,5 milliard d'années

ET CHEZ L'HUMAIN ALORS ?

Chez l'homme, comme chez les éléphants, les dauphins, les orques, les corbeaux et tous les grands singes, la place centrale de la coopération au sein de l'espèce a fait de nous des champions de l'exercice. Des millions d'années d'entraide au sein de ces espèces ont débouché sur l'apparition de l'empathie. Une fabuleuse qualité qui, en nous permettant de nous mettre à la place de l'autre, améliore aussi notre capacité à coopérer et à vivre ensemble, à savoir quand l'autre a besoin d'être rassuré, encouragé ou aidé. Cette vision de l'évolution et de la nature est novatrice. Les spécialistes du comportement ont longtemps vu l'animal comme une machine dépourvue de toute capacité réflexive ou émotionnelle. Les chercheurs intéressés par l'apparition

pective darwinienne d'une continuité entre tous les êtres vivants. Comme le primatologue Frans de Waal nous y invite, il faut savoir observer la part de douceur, d'entraide et d'intelligence sociale qui constelle le monde animal. Abattre l'ultime frontière entre l'homme et l'animal, c'est voir que les sentiments les meilleurs viennent de la nature comme nous acceptons de reconnaître cet héritage dans nos sentiments les plus vils et violents. Nous serions alors mieux armés pour, à table en famille, en groupe dans nos organisations et contre nos politiciens, refuser le discours de la naturalisation de la violence et de l'égoïsme. Piotr Kropotkine, un demi-siècle avant les autres, sut reconnaître, grâce à sa culture de l'anarchie, l'importance de l'entraide et de la coopération dans la sélection des espèces les plus aptes.

Alors arrêtons de fuir l'argument naturel, arrêtons de nous ériger en animal isolé des autres, exceptionnel, comme touché par la grâce des bons sentiments ; nous sommes au contraire, comme tant d'autres animaux et végétaux, façonnés par et pour l'entraide. ●

*Corentin Gibert est paléontologue. Il est postdoctorant à l'université de Poitiers.

« Il faut accepter d'abandonner totalement notre vision qui isole l'homme de l'animal et accepter la perspective darwinienne d'une continuité entre tous les êtres vivants. »



Créé par les Éditions sociales et la Fondation Gabriel Péri, Silo est un média participatif dédié aux pensées critiques, à l'actualité du débat et au mouvement des idées (www.silogora.org). Il veut contribuer à organiser et à faire connaître l'immense patrimoine intellectuel dont l'humanité s'est dotée et continue de se doter pour penser l'ordre existant et sa transformation progressiste. Nous publions ici un extrait d'un article paru dans le Silomag # 8 « École : l'urgence de l'égalité ».

Vers un financement privé ou public de l'enseignement supérieur ?

Alors que le gouvernement a annoncé une augmentation des droits d'inscription pour les étudiants extra-européens, cela préfigure-t-il d'une hausse généralisée des frais d'inscription dans les prochaines années ? Cette hausse constitue-t-elle véritablement une opportunité, comme la présentent ses défenseurs ? Léonard Moulin déconstruit ici les arguments le plus souvent avancés par ces derniers. Il nous présente la piste du système « par répartition » pour assurer un financement de l'enseignement supérieur plus équitable, plus efficient et permettant de couvrir réellement et de manière pérenne les besoins des universités.

— PAR **LÉONARD MOULIN*** —

Sans surprise, la hausse des frais d'inscription dans les universités est l'une des pistes de financement évoquées dans le rapport du comité d'action publique (CAP 2022). Lancé en octobre 2017 par le Premier ministre, ce comité est composé d'une quarantaine de personnalités (principalement des dirigeants de grands groupes et des hauts fonctionnaires). Son objectif est de repenser le modèle de l'action publique tout en identifiant des « économies durables et

structurelles ». En France, bien que la plupart des cursus soient encore quasi gratuits, ce n'est pas le cas de bon nombre d'écoles qui ont emboîté le pas à Sciences Po Paris en 2004. Ainsi, depuis cette date, l'université Paris Dauphine, les écoles Centrales, les écoles des Mines, les écoles Télécom ou encore l'école des Ponts, parmi d'autres, se sont mises à faire payer leurs étudiants. Même l'école Polytechnique a franchi un cap important en ce sens en mettant en place, en 2016, un *bachelor* ►►



► facturé entre 12 000 € (étudiants européens) et 15 000 € (étudiants extra-européens). Il en va de même avec la multiplication des diplômes d'université qui permettent de proposer des formations payantes pouvant atteindre 17 000 € l'année (cf. université Paris 2 – Panthéon-Assas). De son côté, le gouvernement vient de faire un pas décisif dans la mise en place d'un financement individualisé de l'enseignement supérieur en augmentant sensiblement les frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires (2 770 € en licence et 3 770 € en master et doctorat). [...]

DES ARGUMENTS CONTESTABLES JUSTIFIANT LES HAUSSES DES FRAIS D'INSCRIPTION

Il serait utopique de considérer l'ensemble de ces expérimentations comme une série d'initiatives dispersées sans lien entre elles. Les hausses des frais d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent dans un projet de réforme économique plus profond visant à transformer la nature même de l'enseignement supérieur. De nombreux rapports et prises de position publiques depuis une quinzaine d'années plaident en ce sens. Les arguments mobilisés par les partisans d'une augmentation des frais d'inscription se divisent en trois catégories [...].

Le premier argument s'appuie sur le besoin de financement des universités ; le sous-financement de l'enseignement supérieur français au regard de ce qui se fait dans d'autres pays de nature comparable n'étant plus à démontrer. [...] Les expériences étrangères dans ce domaine tendent pourtant à montrer l'existence d'un net désengagement de l'État lorsque des frais d'inscription sont introduits ou relevés. Au Royaume-Uni, par exemple, les dépenses des ménages ont dû augmenter de 54 % entre 2005 et 2008 en raison de la baisse des dépenses de l'État de l'ordre de 18 %. Par ailleurs, les mécanismes d'accompagnement des frais d'inscription, comme les prêts à remboursement conditionnel au revenu, ont un coût qui peut se révéler très important pour les finances publiques. Toujours au Royaume-Uni, Aurélien Casta estime qu'entre un tiers et la moitié du

montant total des prêts accordés aux étudiants ne seront jamais remboursés, ce qui constitue autant de pertes financières pour l'État et autant de gains pour le secteur financier. Le deuxième argument mobilisé est celui du manque d'équité du système de financement de l'enseignement supérieur. Selon les défenseurs de la réforme, l'introduction de frais d'inscription serait en mesure de pallier cette insuffisance [...] en faisant reposer le coût de la scolarité sur les étudiants qui bénéficieraient de salaires plus élevés dans le futur en raison de leur passage par l'enseignement supérieur plutôt que de le faire reposer sur l'ensemble des contribuables, quel que soit leur niveau d'études, comme c'est le cas en France aujourd'hui. Néanmoins, cet argumentaire repose sur une vision purement marchande de l'éducation qui ne considère pas les retombées individuelles et sociales échappant au secteur marchand. [...] Par ailleurs, pour que l'introduction ou la hausse des droits d'inscription fasse œuvre de justice sociale, il faudrait que les contributions des étudiants au coût de leur scolarité soient réellement progressives et que les mécanismes d'aides aux étudiants les moins favorisés soient suffisamment importants pour permettre une égalité des chances

effective entre étudiants. [...]

Enfin, rien n'indique qu'un système de financement de l'enseignement par frais d'inscription serait plus redistributif qu'un système financé par l'impôt sur le revenu. Des simulations récentes portant sur le cas français démontrent même le contraire.

Le troisième argument avancé est celui de l'efficacité économique. Les droits d'inscription sont supposés sélectionner les étudiants – ceux-ci ne s'inscrivent alors dans une formation payante que s'ils estiment qu'ils pourront réus-

sir ; les inciter à l'effort – ceux-ci payant leur formation, ils seraient contraints de donner le meilleur d'eux-mêmes ; et les orienter vers les filières et métiers économiquement utiles – les étudiants devant rentabiliser leurs études. Ces prétendus effets, déduits de travaux théoriques, ne passent néanmoins pas le stade de la validation empirique. À titre d'exemple, une étude récente portant spécifiquement sur le cas de l'université Paris-Dauphine ne permet pas de valider l'existence d'incitations à l'effort.

« Les hausses des frais d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent dans un projet de réforme économique plus profond visant à transformer la nature même de l'enseignement supérieur. »

SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ÉQUITÉ CONTRIBUTIVE

Par analogie avec notre système de retraite et par opposition avec un système par « capitalisation » dans lequel l'étudiant assume le coût de sa scolarité en s'endettant, il est possible de mettre en place un système « par répartition ». Dans un tel système, les étudiants ne payeraient pas de frais d'inscription et les moyens financiers accordés aux premiers cycles seraient augmentés afin d'enrayer l'échec à l'université. Ici, l'éducation est un contrat social qui repose sur la solidarité intergénérationnelle et l'équité contributive. Un tel système permettrait aux étudiants de réaliser leurs études en contrepartie d'une participation au financement du système une fois qu'ils seront actifs, en fonction de leurs facultés contributives. Comme

l'enseignement supérieur est source d'externalités non marchandes, son financement doit reposer sur la société dans son ensemble. Dans les simulations que nous avons réalisées à partir du coût de la vie étudiante, nous avons fixé le montant de l'allocation universelle d'autonomie à 1 000 euros par mois pour les étudiants n'habitant plus chez leurs parents et à 600 euros pour les autres. Pour financer cette allocation, nous proposons de le faire *via* une augmentation des taux des cotisations patronales de la branche « famille » de la Sécurité sociale pour un montant de 21,6 milliards d'euros. Nous proposons également d'aligner les moyens accordés aux étudiants de licence sur ceux des élèves des classes préparatoires aux grandes écoles. Le coût de cette mesure s'élèverait à 5 milliards d'euros par an et serait financé par un accroissement plus progressif des différentes tranches marginales d'imposition (la première tranche d'imposition resterait à 0 %, la deuxième passerait de 14 % à 15 %, la troisième de 30 % à 32,1 %, la quatrième de 41 % à 43,9 % et la dernière de 45 % à 48,2 %).

LES AVANTAGES D'UNE ÉDUCATION PAR « RÉPARTITION »

Une éducation par « répartition » assurerait à tous les étudiants, *via* l'allocation universelle d'autonomie, une réelle autonomie par rapport à leur milieu social d'origine, leur permettant de se consacrer pleinement à leurs études sans avoir une activité professionnelle en parallèle. Ce système permettrait de finan-

cer davantage les filières jusque-là sous-financées et dans lesquelles les étudiants des milieux les moins favorisés s'inscrivent davantage. De plus, la mise en place d'une plus grande progressivité dans le barème d'imposition permettrait d'accroître le degré d'équité du système de financement de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, un tel système assurerait un financement réellement pérenne de l'enseignement supé-

rieur, sans risque d'effet d'éviction entre les dépenses privées et les dépenses publiques. Enfin, une éducation par « répartition » permettrait d'assurer un financement de l'enseignement supérieur indépendant des aléas conjoncturels que peut subir un système financiarisé. Or, s'il y a bien un risque qui est à prendre en considération à court terme c'est celui du volume de la dette étudiante. Aux États-Unis, celle-ci se situe aux alentours de 1 500

milliards de dollars ce qui représente un montant équivalent au volume de *subprimes* en 2007 (qui représentaient 12 % des prêts hypothécaires). Le taux de défaut sur ces prêts fait peser un risque important sur les étudiants endettés en premier lieu et sur les finances publiques en second lieu. L'éclatement de la bulle spéculative n'est peut-être pas si loin. ●

***Léonard Moulin** est économiste. Il est chargé de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED).

« Une éducation par "répartition" permettrait d'assurer à tous les étudiants, via l'allocation universelle d'autonomie, une réelle autonomie par rapport à leur milieu social d'origine. »



Ce trimestriel cherche à questionner, présenter et approfondir une question particulièrement structurante dans le débat des idées.

— PAR **GÉRARD STREIFF** —



Les GAFA suscitent une totale défiance

Le mouvement Europe for Creators, qui milite pour la protection du droit d'auteur sur Internet, a commandé l'automne dernier un sondage à l'institut Harris Interactive sur l'image et le rôle des GAFA (Google, Facebook, Apple...). Six mille six cents internautes de huit pays ont été sollicités. Pour l'observatrice Chloé Woitier, « le vent semble tourner pour les grandes plateformes Internet. Ce sondage dessine un mouvement de défiance envers les GAFA chez les internautes européens ».

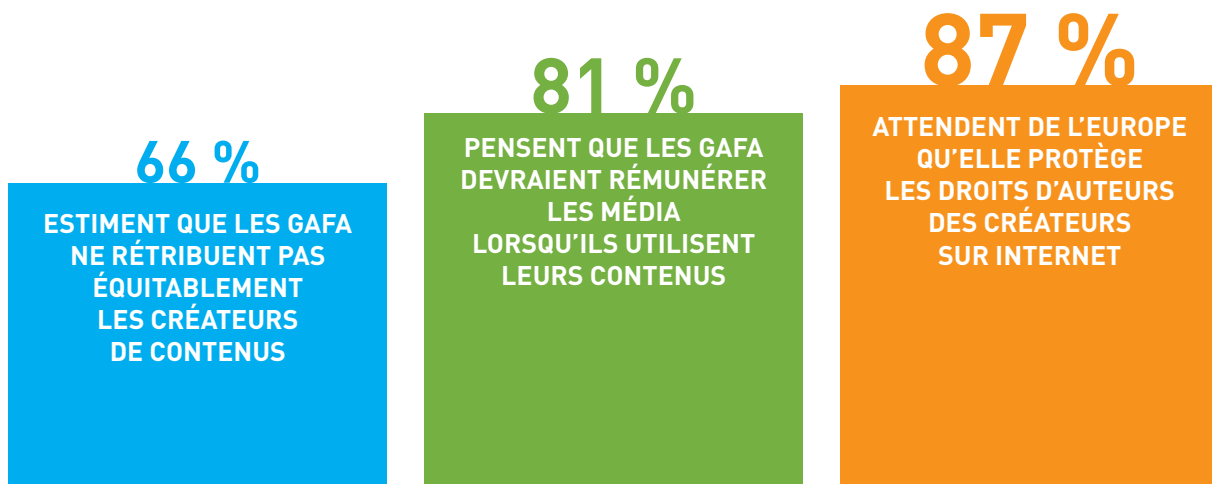
La majorité des sondés français pensent que ces plateformes ne protègent pas leurs données (71 %), dévalorisent l'information (61 %), sont une menace pour la souveraineté des États (63 %). Deux tiers de ces mêmes Français estiment que les GAFA ont plus de pouvoir que les institutions européennes.

87 % des Européens attendent que l'Union européenne fixe des règles protégeant la rémunération des artistes sur des plateformes comme Youtube, Facebook ou Google. Pour les deux tiers de ces Européens (et pour 76 % des Français), les GAFA ne partagent pas assez avec les « créateurs de contenus » (musiciens, chanteurs, vidéastes...) les revenus de la publicité et des abonnements.

Concernant la rémunération des médias, 81 % estiment que ces derniers doivent être rétribués en cas d'utilisation de leurs articles sur les plateformes.

Petit bémol : on remarque que la défiance vis-à-vis des GAFA est nettement moins prononcée dans des pays de l'Est européen (Pologne, Roumanie, République tchèque) « qui ne s'alarment pas outre mesure »... ●

LES EUROPÉENS SOUTIENNENT LA DIRECTIVE DROITS D'AUTEURS



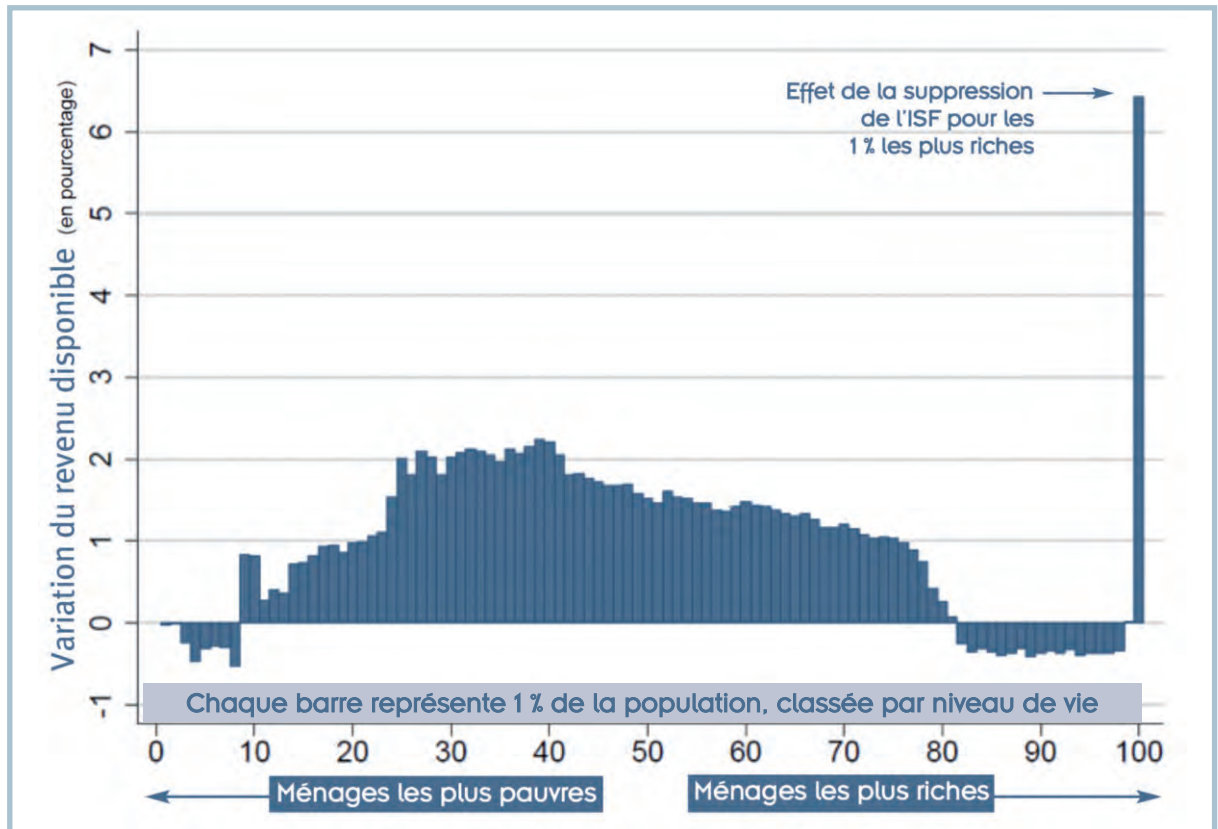
La politique budgétaire pour les 1 %

Comme le veut la sagesse populaire, une image vaut parfois mille mots. Ce graphique publié récemment par l'Institut des politiques publiques ne déroge pas au proverbe, et résume parfaitement la politique budgétaire du gouvernement d'Emmanuel Macron. On y voit l'énorme gain de revenu des 1 % de ménages les plus riches suite aux mesures prises dans les budgets 2018 et 2019, pendant que la majorité des ménages se contentent de hausses bien plus modestes, voire constatent une baisse de leur revenu disponible pour les 10 % de ménages les plus pauvres. Ce sont bien évidemment la suppression de l'ISF et la mise en place du prélèvement forfaitaire unique qui expliquent cette hausse de revenu pour les 1 %. Le revenu moyen de ce ménage étant de plus de 10 000 euros par mois, cela représente donc 700 € de plus par mois, et plus de 8 000 supplémentaires par an. À titre de comparaison, le gain de revenu

pour les ménages au revenu médian est d'un peu plus de 300 € par an.

Les auteurs de cette étude ont même réalisé l'exercice d'aller voir plus en détail ce qui se passe au sein des ménages les plus riches. Si les résultats sont moins précis, ils n'en montrent pas moins que les 0,1 % de ménages les plus riches ont encore mieux tiré leur épingle du jeu macronien, avec un gain de revenu disponible de plus de 15 %. Les ménages qui voient leur revenu baisser sont essentiellement les retraités, qui ont subi la hausse de la CSG sans bénéficier de la contrepartie de baisses de cotisations sociales salariés. La sous-indexation des retraites, qui augmentent en 2019 moins vite que l'inflation, contribue également à diminuer le revenu disponible des retraités. Le revenu disponible augmente au contraire pour la plupart des ménages actifs, même si cette hausse reste très modeste (moins de 1 %) pour les 10 % de ménages les plus pauvres. ●

EFFETS DES BUDGETS 2018 ET 2019 SUR LE REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES



Source : Institut des politiques publiques.

Lire, rendre compte et critiquer, pour dialoguer avec les penseurs d'hier et d'aujourd'hui, faire connaître leurs idées et construire, dans la confrontation avec d'autres, les analyses et le projet des communistes.



Les titres les plus évoqués de la presse jeunesse appartiennent à quatre ou cinq grands groupes : Fleurus (*Le Monde des ados*), Bayard Presse (*Astrapi*, *Okapi*, *Phosphore* et les titres Milan), Mondadori France (*Science et vie junior*), Playbac Presse (*Mon quotidien*, *Le Petit Quotidien*, *L'Actu*) et le groupe EBRA (*Le Journal des enfants*) se partagent un gâteau en diminution. Pourtant de nombreux titres de presse plus confidentiels, et plus récents, viennent diversifier les approches et permettre un pluralisme plus large.

Pouvez-vous nous présenter la ligne de *Baïka Magazine* et son inscription dans la presse jeunesse d'aujourd'hui ?

Notre ligne de base est d'ouvrir sur les cultures d'ailleurs par la fiction et par le documentaire. Nous avons donc systématiquement une partie mythologique, qui est très appréciée, et une partie documentaire, qui s'appuie sur l'interview d'un enfant, dans l'idée de provoquer l'identification du lecteur du même âge et de proposer des fenêtres ouvrant sur des trajectoires migratoires très différentes les unes des autres. Nous avons également une rubrique « 360° », très fourre-tout, imaginée à partir de la rubrique « 360 » du *Courrier international*. Maintenant nous allons y publier plus de reportages, car nous avons accès à un nouveau réseau de chercheurs, de jeunes scientifiques qui voyagent et qui veulent médiatiser leurs projets et leurs découvertes. Cette rubrique nous permet d'aborder des questions très compliquées, comme les droits des peuples ou le développement durable. Dans le prochain

dossier, par exemple, nous présentons la Tchoukotka, région annexée assez récemment par la Russie et dirigée aujourd'hui par l'homme le plus riche de Russie. Ce sont des pays dont les enfants et les adultes n'entendent jamais parler. Pour des raisons commerciales, nous essayons tout de même d'alterner avec des pays connus... Nous proposons aussi plus de contenus ludiques qu'avant, car nos premiers numéros nous ont finalement semblé trop denses. Or le jeu permet de faire passer une information. Souvent, j'ai l'idée d'un sujet que je n'ai pas pu aborder dans le dossier et que j'aimerais traiter par le jeu. Nous voyons ensuite avec l'illustratrice ce qu'il est possible de faire en matière

de graphisme. Il est plus facile de créer des jeux que d'écrire des paragraphes de dix lignes sur un sujet difficile, peu connu, sans heurter quiconque. Nous essayons d'être très synthétiques, ce qui induit le risque de blesser des personnes. Il nous faut donc trouver les bonnes informations, mais c'est souvent très compliqué. Je commence par chercher en bibliothèque et sur Internet avant de m'adresser à des scientifiques spécialisés, en particulier lorsque je ne parle pas la langue et que je ne trouve pas d'information en fran-

çais, en anglais. Certains de nos dossiers ont pu être relus par des chercheurs, celui sur l'île de Pâques par exemple. Leurs retours sont très souvent positifs et constructifs car ils sont très contents de voir qu'on se renseigne et qu'on parle de ces endroits-là en littérature jeunesse. La question migratoire en littérature jeunesse est aujourd'hui bien traitée, ce qui n'était pas le cas lorsque j'ai commencé à publier *Baïka*, mais certains pays comme ceux d'Europe de l'Est sont encore assez peu traités. Et leur approche manque un peu d'in-

teractions. Il nous semble intéressant de croiser les biais par une approche mêlant fiction et documentaire.

Comment nommer cette nouvelle presse jeunesse, qui est éditée en dehors des grands groupes de presse ? Presse jeunesse alternative ? Indépendante ?

Indépendante, ce n'est pas mal, et c'est effectivement le cas, ce qui nous pose un certain nombre de questions. Mais je parle personnellement plus de « presse jeunesse de nouvelle génération » avec des titres comme *Georges*, *Dada*, *La Salamandre*, *Biscoto*, *Albert*... Tous ces titres ont

La presse jeunesse de nouvelle génération, une presse engagée ?

— ENTRETIEN AVEC **Noémie Monier*** —

été créés après ceux de la presse traditionnelle. *Dada* est le plus ancien, avec une publication qui dure depuis 1991. Les autres sont plus récents ; ils datent des années 2010. Si je les rapproche, c'est qu'ils ont tous des points communs. Les rédactions attachent un soin particulier à la mise en page, en travaillant beaucoup les illustrations et la beauté esthétique du magazine. Nous pratiquons aussi des prix globalement plus élevés que ceux de la presse traditionnelle car nous publions peu, et sur des supports de qualité. Enfin, nous utilisons le circuit des librairies pour diffuser nos publications et pas celui des kiosques, qui est plus cher. Le magazine *Cram Cram* a un modèle encore plus alternatif, car la maison d'édition est associative et ne se diffuse pas *via* les librairies mais en biocoop et dans les circuits bios. *Cram Cram* est par ailleurs une revue qui a aussi pour thématique l'ouverture culturelle, mais avec un point de vue inverse au nôtre : la revue publie des reportages de familles ayant fait des voyages à l'étranger.

Ces magazines mènent tous une recherche particulière sur leur graphisme, est-ce une caractéristique importante de cette nouvelle presse ?

Nous sommes tous sur une recherche graphique moderne, réalisée par des illustrateurs jeunes et divers. Cette recherche tranche avec une tradition très ancrée dans la presse d'utilisation de la photographie pour illustrer les parties documentaires et du format un peu bande dessinée pour le reste. C'est clairement, consciemment, pour nous un moyen de nous démarquer. Il s'agit de publier un objet qui sera le plus beau, le plus esthétique possible, loin de l'accumulation de photographies et de textes en couleur faits pour attirer le regard du lecteur de la presse jeunesse traditionnelle. La une d'*Albert*, par exemple, est totalement et uniquement illustrée ; elle peut s'afficher comme un poster décoratif, ce qui lui permet de se distinguer fortement du *Petit Quotidien* avec lequel il entre en concurrence. Pour *Baïka Magazine*, le choix de l'illustration se fait par rapport au contenu : notre revue propose des sujets de fond qui peuvent s'accompagner d'illustrations moins périssables que certaines photographies. Nous menons un travail autour de l'unité graphique d'un numéro pour nous éloigner d'un amas d'illustrations photographiques fourraque et agressif.

Quel parcours et quelle place sont laissés à cette presse ?

Nous nous en sortons tous très différemment. Les libraires font des retours très variables. Pour eux, la problématique est de savoir où mettre ces périodiques : dans un espace dédié ? Parmi les cahiers d'activité, au risque d'un manque de visibilité ? Certains vendent très facilement nos titres, d'autres pas. Cela dépend beaucoup de l'adhésion du

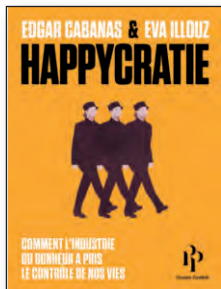
libraire aux titres ! Globalement, nous leur transmettons nos titres à parution mais ils ne prennent pas les anciens, qui, pour *Baïka Magazine*, ne sont pourtant pas périmés. Certains font du réassort, dans des cas très particuliers, comme la librairie du quai Branly dont nous sommes proches thématiquement. La problématique est différente pour les bibliothèques abonnées : on nous reproche la trop grande partie consacrée aux jeux. Cela les oblige à faire des photocopies, pour éviter que les enfants n'écrivent sur les exemplaires. Pourtant, pour nous, ces pages de jeux visent à provoquer une interaction avec les lecteurs et à faire s'approprier le sujet et les connaissances via un média plus attractif, peut-être, pour les plus jeunes. Il n'y a aucun jeu gratuit dans nos publications. Le jeu a, chaque fois, pour but de faire passer et de faire comprendre des informations. Les ventes en direct sont nombreuses, *via* les salons et les événements auxquels nous participons. Globalement, pour *Baïka Magazine*, nous tirons mille deux cents exemplaires d'un numéro, trois cents partent en librairie, trois cents en vente directe sur un temps long, cinq cents en abonnement et cent en service de presse.

***Baïka Magazine* travaille beaucoup en partenariat, pouvez-vous nous en parler ?**

Pour le numéro 10, sur l'Égypte, nous avons travaillé en lien avec l'Institut du monde arabe et leur service pédagogique. Ce service, qui publie beaucoup de brochures et de dossiers pour les enseignants et les élèves, cherche en permanence à tester de nouvelles approches. Nous leur avons donc proposé de construire un dossier à l'occasion de leur exposition sur le canal de Suez au printemps dernier. Ils ont mis à notre disposition de nombreuses ressources documentaires pointues et ont mené les rendez-vous éditoriaux avec nous, ainsi que les relectures. C'était un dossier sur le canal de Suez, difficile à vulgariser pour les enfants. Comment le rendre accessible ? D'habitude, nos contenus sont plus culturels que géopolitiques, ce qui nous a posé problème. Nous avons tout de même ajouté une partie sur l'Égypte antique avec le mythe. Nous avons également un partenariat long avec les éditions des Éléphants pour publier tous les deux ans un recueil de nos contes et mythes du monde. Et puis, récemment, nous avons été contactés par *Internazionale*, l'équivalent italien du *Courrier international*, qui lance un magazine jeunesse en traduisant des extraits de la presse jeunesse du monde entier. Cela nous semble très intéressant de voir la diversité des titres de presse mondiaux et d'y être associés. Enfin, nous avons des partenariats avec des centres culturels étrangers, canadiens entre autres, qui nous demandent notamment des ateliers thématiques. ●

*Noémie Monier est rédactrice en chef de *Baïka Magazine*.

Les critiques formulées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.
Cause commune favorise la publication d'avis variés, mais personnels.



Happycratie
Comment l'industrie
du bonheur a pris
le contrôle de nos vies
 Éditions Premier Parallèle, 2018
EDGAR CABANAS ET EVA ILLOUZ
 PAR **VALÉRIE SULTAN**

Dans une société minée par les discriminations, l'évangile du bonheur individuel et l'obsession du moi remplacent désormais le lien social. Le bien-être subjectif, les vertus du caractère, la réussite, l'authenticité, l'épanouissement, l'optimisme et la résilience sont devenus des dogmes. Notre vie est désormais façonnée par toutes sortes de coaches et on ne compte plus les livres sur le « développement personnel » qui pullulent dans les librairies.

Comme par hasard, le portrait qui nous est donné de la personne heureuse est celui de l'individu néolibéral. Dans un contexte où le bonheur, la santé et la richesse deviennent une question de volonté personnelle, ceux qui en sont exclus passent vite pour des losers. L'auto-entrepreneuriat est typique de ce genre de dérives. Quand l'optimisme forcené devient la norme, toute critique sur le fonctionnement de la société devient l'expression d'une négativité rétrograde, voire d'un dysfonctionnement psychique ! L'émotion positive passe pour un pare-chocs contre les émotions négatives, alors que les deux cohabitent toujours dans un même individu. Quant à la colère et à l'indignation, elles ont conduit à de nombreuses conquêtes sociales ! Le culte du bonheur a des retombées terribles sur le monde du travail : on invite le chômeur licencié à ne surtout pas se retourner contre son entreprise, en lui présentant son éviction comme une « formidable opportunité pour rebondir » ! La course au bonheur est aussi faite pour nous rendre imperméables à la souffrance des autres. Quant aux valeurs méritocratiques, elles sont là pour gommer les inégalités sociales. À quoi bon les combattre puisque le bonheur est avant tout une question « d'état d'esprit » ? Les fardeaux de la compétition propres au marché reposent désormais sur les salariés. Les émotions et les qualités l'emportent sur les qualifications techniques et les savoirs. Ceux qui doutent des valeurs portées par l'entreprise (et ne parlons même pas des syndicalistes !) deviennent des gêneurs qui font de « l'obstruction systématique ». À l'école, on constate un effondrement de la dimension sociale au profit du psychologique. La réussite devient une affaire de projet personnel, de talent, de mérite et d'estime de soi. Tout cela se fait au détriment de la transmission des savoirs. Gérer le stress, rester heureux, c'est aussi éviter de réfléchir

de trop. Pour les adeptes de la pensée positive, il vaut mieux « savourer l'instant présent » ou « les petits plaisirs de la vie ». Vue sous cet angle, la pauvreté n'est même plus un problème ! Or cette obsession de soi entretient l'insatisfaction à laquelle elle prétend remédier. On constate une augmentation du nombre de dépressions et de suicides dus au sentiment de solitude. En effet, qu'est-ce que le bonheur, sinon « ce moment qui précède le moment où on aura besoin de plus de bonheur encore » ? Cette « gestion » perpétuelle des émotions et du corps fait abstraction de l'existence de l'inconscient, ce qui est un non-sens. Tout le monde est désormais sommé de corriger et de gérer en temps réel ses états d'âme, ses calories, son nombre de pas sur sa montre connectée... Cette obsession de la vie saine et normée se fonde sur un sentiment d'authenticité complètement artificiel.

En réalité, les clefs du bonheur total sont introuvables. Depuis quand le bonheur serait un but ultime à atteindre dans nos vies, plus urgent par exemple que la justice ? L'amélioration de soi, c'est l'autocensure et l'autodiscipline à outrance sans aucune réflexion sur l'évolution de la société. Est-il légitime de faire passer la recherche du bonheur individuel devant la recherche du savoir, la pensée critique, la réflexion sur le monde ? Le combat contre les inégalités, le savoir, la création ne devraient-ils pas rester le principal motif moral et révolutionnaire de nos existences ? ●



Société générale **Private Banking**

automne 2018, n° 1
 PAR **PIERRE CRÉPEL**

Voici une revue que vous ne trouverez pas en kiosque et que vous ne pouvez pas acheter. Elle est destinée aux clients riches de la Société générale, lesquels ne sont plus gérés par les agences usuelles, mais elles sont « en rupture avec notre communication intérieure », ce qui leur permet de « voir le monde différemment ». « Une approche innovante, différenciante... de proximité... au-delà d'une simple relation bancaire ».

Après « les essentiels » de l'économie par le *Chief Investment Officer*, vient l'édition où « le thème de la finance responsable et de sa contribution au développement durable nous retiendra particulièrement ». La revue ne fait pas dans le vulgaire, elle est fort bien illustrée, avec de magnifiques photos du monde entier, des toiles de maître, de l'art abstrait.

Les rubriques portent des noms familiers aux pros de la communication : Tendances, Voyager différemment, Ils pensent le futur, Arty, Le Grand Dossier, Ils entreprennent, Économie verte, Innovation.

Le climat ? La Société générale a ses réponses et ses projets. Autour du *Climate Finance Day* du 26 novembre, de l'explosion du marché mondial des *green bonds* (obligations vertes), la finance responsable et même la « finance à impact positif » se situent au cœur de sa réflexion : éthique, « transition juste », « c'est un cadre d'analyse qui vient compléter l'analyse financière, sans lui être antagonique » et, d'ailleurs, c'est « l'attente des clients ». En outre, « les assureurs ont bien identifié que le climat fait peser d'importants risques financiers sur leurs activités ». De toute façon, l'agence de notation britannique Moody's veille au grain. « Reste à mieux organiser l'attractivité de ces produits, encore largement sous-estimée à l'heure actuelle ». La question de la participation de la Société générale à l'extraction du gaz de schiste n'est pas abordée dans cette revue.

Le « billet d'humeur », rédigé par la « responsable des offres philanthropiques et investissements responsables », porte évidemment lui aussi sur le climat. Affirmation centrale : « Il existe en effet des solutions rentables, des innovations qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique et qui sont, en même temps, des opportunités d'investissement. Le tout est d'oser... »

Résumons : il faut se présenter de façon consensuelle comme le contraire du « crochet à phynances » du Père Ubu. Les maîtres mots sont alors la responsabilité, la philanthropie, le partenariat, l'éthique, le vert dans toutes ses nuances, l'innovation, l'humain. Un monde à part, content de lui ? Oui, mais pas seulement, il s'agit de lever aussi de nouveaux fonds et, pour que le client investisseur (qui vise le meilleur rendement et l'optimisation fiscale) puisse vaincre ses éventuels états d'âme, il faut le rendre spontanément sûr du caractère universel de ses valeurs. ●



Pourquoi les riches votent à gauche

Agone, 2018

THOMAS FRANK

PAR FLORIAN GULLI

Le livre propose une analyse des « libéraux de gauche » aux États-Unis. Bien qu'écrit avant l'arrivée de Trump au pouvoir, il fournit de très pertinentes pistes pour comprendre la défaite de Clinton et des démocrates. L'expression

« libéraux de gauche » désigne, pour Thomas Frank, une classe sociale ou une fraction de classe. Affirmation qui recoupe en partie les travaux d'auteurs marxistes contemporains qui s'emploient à complexifier le schéma de

la division en classes de nos sociétés (Gérard Duménil, Dominique Lévy, Jacques Bidet). Sur quoi cette classe sociale fonde-t-elle son pouvoir ? Sur la connaissance, sur la qualification professionnelle. Il s'agit du retour, sous de nouveaux habits, d'une vieille lune libérale : le gouvernement des élites compétentes. Mais avec quelques petites nouveautés. Non pas la froideur et la hauteur des savants d'antan, mais la décontraction, la légèreté et l'air cool et branché d'un Obama.

Le credo de cette classe libérale ? Le capitalisme dernier cri dont elle se fait le héraut. Vive le capitalisme cognitif, les GAFAM, les *start-up*, le numérique et l'intelligence artificielle. La classe libérale aime à se croire dématérialisée. Dédain et mépris pour les secteurs industriels traditionnels, automobile, acier, etc., qu'ils se délocalisent n'a guère d'importance. Comment entend-elle promouvoir cette modernité libérale ? Par l'excellence individuelle révélée par la méritocratie. Avec pour corollaire la plus grande des tolérances. Les nouveaux dominants combattent les discriminations en tant qu'elles empêchent la sélection efficace des plus méritants. Une lutte élitiste contre les discriminations sexistes, racistes et homophobes, sans horizon égalitaire global. Il s'agit seulement que l'élite soit constituée des meilleurs. Et lorsque cette « élite » s'en prend à Trump, c'est pour lui reprocher de ne s'être pas suffisamment entouré de gens compétents. Reste alors à chérir cette nouvelle classe des qualifiés. On crée un environnement favorable à son épanouissement. Les villes se transforment pour attirer ceux qui aiment à se nommer « créatifs » : développement des arts, *start-up*, nouvelles technologies, pistes cyclables, etc. Mais tout cela a un prix : l'exclusion des classes populaires des métropoles, le déclin des villes moyennes, etc.

Comment cette classe libérale rend-elle compte de ses échecs électoraux ? En blâmant le peuple et en accusant ses rivaux d'être « populistes ». Le peuple qui se détourne des urnes, ou opte pour des candidats comme Bush ou Trump, serait un peuple qui a peur de l'avenir, peur de la mondialisation, peur de la diversité, etc. Voilà le peuple repeint en multitude frustrée, incapable de raisonner, raciste, sexiste, homophobe, etc. Le développement de ce groupe social porte avec lui la disqualification symbolique des classes populaires. Ce type de discours, très répandu en France aussi, interdit toute remise en question. Les libéraux de gauche continuent de se vivre comme l'incarnation de la raison et du progrès, rempart contre le « populisme » ; ils continuent d'ignorer superbement les revendications des travailleurs ordinaires, le sens commun ne les effleure même plus tant leur existence est fondée sur sa disqualification. On a là de quoi comprendre les ressorts de certains naufrages politiques. Celui des démocrates aux États-Unis, sans doute aussi, en France, celui du Parti socialiste façon Terra Nova. ●

Les séances ont lieu **les mardis**, et sont retransmises sur les réseaux sociaux.
 Conférences diffusées en live sur Facebook. À noter l'existence de deux vidéos par conférence.
 La version intégrale et une version courte où l'intervenant résume son propos en quelques minutes.
 Vous pouvez aussi les retrouver sur la chaîne Youtube : [@univpermanente](#)

Et aussi sur... **Facebook** : <https://www.facebook.com/universitepermanente/>
Podcast : <http://www.soundcloud.com/universitepermanente>



CALENDRIER 2018/2019

PHILOSOPHIE		
L'infini matériel. Les sources intellectuelles du matérialisme antique	Arnaud Macé	09-oct
Thomas Hobbes : matérialisme et politique	Lilian Truchon	06-nov
Qu'y a-t-il de matérialiste chez Spinoza ?	Pascal Sévêrac	04-déc
Diderot et le matérialisme	Colas Duflo	08-janv
Marx et le matérialisme historique	Claude Rosenblatt-Lanher	05-févr
Lénine et le matérialisme militant	Aurélien Aramini	05-mars
Le féminisme matérialiste : une proposition de lecture critique	Saliha Bousseadra	02-avr
Matérialismes et sciences	Didier Gil	07-mai
Dagognet, matériologue	Julien Pasteur	04-juin
LOUIS ARAGON		
Qu'est-ce qu'une vie ? L'impossible biographie	Olivier Barbarant	16-oct
Aragon, stalinien ?	Bernard Vasseur	13-nov
Poésie et résistance	Olivier Barbarant	11-déc
Carte blanche sur Aragon	Jean Ristat	15-janv
Aragon en 1968	Hervé Bismuth	12-févr
Aragon romancier : un « homme siècle »	Dominique Massonnaud	12-mars
Aragon journaliste	François Eychart	09-avr
La construction d'un mythe : d'Elsa Triolet à Elsa	Marie-Thérèse Eychart	14-mai
Le dernier Aragon : un auteur pour le XXI ^e siècle	Olivier Barbarant	11-juin
HISTOIRE		
Pourquoi s'intéresser à la Révolution aujourd'hui ?	Claude Mazauric	23-oct
Entrer en Révolution (1787-1789)	Pascal Dupuy	20-nov
Été 1789 : l'invention d'un nouveau monde ?	Jeanne-Laure Le Quang	18-déc
Terminer la Révolution ? (1789-1792)	Caroline Fayolle	22-janv
1792-1794 : terreur ou laboratoire de la modernité ?	Côme Simien	26-févr
Robespierre	Hervé Leuwiers	28-févr
Femmes et Révolution française	Anne Jollet	19 mars
De la république conservatrice à la démocratie représentative 1795-1799	Pierre Serna	16-avr
La Conjuration des Égaux	S. Roza et J.-M. Schiappa	24-mai
Passeurs de révolution : mémoire et transmission de l'expérience révolutionnaire au XIX ^e siècle	Jean-Numa Ducange	18-juin
ÉCONOMIE		
La crise en économie : analyse ou refoulement ?	Frédéric Boccara	30-oct
L'explication marxiste des crises du capitalisme	Constantin Lopez	27-nov
Les réponses capitalistes à la crise du capitalisme : des cercles vicieux aux transformations systémiques	Denis Durand	29-janv
Finance et crise : du krach de 1929 aux <i>subprimes</i>	Denis Durand	19-févr
La crise dans la zone euro	Denis Durand	26-mars
La révolution informationnelle : une réponse à la crise ?	Frédéric Boccara	23-avr
Crises et régulations dans l'histoire humaine	Frédéric Boccara	30-avr
Crises et guerres sont-elles liées ?	Rémy Herrera	28-mai
La crise du capitalisme contemporain : crise financière ou crise systémique ?	Denis Durand	25-juin

La philosophie de la praxis présuppose tout ce passé culturel, la Renaissance et la Réforme, la philosophie allemande et la Révolution française, le calvinisme et l'économie classique anglaise, le libéralisme laïque et l'historicisme qui est à la base de toute la conception moderne de la vie. La philosophie de la praxis est le couronnement de tout ce mouvement de réforme intellectuelle et morale, dialectisé dans l'opposition culture populaire et haute culture. Elle correspond à la connexion : Réforme protestante + Révolution française : c'est une philosophie qui est aussi une politique, et c'est

une politique qui est aussi une philosophie. Elle traverse encore sa phase populaire : susciter un groupe d'intellectuels indépendants n'est pas chose facile, cela demande un long processus, avec actions et réactions, adhésions et dissolutions et nouvelles formations fort nombreuses et complexes : c'est la conception d'un groupe social subalterne, sans initiative historique, qui s'amplifie continuellement mais de façon disorganique et sans pouvoir dépasser un certain degré qualitatif qui est toujours en deçà de la possession de l'État, de l'exercice réel de l'hégémonie sur la société entière, qui seul per-

met un certain équilibre organique dans le développement du groupe intellectuel. La philosophie de la praxis est devenue elle aussi « préjugé » et « superstition » ; telle qu'elle est, elle représente l'aspect populaire de l'historicisme moderne, mais elle contient en elle un principe de dépassement de cet historicisme.

Antonio Gramsci, *Cahiers de prison*, cahier 16, § 9 (1933-1934), Gallimard, 1990, traduction de Françoise Bouillot et Gérard Granel, p. 211.

La philosophie de la praxis : réforme populaire moderne

Qu'est-ce que la philosophie de la praxis, autre nom du marxisme selon Gramsci ? S'agit-il d'une nouvelle conception du monde, rendant obsolète toute la philosophie du passé ? S'agit-il d'un discours théorique réservé à une élite d'intellectuels ? Pour Gramsci, la philosophie de la praxis doit savoir hériter de façon critique du passé, afin de devenir un grand mouvement de réforme populaire moderne.

— PAR FLORIAN GULLI ET JEAN QUÉTIER —

LA PHILOSOPHIE DE LA PRAXIS HÉRITE DES MOUVEMENTS RÉFORMATEURS DU PASSÉ

« Philosophie de la praxis » désigne pour Gramsci le marxisme. L'expression permettait de déjouer la censure du directeur de la prison de Turi qui relisait chaque page des *Cahiers*. Mais l'expression désigne aussi la reformulation et l'actualisation par Gramsci du marxisme. La philosophie de la praxis est d'abord le résultat, le cou-

ronnement, de toute une époque, de tout un mouvement de réforme intellectuelle et morale. Lorsque Kautsky en 1908 ou Lénine en 1913 se penchent sur les sources du marxisme, ils s'intéressent essentiellement au XIX^e siècle, et identifient trois sources : la philosophie allemande, l'économie politique anglaise et le socialisme français. La généalogie proposée par Gramsci a davantage de profondeur historique. La philosophie de la praxis plonge ses racines ►►

►► plus en amont dans la modernité : dans la Renaissance italienne au XV^e siècle et dans la Réforme au XVI^e siècle. La philosophie de la praxis n'hérite donc pas seulement d'élaborations philosophiques et théoriques. Elle hérite notamment, de façon plus inattendue, de la Réforme luthérienne et du calvinisme. Si la référence au protestantisme, dans la mesure où elle renvoie au domaine de la religion, peut paraître surprenante, elle doit être perçue dans sa signification historique : la Réforme protestante, c'est le libre examen et la remise en cause de l'autorité de l'Église catholique. Comme le disait déjà Engels dans *La Guerre des paysans en Allemagne*, la Réforme protestante fut en même temps le signe avant-coureur de l'avè-

nement de la bourgeoisie, dont le rôle était alors assez largement progressiste, face au vieux système féodal hérité du Moyen Âge.

PHILOSOPHIE ET POLITIQUE

Chacun des grands mouvements réformateurs de la modernité est constitué de deux moments en interaction : un moment de culture populaire où la nouvelle conception se diffuse dans les masses tout en étant réélaborée par elles et un autre moment de « haute culture » produite par un groupe d'intellectuels. Gramsci cite le philosophe italien Benedetto Croce (1866-1952) : « Le mouvement de la Renaissance est resté aristocratique [...]. La Réforme en



revanche eut bien une telle efficacité de pénétration populaire. » De même, la Révolution française, « grande réforme intellectuelle et morale du peuple français », « ne connut pas elle non plus une floraison immédiate de haute culture ». Mais on peut penser que la philosophie allemande de Kant à Marx en passant par Hegel, phase extrêmement riche et sophistiquée de l'histoire de la philosophie, est dialectiquement liée à l'événement révolutionnaire.

Cette généalogie permet d'éclairer la nature profondément politique de la philosophie de la praxis. Elle revendique « l'unité de la théorie et de la pratique ». S'il ne s'agit plus seulement d'interpréter le monde mais de le transformer, alors la philosophie doit devenir conception de

masse, culture de masse. En quoi elle n'est pas dissociable de la politique : « C'est une philosophie qui est aussi une politique, et c'est une politique qui est aussi une philosophie. »

Il est hors de question, pour Gramsci, de définir la philosophie de la praxis comme la culture d'une élite politique restreinte chargée par l'histoire de conduire les masses ignorantes à la révolution. Nul endoctrinement ici, mais un rapport éducatif où les intellectuels sont eux-mêmes éduqués. Les philosophies qui n'entendent pas les passions et les sentiments populaires, celles qui ne dialoguent pas sans cesse avec la philosophie de l'homme du commun, ces philosophies ne sont que de « petites lubies individuelles » sans capacité transformatrice¹.

L'ASPECT POPULAIRE DE L'HISTORICISME MODERNE

C'est ce double ancrage du marxisme, à la fois dans la tradition de la haute culture et dans la conscience des classes subalternes, qui conduit Gramsci à voir dans la philosophie de la praxis « l'aspect populaire de l'historicisme moderne ». Le terme d'historicisme fait référence ici à un mode de pensée, qui a principalement été développé par la philosophie idéaliste et dont Benedetto Croce, héritier de Hegel, constitue en Italie l'un des plus éminents représentants. L'historicisme renvoie d'abord à l'affirmation selon laquelle rien n'échappe à l'histoire, y compris la philosophie elle-même. En cela, il n'est pas autre chose que la prise de conscience, par la philosophie, de son pro-

Gramsci, critique du marxisme soviétique

L'expression de « philosophie de la praxis » n'est pas une invention de Gramsci, il la reprend au philosophe marxiste italien Antonio Labriola (1843-1904). Elle permet notamment à Gramsci de s'inscrire en faux contre la conception réductrice qui se développe alors en Union soviétique. De nombreuses pages des *Cahiers de prison* sont ainsi consacrées à critiquer le manuel populaire de Nikolai Boukharine (1888-1938) intitulé *La Théorie du matérialisme historique* (1921), qui tend à transformer le marxisme en un exposé rigide de lois de l'histoire conçues sur le modèle des sciences de la nature. La philosophie de la praxis développée par Gramsci entend au contraire faire toute sa place à ce qu'il nomme l'élément « éthico-politique », compris comme conversion de la nécessité en liberté.

pre caractère historique. Gramsci considère que l'historicisme représente un des aspects centraux de la culture moderne, que le marxisme a vocation à s'approprier. Le défaut du marxisme qui se développe à la même époque en Union soviétique consiste justement dans le fait qu'il a tendance à se placer lui-même dans une position de surplomb par rapport à l'histoire et qu'il refuse d'admettre sa propre dépendance par rapport aux rapports sociaux de son temps. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'affirmation de Gramsci souvent citée d'après laquelle la philosophie de la praxis est « l'historicisme absolu » (cahier 11, § 27). Cependant, Gramsci considère que cette affirmation de l'unité fondamentale de la philosophie et de l'histoire conduit paradoxalement l'historicisme moderne,

représenté notamment par Benedetto Croce, à négliger l'ancrage matériel de la philosophie et, ce faisant, à formuler une critique élitiste du marxisme vulgaire réduit au statut de « préjugé » ou de « superstition ». C'est ce qui conduit Gramsci à affirmer que « la position de Croce est celle de l'homme de la Renaissance à l'égard de la Réforme protestante » (cahier 10 [II], § 41), qui voyait dans la forme grossière et populaire prise par cette dernière la mort de la culture sans comprendre que c'est précisément d'elle que surgirait ensuite la philosophie allemande moderne, de Kant à Hegel. Gramsci considère quant à lui que cette phase encore insatisfaisante de la philosophie de la praxis doit bien plutôt elle-même être comprise d'un point de vue historique : elle constitue seulement une première étape inévitable qui a vocation à être dépassée. Son caractère à bien des égards réducteur s'explique par le fait qu'elle est « la conception d'un groupe social subalterne », autrement dit le prolétariat, qui ne peut pas développer du jour au lendemain tous les aspects de cette philosophie qui doit lui permettre, à terme, de parvenir à « l'exercice réel de l'hégémonie sur la société entière ». Ce développement n'est possible qu'à travers le long processus de « réforme intellectuelle et morale » que Gramsci appelle de ses vœux. ★

1. Voir dans *Cause commune*, n°8, novembre-décembre 2018, le texte « Discours politique et sens commun ».



ORGANISEZ DES DÉBATS !

avec les membres de l'équipe de votre revue autour d'un des thèmes des dossiers ou des livres c'est possible !

Contactez-nous au 01 40 40 13 50



Claude Saligny

ou au 01 40 40 12 30



Monique Renault

Mail : causecommune-larevue.fr



Cause **★** commune
est sur **Facebook**

..... L'ÉQUIPE DE LA REVUE



Guillaume Roubaud-Quashie
Directeur



Davy Castel
Rédacteur en chef



Jean Quétier
Rédacteur en chef



Gérard Streiff
Rédacteur en chef
(Controverses/
Sondages)



Sébastien Thomassey
Mise en page



Frédo Coyère
Mise en page
et graphisme



Noëlle Mansoux
Secrétariat
de rédaction



Chantal Guerre
Secrétariat
de rédaction



Camille Ducrot
(Critiques/Lire)



Marine Miquel
(Critiques/Lire)



Florian Gulli
(Dans le texte)



Saliha Bousseadra
(Féminisme)



Léo Purguette
(Grand entretien)



Mickaël Bouali
(Histoire)



Jérémie Giono
(Militar)



Sophie Mazenot-Chappuy
(Parlement)



Laura Moscarelli
(Philosophiques)



Jean-Michel Galano
(Philosophiques)



Victor Blanc
(Poésies)



Corinne Luxembourg
(Production
de territoires)



Séverine Charret
(Production
de territoires)



Nicolas Lambert
(Production
de territoires)



Pierrick Monnet
(Réactions)



Gérard Legrip
(Regard)



Élodie Lebeau
(Regard)



Pierre Crépel
(Sciences)



Fanny Chartier
(Statistiques)



Michaël Orand
(Statistiques)



Benjamin Sozzi
Vidéo



Claudine Périllaud
Relecture



Vincent Bordas
Relecture



Constantin Lopez
Réseaux sociaux



Sabrina Royer
Réseaux sociaux



Julien Rossi
Débats



Igor Martinache



Aurélien Aramini



Maëva Durand

PROCHAIN NUMÉRO
mai/juin : **L'irrationalisme**



Parti communiste français

Prix : 8€